

L'Accord sur la conservation
des albatros et des pétrels



RÉSULTATS DES

20

PREMIÈRES

ANNÉES

2004 – 2024



Préface



Alors que l'Accord sur la conservation des albatros et des pétrels (ACAP) célèbre le 20^{ème} anniversaire de son entrée en vigueur (le 1^{er} février 2004), le temps est venu de réfléchir aux réalisations de l'Accord ainsi qu'aux défis qui nous attendent.

Les treize Parties à l'ACAP et plusieurs non-Parties qui soutiennent l'Accord ont, en collaboration avec le Secrétariat de l'ACAP, élaboré le présent bilan de nos réalisations et aspirations.

Cette publication célèbre le remarquable engagement des Parties à l'ACAP, des chercheurs et chercheuses, des États non Parties de l'aire de répartition, des organisations non gouvernementales (ONG) et d'autres entités dans la recherche, la promotion et la mise en œuvre de solutions à la crise de conservation à laquelle sont confrontés les albatros et les pétrels.

L'ACAP et ses Parties ont concrétisé de nombreuses réalisations majeures au cours des 20 dernières années. L'éradication des espèces introduites sur des îles isolées telles que l'île Macquarie, l'île des Antipodes et la Géorgie du Sud (South Georgia Islands/Islands Georgias del Sur)¹ représente par exemple une réussite éclatante en matière de conservation. L'élimination des rongeurs et autres espèces nuisibles des habitats de reproduction est coûteuse et difficile sur le plan logistique, mais constitue une étape cruciale de l'amélioration de l'état de conservation des espèces inscrites à l'ACAP. Dans les prochaines publications de l'ACAP, nous espérons rendre compte du succès d'autres projets – ambitieux mais essentiels – de restauration d'habitats tels que ceux des îles Amsterdam, Auckland, Gough et Marion.

Parmi les autres réalisations importantes, on compte l'élaboration et l'actualisation continue des conseils de l'ACAP en matière de bonnes pratiques concernant les mesures d'atténuation des captures accessoires d'oiseaux de mer lors des pêches à la palangre et au chalut. Ces conseils ont influencé les pratiques de pêche à l'échelle mondiale. Par ailleurs, les Parties à l'ACAP ont mis en place, individuellement et/ou dans le cadre d'accords de coopération régionale, des mesures d'atténuation basées sur ces conseils. Les organisations régionales de la gestion des pêches thonières (ORGP thonières), ainsi que la Commission pour la conservation de la faune et la flore marines de l'Antarctique (CCAMLR), ont également fait référence aux conseils de l'ACAP lors de l'élaboration et de l'adoption de leurs mesures contraignantes d'atténuation des captures accessoires d'oiseaux de mer. Ces organisations se sont engagées à réviser régulièrement leurs mesures.

Malgré ces réalisations essentielles, et les nombreuses autres soulignées dans la présente publication, les espèces inscrites à l'ACAP enregistrent un déclin généralisé. Depuis l'entrée en vigueur de l'ACAP, le nombre annuel d'albatros *Diomedea antipodensis* reproducteurs a diminué de moitié. Cet exemple n'est malheureusement pas une exception ; les populations de plus de 40 % des 31 espèces inscrites à l'ACAP ont diminué au cours des 20 dernières années.

Ces tristes statistiques sont liées à une multitude de causes telles que les espèces invasives, les débris marins, le changement climatique et les maladies ; cependant, les captures accessoires liées à la pêche restent la principale menace pour la plupart de ces espèces. Bien que de nombreuses pêcheries aient adopté des mesures d'atténuation, ces dernières ne sont souvent pas mises en œuvre par les navires de pêche. L'augmentation de l'application de mesures efficaces d'atténuation des captures accessoires dans les pêcheries nationales et en haute mer, ainsi qu'une couverture adéquate par les observateurs, figurent parmi les plus grands défis et les plus hautes priorités de l'ACAP. Au cours de la décennie à venir, l'ACAP et ses Parties doivent piloter la mise en œuvre des bonnes pratiques en matière de méthodes d'atténuation dans les pêcheries nationales, et œuvrer pour influencer les pêcheries opérant dans les eaux internationales.

L'influence de l'ACAP serait encore renforcée si les États non Parties de l'aire de répartition (États qui exercent leur juridiction sur toute partie de l'aire de répartition des albatros et des pétrels et/ou qui opèrent des navires de pêche dans les zones de haute mer faisant partie de l'aire de répartition des oiseaux) pouvaient être persuadés de participer aux réunions de l'ACAP et, idéalement, devenir Parties à l'Accord. Une telle participation améliorerait les probabilités de voir les mesures d'atténuation de l'ACAP pleinement mises en œuvre dans les principales pêcheries industrielles, qui causent la mort de milliers d'albatros et de pétrels chaque année.

L'influence de l'ACAP se trouvera également renforcée si nous parvenons à élargir la communauté des défenseurs des albatros et des pétrels. Les albatros et les pétrels évoluent au grand large : pour nombre de personnes, ces oiseaux sont donc invisibles, et la gravité de leur situation est mal connue. La nouvelle stratégie de communication de l'ACAP augmentera la sensibilisation à ces espèces impressionnantes, et mettra en lumière ce qui peut être fait pour mettre fin à la crise de conservation. Nous avons tous un rôle à jouer dans cette entreprise essentielle.

Nous profitons de cette occasion pour remercier les responsables, chercheurs, chercheuses, défenseurs et défenseuses dévoués qui ont joué un rôle actif au sein de l'ACAP toutes ces années (en plus de leurs emplois du temps déjà bien chargés), prenant la direction des Groupes de travail de l'ACAP, du Comité consultatif et des réunions des Parties. Sans leur dévouement, les réalisations de l'ACAP n'auraient pas été possibles. Nous souhaitons également remercier toutes les Parties et autres organismes qui ont volontairement contribué aux Programmes de petites subventions et de détachements de l'ACAP. Enfin, nous remercions tous les bénéficiaires de subventions et de détachements de l'Accord au cours des 20 dernières années – les traces tangibles de leur travail représentent une autre réussite de l'ACAP.

Dr Christine Bogle Secrétaire exécutive de l'ACAP
Dr Mike Double Président du Comité consultatif

Février 2024

¹ Il existe un différend entre les gouvernements de l'Argentine et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord concernant la souveraineté des îles Falkland (Falkland Islands/Islands Malvinas), de la Géorgie du Sud et îles Sandwich du Sud (South Georgia and the South Sandwich Islands/Islands Georgias del Sur e Islas Sándwich del Sur) et les zones marines environnantes.





Table des matières

Présentation de l'ACAP	9
Les actions de l'ACAP	11
Réussites de l'ACAP	13
Prochains défis et opportunités pour l'ACAP	15
Renforcement des capacités	17
Chronologie des mesures notables concernant l'ACAP	19
Résultats clés : Afrique du Sud	23
Résultats clés : Argentine	25
Résultats clés : Australia	27
Résultats clés : Brésil	29
Résultats clés : Chili	31
Résultats clés : Espagne	35
Résultats clés : Équateur	37
Résultats clés : France	39
Résultats clés : Norvège	41
Résultats clés : Nouvelle-Zélande	43
Résultats clés : Pérou	45
Résultats clés : Royaume-Uni	47
Résultats clés : Uruguay	49
Observateurs de l'ACAP	51
Annexe 1. Parties à l'ACAP	55
Annexe 2. Résumé du statut des espèces d'albatros et de pétrels inscrites à l'ACAP ..	56
Glossaire	57

Présentation de l'ACAP

Le 1er février 2024, l'Accord sur la conservation des albatros et des pétrels² (ACAP) célèbre le 20^{ème} anniversaire de son entrée en vigueur.

Cet accord intergouvernemental vise à conserver les albatros et les pétrels en coordonnant les activités internationales afin d'atténuer les menaces connues qui pèsent sur leurs populations. Son objectif est d'atteindre et de maintenir un état de conservation favorable des albatros et des pétrels.

L'Accord compte actuellement 13 Parties : Afrique du Sud, Argentine, Australie, Brésil, Chili, Équateur, Espagne, France, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pérou, Royaume-Uni et Uruguay. Plusieurs non-Parties assistent régulièrement aux réunions de l'ACAP en tant qu'observateurs.

L'Accord est issu de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS), qui encourage les Parties préoccupées par des espèces particulières inscrites aux annexes de la CMS à conclure des accords distincts pour leur conservation.

Au cours des années 1990, les experts en oiseaux de mer se sont montrés de plus en plus préoccupés par la mortalité des albatros et d'autres oiseaux de mer liée à des engins de pêche à la palangre. Les négociations sur l'élaboration d'un accord international ont débuté en 1999 entre les États intéressés, et se sont conclues rapidement : deux réunions seulement ont été nécessaires pour convenir du texte. L'Accord a été ouvert à la signature à Canberra, en Australie, le 19 juin 2001. Il est entré en vigueur le 1^{er} février 2004, date à laquelle l'Accord s'appliquait à toutes les espèces d'albatros de l'hémisphère sud et à sept espèces de pétrels. L'Australie, en tant que Gouvernement dépositaire, a proposé d'héberger le Secrétariat de l'ACAP. Le Secrétariat a établi son siège à Hobart, en Tasmanie, en Australie, avec le soutien du gouvernement de Tasmanie. Le Secrétariat est composé d'un ou une Secrétaire exécutif/exécutive et d'un ou une Responsable scientifique. Un soutien supplémentaire est fourni par des responsables de l'ACAP, des prestataires, des consultants et consultantes, des stagiaires et des bénévoles.

La Réunion des Parties est l'organe décisionnel au titre de l'Accord ; elle se réunit généralement tous les trois ans. Un Comité consultatif fournit des conseils et des informations scientifiques, techniques et autres aux Parties. Le Comité consultatif s'appuie actuellement sur trois groupes de travail : le Groupe de travail sur le statut des populations et de la conservation, le Groupe de travail sur les captures accessoires et le Groupe de travail sur la taxonomie. Le Comité consultatif et les Groupes de travail associés se réunissent annuellement lors des deux années séparant les sessions de la Réunion des Parties.



© Jérémy Dechartre

Espèces protégées par l'ACAP

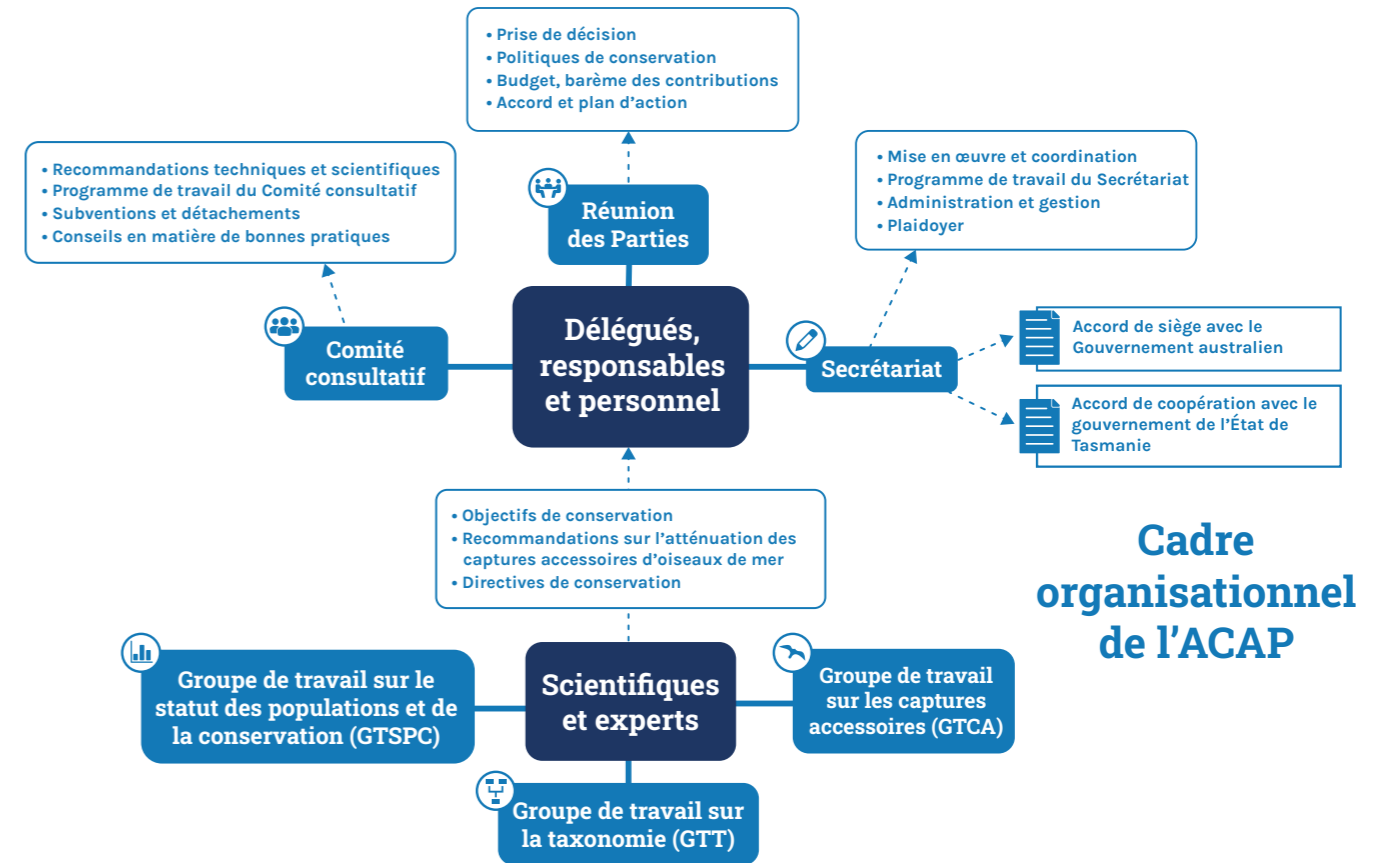
L'ACAP se concentre sur toutes les espèces, sous-espèces ou populations d'albatros et de pétrels répertoriées dans son Annexe 1 (voir Annexe 2 de ce document-ci). Depuis la ratification, trois espèces d'albatros du Pacifique Nord et deux pétrels ont été ajoutés à l'Accord, de sorte que l'Annexe 1 couvre actuellement l'ensemble des 22 espèces d'albatros, les sept espèces de pétrels *Macronectes* et *Procellaria*, et deux espèces de puffins des genres *Puffinus* et *Ardeana*, tous appartenant à l'ordre des oiseaux Procellariiformes. La plupart des espèces inscrites à l'ACAP sont classées comme menacées ou quasi-menacées sur la Liste rouge mondiale des espèces menacées de l'Union internationale pour la conservation de la nature ; elles sont notamment en danger critique (trois espèces), en danger (huit espèces), vulnérables (10 espèces) ou quasi-menacées (sept espèces). Seules trois des 31 espèces inscrites à l'ACAP sont classées dans la catégorie Préoccupation mineure.

Principales menaces pour les albatros et les pétrels

Les albatros et les pétrels sont sensibles aux menaces présentes dans l'ensemble de leur vaste aire de répartition, qui s'étend au-delà des frontières nationales jusqu'aux eaux internationales. La principale de ces menaces, pour la plupart des albatros et des pétrels, est la mortalité résultant des interactions avec les engins de pêche, en particulier lors d'opérations de pêche à la palangre et au chalut. Ces interactions peuvent se produire à la fois au niveau industriel et à petite échelle, ainsi que dans la pêche artisanale. Parmi les autres menaces, on compte les prédateurs invasifs sur terre, la perte d'habitat, le changement climatique, les maladies et les polluants (dont le plastique et les métaux lourds).

Bien que des États individuels prennent des mesures pour la conservation des albatros et des pétrels, les actions d'une seule nation ne peuvent suffire à améliorer leur état de conservation mondial. La coopération internationale est impérative pour une conservation réussie de ces espèces.

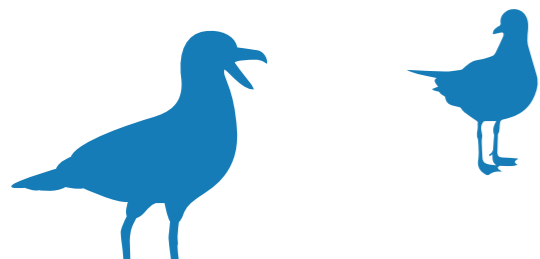
² Accord sur la conservation des albatros et des pétrels, conclu le 19 juin 2001, 2258 UNTS 257 (entré en vigueur le 1^{er} février 2004).



Cadre organisationnel de l'ACAP



© Alex Adamiano



Les actions de l'ACAP



L'Accord constitue un point central pour la coopération internationale et l'échange d'informations et d'expertise. Le Plan d'action, en annexe de l'Accord, offre un cadre pour la mise en œuvre de mesures de conservation efficaces pour ces oiseaux de mer, tant sur terre qu'en mer.

Les principaux aspects du travail de l'ACAP comprennent :

Atténuation des captures accessoires d'oiseaux de mer

Une grande partie du travail de l'ACAP implique l'élaboration et l'actualisation en continu de conseils en matière de bonnes pratiques visant à réduire les captures accessoires d'oiseaux de mer lors des opérations de pêche, notamment pour les pêcheries à la palangre et au chalut. À l'origine, les principaux efforts portaient sur les pêcheries à la palangre, où les premières mesures visant à atténuer les captures accessoires d'oiseaux de mer ont permis d'identifier une gamme de solutions efficaces. Au fil du temps et grâce à une meilleure compréhension des risques plus largement posés par d'autres modes de pêche, notamment la pêche au chalut et la pêche artisanale, les objectifs de l'ACAP se sont élargis. L'ACAP fournit désormais des conseils en matière de bonnes pratiques pour l'atténuation des captures accessoires d'oiseaux de mer à destination des pêcheries pélagiques à la palangre, à la palangre démersale et au chalut, et élabore également des conseils supplémentaires pour les pêcheries à la senne coulissante, à petite échelle et artisanales. Selon l'ACAP, le moyen le plus efficace de réduire les captures accessoires d'oiseaux de mer dans les pêcheries palangrières pélagiques est d'utiliser simultanément trois bonnes pratiques : (1) le lestage des lignes de branchement, (2) la pose de nuit et (3) les dispositifs d'effarouchement des oiseaux ; ou d'utiliser l'un des dispositifs évalués de protection des hameçons et de pose sous-marine d'appâts. Les trois mesures recommandées se sont révélées efficaces ; en revanche, chacune a ses limites lorsqu'elle est utilisée seule. Ainsi, l'utilisation simultanée des trois mesures d'atténuation recommandées par l'ACAP optimise la réduction des captures accessoires d'oiseaux de mer lors des opérations de pêche à la palangre.

Interaction avec les gestionnaires de pêcheries

L'ACAP coopère avec les Organisations régionales de la gestion des pêches (ORGP), la Commission pour la conservation de la faune et la flore marines de l'Antarctique (CCAMLR), BirdLife International et d'autres organisations compétentes pour promouvoir les meilleures pratiques de mesures d'atténuation pour la conservation des oiseaux de mer dans les eaux côtières et internationales.

Évaluations de la population

L'ACAP examine le statut et les tendances des populations de toutes les espèces inscrites à l'Annexe 1 en maintenant une base de données mondiale et en produisant une série d'évaluations des espèces. Ces évaluations fournissent des informations sur la répartition, sur les menaces auxquelles sont confrontées les populations individuelles et sur les mesures de conservation en place pour les protéger. Elles permettent par ailleurs d'identifier les lacunes dans les connaissances sur l'espèce.

Directrices de conservation et autres produits d'information

L'ACAP a élaboré des Lignes directrices de conservation sur la biosécurité et la quarantaine pour les sites de reproduction ; pour le travail avec les albatros et les pétrels pendant la pandémie de grippe aviaire (IAHP H5N1) ; sur les méthodologies de recensement des albatros et des pétrels ; sur l'éradication des espèces étrangères invasives des îles ; sur l'échantillonnage du plastique ; sur la translocation de poussins d'albatros et de pétrels ; fiches pratiques sur l'atténuation des prises accessoires (produites en collaboration avec BirdLife International) ; un Guide d'identification des oiseaux de mer (produit avec l'aide de l'Agence japonaise de Recherche halieutique) ; et enfin des lignes directrices sur la collecte de données par les observateurs et le suivi électronique pendant les opérations de pêche, ainsi que des résumés et des infographies sur les espèces, entre autres documents. L'ensemble de ces directives sont disponibles sur le site Internet de l'ACAP : www.acap.aq.

Coopération intergouvernementale

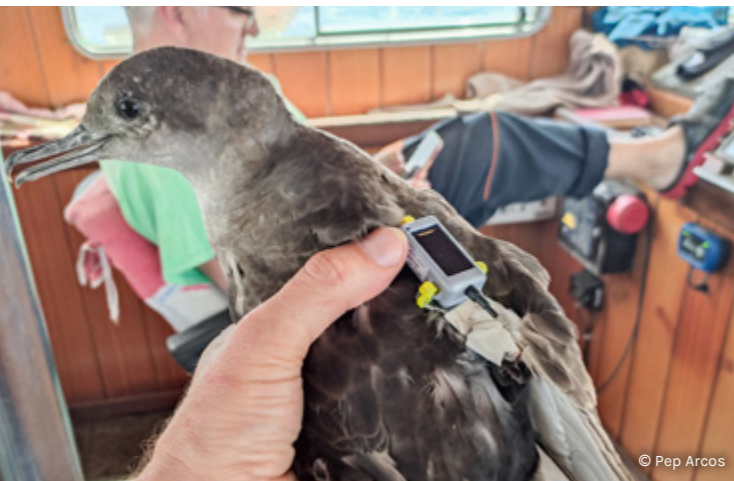
L'ACAP soutient et encourage les plans de coopération nationaux, bilatéraux et régionaux pour la protection des oiseaux de mer. Ces plans comprennent : le Plan d'action pour l'albatros *Phoebastria irrorata* des îles Galapagos en Équateur ; le Plan d'action régional pour les oiseaux de mer unissant l'Argentine et l'Uruguay, et le plan Australie-Chili-Nouvelle-Zélande pour une action concertée en faveur de l'albatros *Diomedea antipodensis*.

Soutien à la recherche et au renforcement des capacités

L'ACAP finance la recherche scientifique afin de soutenir ses objectifs de conservation par le biais de ses programmes de petites subventions et de détachements. Ces programmes favorisent la collaboration entre les Parties, favorisent le partage des connaissances et encouragent le renforcement des capacités au sein des Parties.

Sensibilisation et activités de communication

L'ACAP sensibilise le grand public aux défis auxquels sont confrontés les albatros et les pétrels via son site internet et ses réseaux sociaux, ainsi que par d'autres activités telles que la Journée mondiale de l'albatros, célébrée chaque année le 19 juin.



Réussites de l'ACAP

Au cours des 20 dernières années, l'ACAP et ses Parties ont réalisé des progrès significatifs dans le développement de l'Accord et dans la conduite d'actions visant à améliorer l'état de conservation des albatros et des pétrels.

Les actions et réalisations les plus significatives de l'Accord sont résumées ci-dessous tandis que celles de chaque Partie à l'ACAP sont présentées dans les sections suivantes.

Améliorer l'état de conservation des espèces inscrites à l'ACAP est une entreprise complexe en raison des vastes territoires où évoluent ces espèces et des nombreuses menaces qui pèsent sur la majorité des populations. Entre 2004 et 2024, les programmes de travail de l'ACAP ont donc traité de nombreux domaines prioritaires. Parmi les réalisations importantes de l'ACAP et de ses Parties, l'on trouve :

Atténuation des captures accessoires d'oiseaux de mer

- Élaboration, révision et diffusion de conseils en matière de bonnes pratiques concernant l'atténuation des captures accessoires d'oiseaux de mer aux gouvernements, aux organismes intergouvernementaux et à d'autres entités afin d'éviter ou de minimiser les captures accessoires d'espèces inscrites à l'ACAP dans les pêcheries à la palangre, au chalut et autres. Ces informations ont été utilisées par de nombreuses Parties à l'ACAP, des États non Parties de l'aire de répartition, des ORGP et d'autres entités pour adopter et mettre en œuvre des mesures efficaces de conservation des oiseaux de mer dans leurs pêcheries.



- Adoption de mesures d'atténuation des captures accessoires d'oiseaux de mer, basées sur les conseils de l'ACAP en matière de bonnes pratiques, par toutes les organisations régionales de la gestion des pêches thonières (ORGP thonières), certaines ORGP non-thonières, ainsi que par la CCAMLR. Bien qu'aucune organisation ne mette en œuvre tous les conseils de l'ACAP en matière de bonnes pratiques, la plupart ont régulièrement mis à jour leurs mesures en tenant compte des conseils actualisés de l'ACAP.
- Élaboration d'une stratégie destinée à hiérarchiser et coordonner les interactions de l'ACAP avec les ORGP, afin de développer ou d'améliorer les mesures de conservation des oiseaux de mer existantes dans ces organisations et de renforcer leur mise en œuvre.
- Interactions avec plusieurs programmes de certification, notamment en participant à la révision des normes du Marine Stewardship Council (MSC) (cette révision a mené à des améliorations substantielles des normes, ainsi qu'à la reconnaissance de la nécessité de protéger les oiseaux de mer dans le processus de certification).
- Participation au Programme ABNJ « Océans communs » de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture concernant le thon, afin de produire une estimation mondiale des captures accessoires d'oiseaux de mer lors de la pêche à la palangre pélagique dans l'hémisphère sud et d'améliorer la mise en œuvre des mesures relatives aux oiseaux de mer.
- En collaboration avec BirdLife International, élaboration et mise à jour régulière de fiches d'information sur l'atténuation des captures accessoires, à utiliser à bord des navires de pêche.
- Élaboration de conseils pour le retrait des hameçons des oiseaux de mer et pour la libération des oiseaux de mer enchevêtrés dans les filets de pêche.
- Adoption par de nombreuses Parties (et, dans certains cas, mise à jour) de Plans d'action nationaux-Oiseaux de mer. Plusieurs Parties ont également établi des Plans d'action binationaux et/ou régionaux.
- Élaboration de lignes directrices sur la fourniture de données provenant des systèmes de suivi électronique et des observateurs des pêcheries, et participation à des discussions pour la mise en œuvre du suivi électronique dans les pêcheries internationales.

Atténuation d'autres menaces

- Succès de programmes d'éradication des espèces invasives sur 10 sites de reproduction, entraînant une diminution lente et régulière du nombre d'îles et de sites de reproduction où sont présentes des espèces de vertébrés sauvages introduites.
- Élaboration de lignes directrices sur la gestion de la biosécurité et la quarantaine afin de contribuer à la conception de plans visant à éradiquer les vertébrés introduits des sites de reproduction des espèces inscrites à l'ACAP, et à empêcher leur réintroduction.
- Élaboration de lignes directrices pour les translocations d'albatros et de pétrels afin de faciliter la formation de nouvelles colonies reproductrices, de restaurer les colonies sur les sites où les espèces ont disparu, d'augmenter la répartition de la reproduction et de prévenir la disparition des sites existants où des menaces majeures sont présentes.
- Élaboration de lignes directrices en matière d'échantillonnage afin d'évaluer l'ingestion de plastique chez les espèces inscrites à l'ACAP.

Collecte d'informations et de données

- Consolidation du statut de l'ACAP en tant que source prépondérante et mondialement reconnue d'expertise et d'informations sur les albatros et les pétrels inscrits à l'Accord.
- Collecte régulière de données et examen du statut et des tendances des populations de toutes les espèces inscrites à l'ACAP.
- Développement d'une taxonomie standard et révisée pour les albatros – réglant plusieurs différends taxonomiques. Cette taxonomie révisée a été largement acceptée par les nations et les organisations internationales, y compris les Parties à la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS).
- Production et examen régulier d'évaluations des espèces qui résument les informations scientifiques disponibles sur les espèces d'albatros et de pétrels inscrits à l'ACAP.
- Développement d'une base de données complète en ligne sur la gestion des sites de reproduction, les menaces, la taille des populations, les taux de captures accessoires et d'autres informations utilisées pour évaluer les progrès en matière de recherche et de conservation et hiérarchiser le travail de l'ACAP.
- Production de lignes directrices sur la planification et la mise en œuvre d'études sur les espèces inscrites à l'ACAP nichant en surface ou dans des terriers.

Renforcement des capacités et sensibilisation

- Financement de 87 projets de recherche et de détachement en tant qu'initiatives de renforcement des capacités, pour un montant équivalent à 1 430 000 \$ (AUD).
- Élaboration d'une stratégie de communication destinée à éclairer la crise de conservation à laquelle sont confrontées de nombreuses populations d'albatros et de pétrels, avec notamment l'identification de messages et d'activités clés pour les publics cibles prioritaires.
- À partir de 2020, célébration annuelle de la Journée mondiale de l'albatros, le 19 juin, afin de donner une plus grande visibilité à la conservation des albatros.
- Élaboration et diffusion des lignes directrices de l'ACAP en matière de gestion des risques pour les oiseaux de mer liés à la panzootie d'influenza aviaire hautement pathogène H5N1.
- Soutien aux initiatives qui évaluent les facteurs socio-économiques susceptibles d'empêcher l'adoption ou la mise en œuvre de mesures concernant les oiseaux de mer.

Organisation

- En 2007, signature d'un protocole d'accord (par la suite renouvelé) avec le gouvernement de l'État de Tasmanie, qui fournit une assistance continue à l'ACAP.
- En 2008, création d'un Secrétariat permanent, dont le siège se situe à Hobart.
- En 2008, signature d'un accord de siège avec le gouvernement australien.
- Développement d'étroites relations de coopération avec des organisations intergouvernementales et non gouvernementales concernées ou intéressées par la conservation des oiseaux de mer. Il convient notamment de souligner la signature d'accords de coopération avec 11 organisations (ORGP, organisations de conservation et organismes de recherche), afin de renforcer la coopération et l'échange d'informations entre elles et l'ACAP.



© Jérémy Dechartre

Prochains défis et opportunités pour l'ACAP

Dans le contexte de la crise de conservation actuelle pour de nombreuses espèces d'albatros et de pétrels, l'ACAP est confronté à des défis importants dans ses efforts pour atteindre et maintenir un état de conservation favorable pour les 31 espèces répertoriées à l'Annexe 1 de l'Accord. Toutefois, la situation crée également des opportunités, nées des innovations technologiques et de l'accroissement du périmètre de l'ACAP.

Défis

- L'état de conservation global des espèces inscrites à l'ACAP continue de se détériorer.

Atténuation des captures accessoires d'oiseaux de mer

- Bien que des mesures efficaces d'atténuation des captures accessoires d'oiseaux de mer aient été identifiées et soient régulièrement revues et mises à jour par l'ACAP, le niveau apparent de mise en œuvre de mesures d'atténuation des captures accessoires d'oiseaux de mer dans les pêcheries nationales et internationales reste faible, y compris dans les pêcheries nationales des Parties à l'ACAP.
- Un délai existe entre la mise à jour par l'ACAP de ses conseils en matière de bonnes pratiques et l'adoption de mesures de conservation actualisées par les Parties à l'ACAP, les États non Parties de l'aire de répartition, les ORGP et d'autres entités.
- Bien que de nombreux pays et organisations disposent de Plans d'action nationaux (PAN) pour minimiser la capture accidentelle d'oiseaux de mer dans les pêcheries, ces plans ne sont pas nécessairement à jour, et nombre d'entre eux n'ont pas été pleinement mis en œuvre.
- Il existe peu de programmes fiables de suivi des pêcheries permettant d'évaluer le respect des mesures d'atténuation des captures accessoires d'oiseaux de mer.
- Des défis persistent également dans l'élaboration de mesures d'atténuation efficaces pour réduire les captures accessoires d'oiseaux de mer dans les pêches au chalut et à la palangre démersale.
- Il est difficile d'élaborer des conseils sur l'atténuation des captures accessoires d'oiseaux de mer pour les pêcheries artisanales et à petite échelle en raison de la diversité des pratiques et navires de pêche.

Atténuation d'autres menaces

- Coût élevé et difficultés logistiques des programmes d'éradication visant à débarrasser les sites de reproduction des espèces invasives.
- Difficultés rencontrées pour atténuer les impacts de maladies, notamment de l'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) actuellement largement répandue (2023-2024).

Renforcement des capacités et sensibilisation

- Nécessité de développer une meilleure compréhension des facteurs économiques et sociaux affectant la mise en œuvre des mesures de conservation des oiseaux de mer.

Collecte d'informations et de données

- Des problèmes importants persistent dans la collecte de données fiables sur les captures accessoires d'oiseaux de mer, ainsi que dans la collecte de données permettant d'évaluer avec précision le respect des mesures d'atténuation de ces captures.
- Coûts élevés et difficultés logistiques liés au maintien de programmes réguliers de suivi des populations à long terme pour de nombreux sites de reproduction éloignés.

Organisation

- Même si certaines non Parties assistent aux réunions de l'ACAP en tant qu'observateurs et participent activement aux travaux de l'ACAP, il n'y a eu aucune nouvelle adhésion à l'Accord depuis 2009. Encourager un engagement supplémentaire (et idéalement l'adhésion) des États non Parties de l'aire de répartition reste une priorité.
- Limite de la capacité disponible au sein du Secrétariat, parmi les responsables de l'ACAP et au sein des Parties à l'ACAP.



Opportunités

Atténuation des captures accessoires d'oiseaux de mer

- Mise en œuvre complète, par les Parties à l'ACAP, de mesures d'atténuation dans leurs pêcheries, afin de réduire les captures accessoires d'oiseaux de mer et de montrer l'exemple.
- Poursuite de la participation de l'ACAP aux examens des programmes de certification des pêcheries (comme l'ACAP l'a fait lors de la dernière révision du Marine Stewardship Council) afin d'améliorer les normes de certification et ainsi réduire les captures accessoires d'oiseaux de mer.
- Participation à la phase 2 du Programme ABNJ « Océans communs » de la FAO concernant le thon, avec l'objectif d'améliorer la compréhension et le respect des mesures d'atténuation et de consolider les connaissances sur les risques pour les oiseaux de mer.
- Pour certaines ORGP, achèvement de l'analyse par l'ACAP des écarts actuels entre les mesures de gestion de la conservation de l'ORGP et les conseils de l'ACAP en matière de bonnes pratiques, afin d'aboutir à des mesures de conservation révisées et à jour.
- Collaboration accrue entre les Parties pour établir et mettre en œuvre des Plans d'action régionaux visant à lutter contre les captures accessoires d'oiseaux de mer améliorera la conservation des albatros et des pétrels.
- Être un moteur du développement et de la mise en œuvre de systèmes de surveillance électronique des pêcheries afin d'améliorer la collecte de données sur les captures accessoires d'oiseaux de mer et la mise en œuvre de mesures d'atténuation.
- Que les Parties à l'ACAP complètent ou mettent à jour leur PAN-Oiseaux de mer en réponse à la mise à jour prévue du Plan d'action international (PAI)-Oiseaux de mer de la FAO.

Atténuation d'autres menaces

- Soutien aux programmes prévus (et à venir) visant à éradiquer les espèces invasives des sites de reproduction.

Renforcement des capacités et sensibilisation

- Mise en œuvre de la stratégie de communication de l'ACAP et diffusion du message sur la crise de conservation à laquelle sont confrontés les albatros et les pétrels ainsi que sur l'importance de mettre en œuvre des mesures efficaces d'atténuation des captures accessoires d'oiseaux de mer.
- Poursuite et extension des programmes de petites subventions et de détachements de l'ACAP afin d'offrir de nouvelles opportunités de renforcement des capacités et de projets de recherche ciblés.

Collecte d'informations et de données

- Promotion de l'élaboration de nouvelles mesures d'atténuation qui élargiront l'éventail d'options disponibles pour les pêcheurs et encourageront une utilisation accrue des mesures d'atténuation des captures accessoires d'oiseaux de mer.
- Promotion du développement et de la mise en œuvre de nouvelles technologies qui rationaliseront la collecte de données standardisées sur les captures accessoires d'oiseaux de mer et la mise en œuvre de mesures d'atténuation.
- Défense des bonnes pratiques en matière de suivi des populations ainsi que de la collecte de données sur la répartition en mer des albatros et des pétrels.

Organisation

- Assurer l'adhésion à l'Accord d'un plus grand nombre d'États de l'aire de répartition. Cela augmentera l'influence de l'ACAP et sa capacité à mettre en œuvre ses programmes de travail.

Renforcement des capacités

La mise en œuvre efficace de l'Accord nécessite qu'une assistance soit fournie à certaines Parties à l'ACAP par le biais d'un renforcement des capacités.

L'approche de l'ACAP en matière de renforcement des capacités vise à résoudre les difficultés concernant la politique, les méthodes de mise en œuvre et la compréhension des questions de conservation, tout en considérant le potentiel, les limites et les besoins des Parties concernées.

Le renforcement des capacités est au centre du travail de l'ACAP depuis la deuxième Réunion des Parties en 2006, et fait partie depuis lors du travail du Comité consultatif et du Secrétariat. L'approche de l'ACAP en matière de renforcement des capacités a considérablement évolué ; elle est actuellement étayée par la stratégie de renforcement des capacités de l'Accord adoptée par la Réunion des Parties en 2018.

L'objectif de la stratégie est de fournir à l'Accord un cadre guidant les actions en matière de renforcement des capacités. Cette stratégie aide les Parties et autres parties prenantes concernées (par exemple les États de l'aire de répartition et les observateurs) à renforcer leurs capacités dans le cadre des programmes de recherche, d'administration, de formation et de suivi, conduisant à une meilleure conservation des espèces d'albatros et de pétrels inscrites à l'Annexe 1 de l'Accord. En optimisant au maximum l'utilisation des ressources financières et humaines limitées de l'ACAP, elle contribue également à l'objectif de l'Accord et permet d'augmenter la visibilité du programme de l'ACAP auprès de toutes les Parties, États de l'aire de répartition et observateurs.

La stratégie de renforcement des capacités est à considérer comme un processus à long terme et en constante amélioration. Les Parties continuent d'accorder la priorité au renforcement des capacités par le biais du financement, de la formation, de l'information et du soutien institutionnel, pour la mise en œuvre de l'Accord.

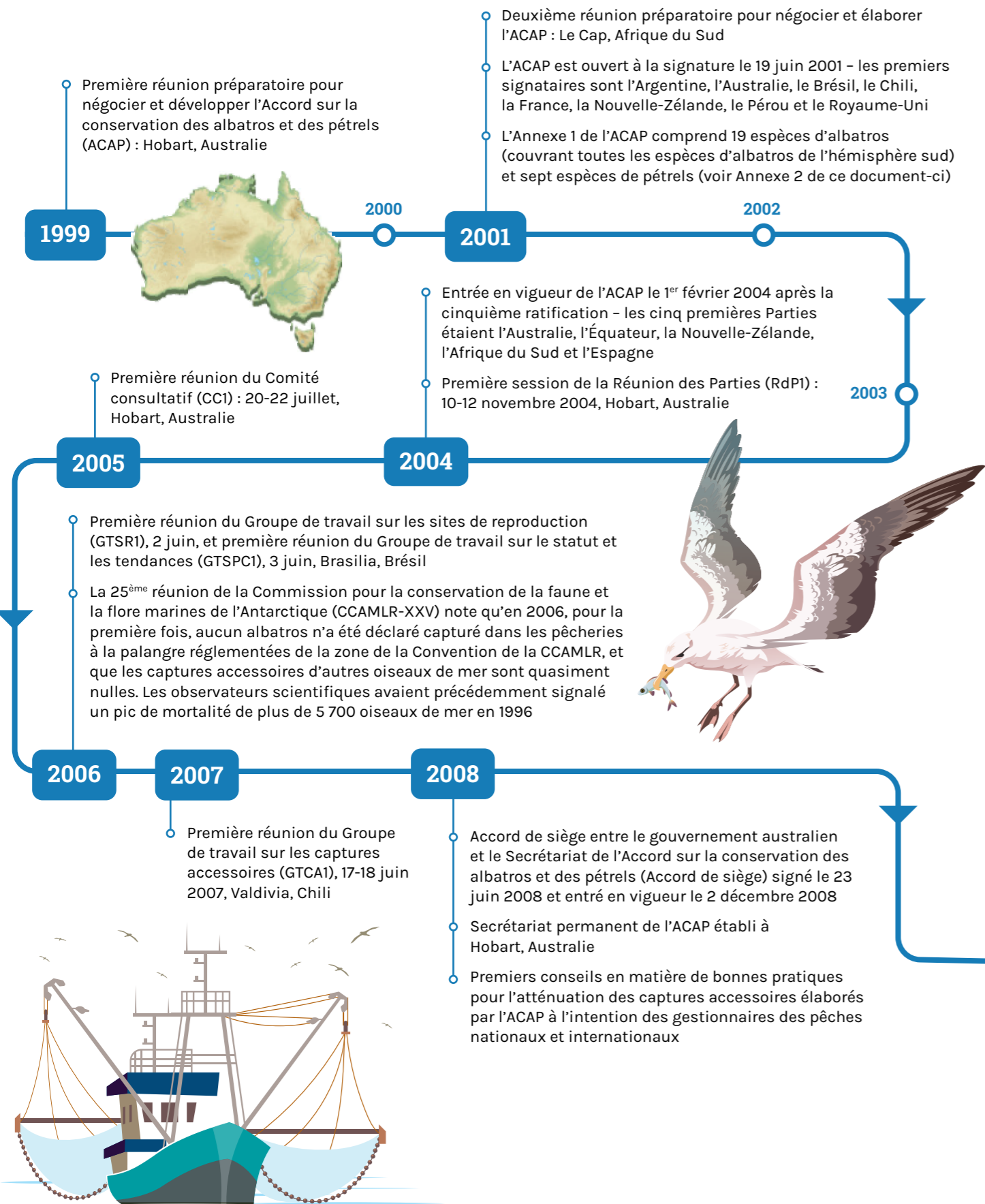
Les actions de renforcement des capacités sont principalement soutenues par des fonds et des ressources provenant du Comité consultatif et du Secrétariat de l'Accord. Il convient par ailleurs d'adopter une approche flexible lorsqu'une Partie (ou une autre organisation) offrant des fonds souhaite développer le renforcement des capacités dans un domaine de l'Accord qui n'a pas été prioritaire.

Le programme de petites subventions et le programme de détachement de l'Accord sont fondamentaux pour cette stratégie, contribuant au renforcement des capacités parmi les parties à l'ACAP, les États de l'aire de répartition et d'autres organisations. Le financement des petites subventions et des détachements est administré par un sous-comité du Comité consultatif selon un processus établi de longue date qui permet d'octroyer les fonds en utilisant une procédure hiérarchisée, cohérente et transparente à partir de l'allocation budgétaire du Comité consultatif.

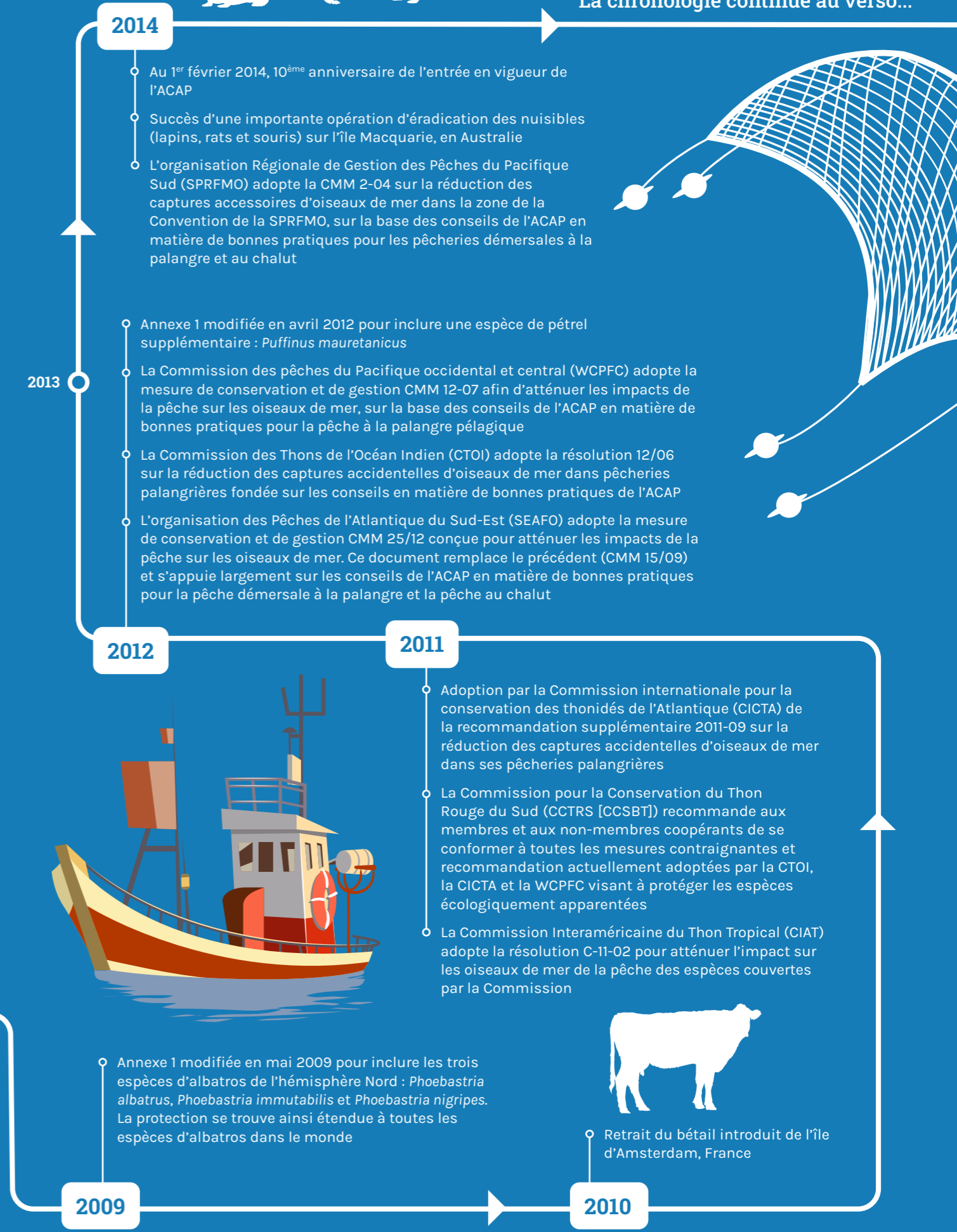
De nombreux projets et détachements ont été réalisés au cours des 20 années d'existence de l'Accord. De nombreux membres des groupes de travail du Comité consultatif ont pu faire progresser les opportunités prioritaires de recherche et de développement grâce au soutien d'une petite subvention fournie par l'Accord. Plusieurs responsables et ex-responsables de l'ACAP ont également bénéficié de possibilités de détachement plus tôt dans leur carrière. Tout au long de leur carrière, ces bénéficiaires ont apporté des contributions significatives au renforcement des capacités de leurs agences, institutions et organisations nationales, permettant ainsi de faire progresser la conservation des albatros et des pétrels.



Chronologie des mesures notables concernant l'ACAP



La chronologie continue au verso...



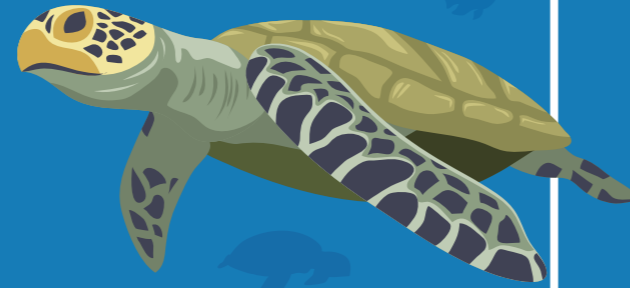
Chronologie des mesures notables concernant l'ACAP

2015

- Ajout du puffin *Ardenna creatopus* à l'Annexe 1 de l'ACAP
- La WCPFC adopte la CMM 2015-03, qui exige que les navires de petite taille (moins de 24 m de longueur) utilisent au moins une mesure d'atténuation (lestage des lignes de branchement, lignes tori ou pose de nuit)

2016

- La huitième réunion du Comité consultatif (CC8) de l'ACAP met à jour les conseils en matière de bonnes pratiques pour réduire l'impact de la pêche à la palangre pélagique sur les oiseaux de mer en incluant des dispositifs de protection des hameçons
- Le 19 décembre, l'ACAP signe un protocole d'accord avec la Convention interaméricaine pour la protection et la conservation des tortues de mer (IAC)



- La Sixième Réunion des Parties de l'ACAP (RdP6) adopte la résolution 6.8 permettant aux économies membres de l'APEC de participer aux réunions de l'ACAP en tant qu'observateurs
- La CCTRS adopte une nouvelle résolution contraignante qui oblige ses membres à se conformer aux mesures pertinentes sur les espèces écologiquement liées (ERS) de la CICTA, de la CTOI et de la WCPFC
- Protocole d'accord signé en novembre entre l'ACAP et l'Accord relatif aux pêches dans le sud de l'océan Indien (APSOI)
- La WCPFC adopte une mesure révisée sur les oiseaux de mer (CMM 2018-03) sur l'atténuation des captures accessoires, comprenant des dispositifs de protection des hameçons (qui entreront en vigueur en 2020)
- Protocole d'accord signé en décembre entre l'ACAP et l'Organisation des Pêches de l'Atlantique du Sud-Est (SEAFO)
- Éradication totale des rennes, des rats et des souris introduits en Géorgie du Sud (South Georgia / Islas Georgias del Sur)
- Éradication des souris sur l'île des Antipodes, en Nouvelle-Zélande

- La SPRFMO met à jour sa MCG (mesure de conservation et de gestion) sur les captures accessoires d'oiseaux de mer sous la référence CMM-09-2017 : elle définit les mesures d'atténuation pour la pêche démersale à la palangre et au chalut, en faisant référence aux bonnes pratiques de l'ACAP

2018



2017



- Le projet ABNJ « Océans communs » de la FAO concernant le thon (lancé en 2014), réalise une estimation mondiale des captures accessoires d'oiseaux de mer lors de la pêche à la palangre pélagique dans l'hémisphère sud
- L'APSOI adopte une MCG Oiseaux de mer axée principalement sur la pêche démersale à la palangre
- La 11^{ème} réunion du Comité consultatif (CC11) de l'ACAP déclare une crise de conservation persistante pour les albatros et les pétrels

- La Conférence des Parties à la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS) (COP13) convient d'inscrire l'albatros *Diomedea antipodensis* à son Annexe 1 (qui répertorie les espèces migratrices évaluées comme étant en danger d'extinction)

- Célébration de la première Journée mondiale de l'albatros le 19 juin, sur le thème « Éradiquer les nuisibles des îles »

- 12^{ème} réunion du Comité consultatif (CC12) de l'ACAP reportée à 2021 en raison de la pandémie de COVID-19

2019

2020

2021

- Célébration de la deuxième Journée mondiale de l'albatros, sur le thème « Garantir une pêche respectueuse des albatros »
- La Réunion des Parties de l'APSOI adopte les recommandations de son Comité scientifique quant à la révision, s'appuyant sur les conseils de l'ACAP, des normes de données (CMM 2019-02) et de l'atténuation des oiseaux de mer (CMM 2019-13)
- La Septième Réunion (RdP7) de l'ACAP reportée à 2022 en raison de la pandémie de COVID-19

- La CC12 de l'ACAP se réunit en ligne, approuve les mesures d'atténuation mises à jour (poseur d'appâts sous-marin et Hookpod-mini) et adopte des lignes directrices sur les systèmes de surveillance électronique et la collecte de données des programmes d'observateurs



2022

- L'ACAP présente un document lors d'une réunion de l'APSOI décrivant comment les MCG existantes pourraient être mieux alignées sur les conseils de l'ACAP en matière de bonnes pratiques
- La Septième Réunion des Parties de l'ACAP (RdP7) se tient en ligne en mai
- Célébration de la troisième Journée mondiale de l'albatros le 19 juin, sur le thème « Changement climatique »
- En juillet, l'ACAP publie des conseils sur la gestion des risques, pour les oiseaux de mer, liés à l'épizootie d'influenza aviaire hautement pathogène H5N1.

- La Commission élargie de la CCTRS adopte une Stratégie pluriannuelle sur les oiseaux de mer
- La CCAMLR réunit à nouveau son Groupe de travail sur la mortalité accidentelle associée aux pêcheries (WG-IMAF) pour la première fois depuis 2011
- La Commission de la WCPFC accepte de procéder à un examen de sa mesure actuelle concernant les oiseaux de mer à la lumière des bonnes pratiques de l'ACAP



2023

- La Commission de la SPRFMO accepte une révision de ses MCG relatives aux oiseaux de mer (CMM 09-2017 et 02-2022). Par la suite, l'ACAP présente au Comité scientifique de la SPRFMO un document analysant la manière dont ces mesures s'alignent sur les avis de l'ACAP
- La CTOI adopte la résolution 23/07 (Sur la réduction des captures accidentelles d'oiseaux de mer dans les pêcheries à la palangre), qui entrera en vigueur le 1er juillet 2024, remplaçant la résolution 12/06
- Le Groupe de travail de la CIAT sur les écosystèmes et les captures accessoires (EBWG) recommande l'élaboration d'un plan d'action pour les captures accessoires d'oiseaux de mer, notamment une mise à jour de la résolution C-11-02 au cours des deux années suivantes

- Le Comité consultatif de l'ACAP (CC13) se réunit en présentiel pour la première fois depuis 2019
- Célébration de la quatrième Journée mondiale de l'albatros, sur le thème « Pollution plastique »
- Le Comité scientifique de la SEAFO convient qu'un examen des bonnes pratiques actualisées de l'ACAP dans le contexte de l'Organisation facilitera l'évaluation de la CMM 25/12 sur les oiseaux de mer couverts par la SEAFO



2024

1^{er} février 2024, 20^{ème} anniversaire de l'entrée en vigueur de l'ACAP



© Alex Adamiano

Résultats clés :

Afrique du Sud



Signature le 6 novembre 2003
Ratification le 6 novembre 2003

L’Afrique du Sud est située à la pointe du continent africain et à la jonction des océans Atlantique et Indien. L’écosystème du courant de Benguela, très productif et froid, se trouve le long de sa côte ouest ; le courant chaud des Aiguilles coule quant à lui le long du bord du plateau des Aiguilles au large de la côte sud-est du pays.

Ces eaux offrent de nombreuses possibilités d’alimentation et sont régulièrement visitées par un grand nombre d’oiseaux de mer, notamment de nombreux albatros et pétrels. De plus, environ 2,5 millions de couples de 30 espèces d’oiseaux de mer se reproduisent dans les îles subantarctiques d’Afrique du Sud : les îles-du-Prince-Édouard (IPE) (îles Marion et île-du-Prince-Édouard), dans le sud-ouest de l’océan Indien. Il s’agit notamment de cinq espèces d’albatros (*Diomedea exulans*, *Phoebastria fusca*, *P. palpebrata*, *Thalassarche carteri*, *T. chrysostoma*) et quatre espèces de pétrels (*Macronectes giganteus*, *M. halli*, *Procellaria aequinoctialis*, *P. cinerea*) inscrites à l’ACAP. Le vaste territoire où évoluent les albatros et les pétrels ainsi que les menaces auxquelles ils sont confrontés en mer nécessitent une collaboration internationale pour leur conservation. Au début du 21^{ème} siècle, la conservation de plusieurs espèces d’albatros et de pétrels représentait une préoccupation mondiale. Ces facteurs ont conduit l’Afrique du Sud à ratifier l’ACAP en 2003.

Conservation des espèces

Dans les îles-du-Prince-Édouard (IPE), les albatros *Thalassarche carteri* se reproduisent uniquement sur l’île du Prince Édouard (44 km²), qui abrite également les nids occupés de quatre autres espèces d’albatros et des deux pétrels *Macronectes giganteus* et *M. halli*. Ceux-ci nichent tous au sol, ce qui facilite le comptage. L’île du Prince Édouard, inhabitée, est rarement visitée, afin de préserver sa nature intacte et de minimiser les menaces qui pèsent sur sa faune et sa flore. Par conséquent, les décomptes des cinq albatros et des deux pétrels qui s’y reproduisent sont irréguliers ; des décomptes de *Diomedea exulans* ont cependant été effectués à partir de relevés aériens. Deux espèces d’albatros ont également été observées sur la petite île du Prince Édouard : des *Thalassarche steadi* et des *T. melanophris* ont été repérés en train de couver parmi les *T. carteri* et *T. chrysostoma*, tandis qu’un poussin a éclos sur l’île Marion.

Les pétrels *Procellaria aequinoctialis* et *P. cinerea* nichent dans des terriers, ce qui complique les relevés de populations. Cependant, des estimations de leur présence ont été faites sur les deux îles. Des informations ont été obtenues sur les paramètres démographiques (survie, âge à la reproduction, succès de reproduction) des albatros et des pétrels dans l’IPE, ou des hypothèses ont été tirées d’études menées ailleurs. L’Afrique du Sud a ainsi pu appliquer les critères de l’UICN pour évaluer l’état de conservation régional des populations d’albatros et de pétrels se reproduisant dans les IPE. Cela a également permis à l’Afrique du Sud de contribuer aux évaluations mondiales de l’état de conservation de ces espèces.

En 2015, au niveau régional, les albatros *Phoebastria fusca*, *Thalassarche carteri*, et *T. chrysostoma* ont été déclarés en danger, tandis que les albatros *Diomedea exulans* et *Phoebastria palpebrata* ont été respectivement déclarés comme vulnérable et quasi menacé (NT). Les quatre pétrels étaient tous considérés comme quasi menacés. En 2023, les évaluations régionales étaient en cours d’actualisation.

En 2009, les IPE abritaient 44 % de tous les *Diomedea exulans*, 10 % des *Thalassarche chrysostoma*, 21 % des *T. carteri*, et environ 10 % des *Phoebastria fusca* et 2 % des *P. palpebrata*.

Conservation et restauration de l’habitat

En 2007, la Réserve naturelle spéciale des îles-du-Prince-Édouard et les eaux environnantes s’étendant jusqu’à 500 m ont été déclarées site Ramsar d’importance internationale (n°1688). En 2013, une Aire marine protégée de 180 000 km² a été déclarée autour des IPE. 2014 a vu l’adoption d’un nouveau plan de gestion pour les IPE.

Un programme sur les plantes étrangères vise à éradiquer cinq espèces dont la répartition est encore limitée sur l’île Marion dans le but de conserver les habitats naturels qui abritent, entre autres espèces, des pétrels *Procellaria aequinoctialis* et *P. cinerea* inscrites à l’ACAP.

Une « campagne de nettoyage du pays », se déroulant sur dix ans, a permis de retirer de l’île Marion des tonnes de débris, de détritus et de restes de structures démantelées, réduisant notamment les risques d’enchevêtrement pour la faune, notamment les espèces inscrites à l’ACAP. En 2023, des progrès ont été réalisés dans le retrait de matériaux utilisés pour construire l’ancienne base, inoccupée, de l’île Marion.

En 2020, le Département sud-africain des forêts, de la pêche et de l’environnement (DFFE) a formalisé un partenariat avec BirdLife South Africa pour entreprendre une opération d’éradication des souris, le projet Mouse-Free Marion (MFM). L’objectif principal de ce projet est de restaurer l’île Marion et d’améliorer l’état de conservation de ses populations d’oiseaux de mer. Le projet MFM est actuellement (2023) en phase de planification et de préparation.

Gestion des activités humaines

L’accès aux IPE est réglementé par le Plan de gestion des îles-du-Prince-Édouard (PEIMP). Les IPE sont aussi la seule Réserve naturelle spéciale d’Afrique du Sud, ce qui, entre autres choses, y interdit le tourisme. Des zones ont été établies sur les îles, de manière à prévenir ou réduire les impacts humains dans les zones sensibles, y compris celles utilisées par les albatros et les pétrels pour la reproduction. Des protocoles stricts sont en vigueur pour éviter l’introduction de plantes, de maladies et d’animaux étrangers dans les îles.

En 2008, l’Afrique du Sud a adopté un Plan d’action national (PAN) visant à réduire les captures accidentelles d’oiseaux de mer dans les pêcheries à la palangre. Les captures accessoires d’albatros et de pétrels dans les pêcheries sud-africaines ont été évaluées. Parmi les réalisations notables se trouve l’adoption de mesures d’atténuation (déploiement d’un double dispositif d’effarouchement des oiseaux) dans la pêche nationale au chalut démersal, qui ont permis une réduction de 90 % de la mortalité des albatros et des pétrels. Le PAN et le PEIMP sont en cours de révision dans le but de renforcer la conformité et l’application.

Recherche et suivi

En plus de l’estimation de la taille des populations et des paramètres démographiques des albatros et des pétrels mentionnés ci-dessus, des articles ont été publiés sur les tendances des cinq espèces d’albatros et des deux espèces de pétrels géants qui se reproduisent dans les IPE, ainsi que sur le nombre de pétrels *Procellaria aequinoctialis* se reproduisant sur les deux îles.

Des articles ont également été publiés sur la répartition en mer des cinq espèces d’albatros et des pétrels *Macronectes giganteus*, *M. halli* et *Procellaria aequinoctialis* se reproduisant dans les IPE. Ces documents ont contribué à mettre en évidence les zones utilisées par ces espèces et les zones où il existe un chevauchement potentiel entre les répartitions et les menaces, telles que la mortalité accidentelle lors des opérations de pêche. Ils fournissent également des informations utiles pour la planification spatiale marine.

Différents aspects de la reproduction et de l’alimentation des pétrels *Procellaria cinerea* et *P. aequinoctialis* sur l’île Marion ont été étudiés à l’aide de caméras au niveau des nids et de dispositifs de suivi.

Des tests de recherche en mer sur les mesures d’atténuation visant à réduire la mortalité des oiseaux de mer dans les pêcheries à la palangre et au chalut ont été entrepris, et les résultats ont été publiés. La recherche a évalué et renforcé la mise en œuvre des mesures d’atténuation des captures accessoires à bord des navires de pêche, les conditions de permis étant appliquées par le service des pêches du DFFE.

L’impact des souris domestiques sur les oiseaux de mer de l’île Marion a été étudié et une proposition pour leur éradication a été élaborée au cours des dernières années dans le cadre d’un partenariat (connu sous le nom de projet Mouse-Free Marion) entre le DFFE et BirdLife Afrique du Sud. Ce dernier a été approuvé par le Comité consultatif de l’ACAP en 2023. La mise en œuvre du projet sera coûteuse et la levée des fonds nécessaires à son exécution est en cours.

Pédagogie et sensibilisation du public

Un livre passant en revue les activités de recherche et de conservation dans les IPE a été publié en 2007. Un grand livre illustré sur les IPE, à destination du grand public, a été publié en 2010 afin de souligner l’importance de ces îles. Un manuel de conservation pour les IPE a été publié en 2011 dans le but d’informer et d’éduquer les visiteurs de l’île. Un certain nombre de sites internet et de pages Facebook couvrant certains aspects du Programme national antarctique sud-africain rendent régulièrement compte des activités de recherche et de conservation dans les IPE, notamment sur les oiseaux de mer inscrits à l’ACAP. Des articles et des bulletins d’information ont été publiés lors de la Journée mondiale de l’albatros pour sensibiliser la population.

BirdLife Afrique du Sud, par l’intermédiaire de son Groupe de travail sur les albatros (Albatross Task Force), a entrepris un travail approfondi pour informer les pêcheurs de la nécessité et de la manière d’atténuer la mortalité due aux captures accessoires dans les pêcheries opérant autour de l’Afrique australe.

Mise en œuvre de l’Accord, incluant l’atténuation des captures accessoires d’oiseaux de mer

L’Afrique du Sud mène actuellement un programme de recherche dans les IPE dans le but, notamment, de conserver la biodiversité sur ces îles. Ce programme fournit des informations à l’ACAP et à d’autres traités (y compris les ORGP) dont l’Afrique du Sud est Partie afin de faciliter la réalisation des objectifs de ces traités, y compris la conservation de la biodiversité. En ce qui concerne les albatros et les pétrels qui migrent dans les eaux sous sa juridiction ou là où ses pêcheries opèrent, l’Afrique du Sud a mené des évaluations des captures accessoires durant la pêche et de l’efficacité de diverses méthodes d’atténuation. Parmi les réalisations notables, on compte l’adoption du déploiement de doubles dispositifs d’effarouchement des oiseaux dans la pêche nationale au chalut démersal, conduisant à une réduction de 90 % de la mortalité des albatros et des pétrels. Ses chercheurs ont également fourni des informations sur la mortalité des albatros de l’île Marion causée par les souris.

Prochains défis et opportunités

Parmi les futurs défis, on peut citer la réduction des captures accessoires d’oiseaux de mer par les pêcheries d’autres États et en haute mer, qui constituent des menaces majeures pour les albatros et les pétrels se reproduisant ou visitant l’Afrique du Sud ; l’extension de la couverture par les observateurs, actuellement limitée à certaines flottes de pêche d’Afrique du Sud ; l’éradication des souris de l’île Marion ; la prévention contre les maladies aviaires chez les oiseaux de mer des IPE ; le lancement de recherches complexes, notamment l’amélioration des estimations de la population de pétrels *Procellaria cinerea* dans les IPE et la mesure des paramètres démographiques de l’albatros *Thalassarche carteri* sur l’île du Prince Édouard ; la centralisation des informations de toutes les pêcheries provoquant une mortalité chez les albatros et les pétrels dans des modèles de viabilité des populations afin de déterminer les interventions de conservation prioritaires ; l’amélioration de la biosécurité dans la chaîne d’approvisionnement vers l’île Marion, y compris à bord des navires ; et l’augmentation du financement de la recherche, actuellement limité.



Résultats clés :

Argentine



Signature le 19 janvier 2004
Ratification le 29 août 2006

L'Argentine a ratifié l'accord en 2006 et a commencé le processus d'élaboration de son Plan d'Action National, achevé en 2010.

Les étapes les plus importantes résumant des années de travail pour la mise en œuvre de l'Accord en Argentine sont présentées ici. Elles ont été rendues possibles grâce à la coordination entre les organismes gouvernementaux, les institutions scientifiques et académiques, la société civile et le secteur privé, ainsi qu'à la contribution de l'ACAP aux réunions régionales et aux stages.

L'obtention d'informations sur l'état des populations et les prises accessoires dans diverses flottes, la conception et le test de mesures d'atténuation pour les pêcheries, ainsi que l'efficacité de leur mise en œuvre dans certaines d'entre elles ont été essentielles pour la mise en œuvre de l'Accord.

Il est important de souligner la formation du secteur privé dans l'utilisation de mesures d'atténuation, ainsi que les efforts de sensibilisation du public.

En outre, l'Argentine a été active dans les efforts de conservation pour protéger les albatros et les pétrels dans ses territoires maritimes et antarctiques.

du Sud (South Georgia/Islands Georgias del Sur)¹ (Dellacasa et al. 2018, voir "Eaux à l'est du Cap"), les individus d'Albatros à sourcils noirs (*Thalassarche melanophris*) provenant de colonies du sud du Chili et des îles Falkland (Falkland Islands/Islands Malvinas)¹, d'Albatros à tête grise (*Thalassarche chrysostoma*) provenant de colonies du sud du Chili, du Pétrel géant du Sud (*Macronectes giganteus*) provenant de l'île de l'Observatoire et des colonies de Géorgie du Sud (South Georgia/Islands Georgias del Sur)¹, du Pétrel à menton blanc (*Procellaria aequinoctialis*) et du Pétrel géant du Nord (*Macronectes halli*) provenant des colonies situées en Géorgie du Sud (South Georgia/Islands Georgias del Sur)¹ (Falabella et al. 2009). De plus, le Parc Marin Interjuridictionnel Côtier de Patagonie australe a été créé par la loi nationale n° 26.446 et la loi provinciale n° 5.886, classant, selon le Plan de Gestion, les îles Arce et Gran Robredo comme des zones intangibles (no-take) (PIMCPA 2018) et inclut des zones de nidification, d'extension de colonies et de nourrissage du Pétrel géant du Sud (*Macronectes giganteus*) d'individus provenant des colonies des îles Arce et Gran Robredo (5% global) (Dellacasa et al. 2018, voir "Eaux de Bahía Camarones et Golfo San Jorge")¹.



Gestion des activités humaines

Activité de pêche

Des mesures liées aux opérations de pêche à la palangre (Résolutions du Conseil fédéral de la pêche 8/2008 et 3/2017) ont été adoptées, établissant l'utilisation de mesures d'atténuation sur les navires de palangre congélateur et les chalutiers. Des essais ont été menés en collaboration avec l'Institut de recherche marine et côtière (CONICET-UNMDP) pour évaluer la faisabilité et l'efficacité de la gestion stratégique des rejets sur les chalutiers congélateurs et la conception de mesures visant à réduire l'interaction des oiseaux dans la pêcherie de l'anchois. L'organisation Aves Argentinas a collaboré au développement et à la mise en œuvre des lignes d'effarouchement pour oiseaux sur les chalutiers.

Activité d'exploration offshore

La Résolution Conjointe 3/2019 de la Secrétariat de l'Environnement et du Développement Durable et de la Secrétariat de l'Énergie a été mise en œuvre de manière continue depuis 2019. Cette résolution approuve les procédures d'évaluation de l'impact environnemental pour les projets ou les activités liés à l'exploration et à l'exploitation des hydrocarbures. Cela inclut l'analyse des effets potentiels de cette activité sur les espèces ACAP distribuées dans la zone d'intérêt.



Recherche et suivi

Des enquêtes sur le Pétrel géant du Sud (*Macronectes giganteus*) ont été menées de 1982 à aujourd'hui sur les îles Arce et Gran Robredo, de 1994 à 2016 sur l'île de l'Observatoire et de 1971 à 2013 sur la péninsule López.

Les recherches sur la distribution des oiseaux marins et leur interaction avec les pêcheries se sont concentrées sur des espèces emblématiques considérées comme des indicateurs de l'état de la mer Argentine et de son secteur insulaire, telles que l'Albatros à sourcils noirs (*Thalassarche melanophris*) se reproduisant sur les îles Falkland (Falkland Islands/Islands Malvinas)¹ et le Pétrel à menton blanc (*Procellaria aequinoctialis*) se reproduisant sur les îles Georgias du Sud (South Georgia/Islands Georgias del Sur)¹.

Les informations provenant de bases de données géoréférencées acquises à partir de sources de données inventoriées ont été enquêtées, compilées et organisées, ce qui a abouti à des cartes d'utilisation de l'habitat de l'espace marin pour les espèces prioritaires d'oiseaux, de mammifères et de tortues marines sur le plateau continental argentin. Les informations sont disponibles sur <https://ciam.ambiente.gob.ar/geovisor.php>³.

Grâce au Programme d'Assistant de Recherche sur les Pêcheries (Observateurs à Bord) des navires commerciaux exploités par l'Institut National de Recherche et de Développement des Pêches (INIDEP), des informations sur la capture accidentelle d'oiseaux marins et des mesures d'atténuation sont collectées. L'Institut a développé un Programme de Chargement des Interactions avec les Mammifères Marins, les Oiseaux et les Reptiles (PCMAR) visant à incorporer toutes les informations adaptées à chaque juridiction enquêtée lors des voyages de pêche, à la fois des espèces cibles capturées et des interactions avec la mégafaune se produisant pendant les sorties de pêche. Ce processus optimise le chargement et le traitement des informations, accélérant ainsi la prise de décision en matière de gestion des pêches.

Toutes ces activités de recherche et de surveillance sont menées avec succès grâce à la collaboration entre les organismes gouvernementaux (INIDEP, Sous-secrétariat des ressources aquatiques et des pêches, Sous-secrétariat de l'environnement, Conseil fédéral de la pêche), les organismes nationaux de science et de technologie (Conseil national de la recherche scientifique et technique, Universités nationales, entre autres), les organisations de la société civile (Aves Argentinas) et la participation de l'industrie de la pêche.



Pédagogie et sensibilisation du public

Une formation a été dispensée sur l'utilisation du "Programme de Chargement des Interactions avec les Mammifères, Oiseaux et Reptiles (PCMAR)", élaboré par l'INIDEP, et mis à disposition pour être utilisé dans les provinces. De plus, le Sous-secrétariat à l'Environnement a organisé des ateliers dans les provinces de Santa Cruz, Rio Negro et Terre de Feu dans le but de renforcer les juridictions dans la systématisation des informations sur l'interaction de la mégafaune dans les pêcheries dans le cadre des Plans d'Action Nationaux, ainsi que de faciliter l'échange d'expériences dans la collecte de données sur les prises accessoires au niveau national et provincial.

Un document d'éducation intitulé "Utilisation de l'environnement marin par les oiseaux, les mammifères et les tortues marines d'Argentine" a été élaboré, contenant la description des espèces de tortues, d'oiseaux et de mammifères marins habitant les espaces maritimes argentins, ainsi que des cartes d'utilisation de l'habitat.

Des activités de formation et de sensibilisation ont été menées pour une mise en œuvre efficace des mesures d'atténuation, promouvant le développement de pratiques de pêche responsable en collaboration avec Aves Argentinas.

De plus, dans le but de créer un espace d'échange public-privé sur les techniques et les pratiques de sélectivité des prises accessoires et de la capture accidentelle de la mégafaune, en mai 2023 à Puerto Madryn - Chubut, s'est tenue la "Réunion sur les Bonnes Pratiques de Pêche et la Troisième Réunion de la Commission de Travail pour renforcer les mesures de réduction des prises accessoires dans les pêcheries", avec la participation d'experts en engins de pêche académiques et du secteur privé, d'autorités de pêche, de scientifiques et de personnel embarqué, des capitaines aux marins.



Mise en œuvre de l'Accord, incluant l'atténuation des captures accessoires d'oiseaux de mer

L'accord est mis en œuvre dans le cadre du Plan d'Action National pour Réduire l'Interaction des Oiseaux avec les Pêcheries en République Argentine (PAN-Aves), approuvé en 2010 par la Résolution 03/2010 du Conseil Fédéral de la Pêche (CFP) et mis à jour en 2019 (Acte CFP 20/2020). Le plan comprend cinq objectifs liés à : la collecte de données, la réduction des prises accessoires, la formation et la sensibilisation, le renforcement, et le développement d'indicateurs de performance. Pour atteindre les objectifs, un Plan Opérationnel Triennal (POT) est élaboré, mis à jour et mis en œuvre, détaillant les actions, les tâches, les délais, les budgets et les responsables. Sa mise à jour en 2019 a été réalisée lors d'ateliers participatifs impliquant les secteurs scientifique, technique et académique, les autorités de pêche et environnementales, et les représentants de l'industrie de la pêche. Il est à noter que la mise en œuvre des mesures de gestion établies par le Conseil Fédéral de la Pêche est surveillée par le système de Contrôle et d'Inspection des Pêches de la Sous-secrétariat de la Pêche et de l'Aquaculture.

Au niveau régional, la Commission Technique du Front Maritime (CTMFM) a approuvé par la Résolution CTMFM 04/2022 le Plan d'Action Régional pour Réduire l'Interaction des Oiseaux Marins avec les Pêcheries dans la Zone du Traité du Río de la Plata et de son Front Maritime (PAR-Aves). Grâce à ce plan, l'Argentine et l'Uruguay coordonnent bilatéralement les actions de conservation dans les pêcheries opérant dans des eaux gérées conjointement.



Prochains défis et opportunités

La poursuite de la mise en œuvre des Plans d'Action Nationaux et Régionaux contribuera à la conservation des oiseaux marins et à la mitigation des impacts de leur interaction avec les pêcheries, promouvant et améliorant la gestion écosystémique.

La nécessité d'étendre la couverture des observateurs dans la flotte de pêche demeure identifiée comme un défi pour accroître l'acquisition de données sur la mégafaune. Ces informations sont essentielles pour améliorer la compréhension de la mortalité accidentelle dans les pêcheries et la mise en œuvre de mesures d'atténuation.

Il est reconnu qu'il est nécessaire d'élaborer et de mettre en œuvre des mesures d'atténuation, y compris la gestion stratégique des rejets et des déchets comme mesure centrale pour réduire l'abondance des oiseaux marins associés aux opérations de pêche.

³ Il s'agit d'un lien vers un site Web qui n'est ni affilié ni approuvé par l'ACAP. La nomenclature qui y figure doit être lue dans le contexte de la Résolution 2.9 de l'ACAP de 2006, qui impose l'utilisation d'une double nomenclature pour les îles Falkland /Falkland Islands/Islands Malvinas et la Géorgie du Sud/South Georgia/Islands Georgias del Sur.



© Jonathon Barrington

© Jaimie Cleeland

© Julie McInnes

Résultats clés :

Australie



Signature le 19 juin 2001
Ratification le 4 octobre 2001

L'Australie possède une vaste juridiction maritime au sein de laquelle vivent 18 espèces d'albatros et six espèces de pétrels. Huit de ces espèces se reproduisent sur des îles isolées au large, adjacentes à la Tasmanie, dans les régions subantarctique et antarctique.

Les populations d'albatros et de pétrels présentes en Australie, pour la reproduction et/ou pour la recherche de nourriture, autres que l'albatros endémique *Thalassarche cauta*, ne représentent généralement qu'une petite proportion des populations mondiales. Cependant, ces espèces apportent une contribution significative à la biodiversité australienne.

L'Australie a joué un rôle de premier plan dans la création de l'ACAP après que des chercheurs australiens ont identifié que les captures accessoires dans les pêcheries à la palangre entraînaient le déclin des populations locales d'oiseaux de mer. L'Australie a reconnu qu'en l'absence d'une action internationale efficace en matière de conservation, elle serait incapable d'assurer la conservation des albatros et des pétrels menacés qui se reproduisent et se nourrissent dans sa juridiction.

L'Australie considère que l'ACAP fournit un cadre important pour la coopération internationale, permettant d'établir et d'améliorer les mesures de conservation concernant l'atténuation des captures accessoires d'oiseaux de mer dans les pêcheries, de renforcer la conservation des populations reproductrices d'albatros et de pétrels sur terre et de faire face aux menaces généralisées pesant sur les espèces affectées.



Conservation des espèces

- Les lois australiennes intègrent une série de mesures qui contribuent à la conservation et à la protection des albatros et des pétrels sur terre et en mer.
- Mise en œuvre de Plans nationaux de rétablissement successifs pour les albatros et les pétrels depuis 2001.
- Espèces invasives éradiquées de l'île Macquarie. Ce site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO est déclaré exempt de nuisibles en 2014.



Conservation et restauration de l'habitat

- Toutes les îles de reproduction australiennes sont soumises à des accords de zones protégées, qui incluent des exigences strictes en matière de biosécurité et de limites du nombre de visiteurs.
- Les pêcheries australiennes sont gérées sur une base responsable qui vise à maintenir les relations écologiques et à répondre aux besoins des espèces non ciblées.
- Création de réserves marines limitant la pêche autour des principaux sites de reproduction dans la juridiction subantarctique de l'Australie, y compris la récente expansion de 300 % du parc marin de l'île Macquarie, qui couvre désormais une superficie de plus de 475 000 km².



Gestion des activités humaines

- Toutes les espèces de l'ACAP présentes en Australie sont répertoriées comme espèces protégées en vertu de la législation australienne.
- Mise en œuvre de plans successifs de réduction des menaces concernant les captures accidentelles (ou accessoires) d'oiseaux de mer lors des opérations de pêche océanique à la palangre, depuis 1995.
- Mise en œuvre d'un Plan d'action national pour minimiser les captures accidentelles d'oiseaux de mer dans les pêcheries australiennes en 2018, qui s'applique à l'ensemble des juridictions étatiques et fédérales d'Australie.



Pédagogie et sensibilisation du public

- Publication d'informations en ligne sur les captures accidentelles d'oiseaux de mer dans les pêcheries fédérales, y compris les espèces inscrites à l'ACAP.
- Développement de ressources destinées à sensibiliser et faire comprendre la conservation des oiseaux de mer, notamment la promotion de la Journée mondiale de l'albatros, de guides d'identification et de programmes didactiques pour les pêcheurs.



Mise en œuvre de l'Accord, incluant l'atténuation des captures accessoires d'oiseaux de mer

- Les responsables et scientifiques australiens ont apporté un soutien considérable aux entités de l'ACAP, notamment en tant que Présidents de la Réunion des Parties, ainsi qu'au Comité consultatif, en tant que présidents/co-présidents de groupes de travail.
- L'Australie héberge le Secrétariat de l'ACAP à Hobart, en Tasmanie, et est le gouvernement dépositaire de l'ACAP.
- Soutien à l'adoption de mesures de conservation et de gestion visant à atténuer les captures accessoires d'oiseaux de mer au sein des organisations régionales de la gestion des pêches et de la Commission pour la conservation de la faune et la flore marines de l'Antarctique.



Recherche et suivi

- Promotion de l'adoption de solutions innovantes pour réduire les captures accessoires dans les pêcheries à la palangre et au chalut, notamment les meilleures pratiques en matière de lestage des lignes de branchement ; des conceptions plus sûres et moins chères pour les lests ; utilisation de dispositifs de protection des hameçons ; poseur d'appâts sous-marins ; et des approches permettant d'éviter les collisions avec les funes dans les pêcheries au chalut.
- Études d'approches visant à améliorer la sécurité lors de la récupération des lignes de branchement dans la pêche palangrière pélagique.
- Développement de méthodes innovantes permettant de déterminer l'identification des espèces et l'écologie de l'alimentation des oiseaux de mer en utilisant des techniques génétiques et autres.
- Maintien de programmes de suivi des populations à long terme pour sept espèces inscrites à l'ACAP sur les îles de Tasmanie.
- Mise en œuvre de programmes d'observateurs à bord et de systèmes de surveillance électronique dans les pêcheries à la palangre, prescrivant la collecte de données sur les captures accessoires d'oiseaux de mer et les taux correspondants.



Prochains défis et opportunités

- Améliorer l'état de conservation des albatros et des pétrels d'Australie et placer ainsi ces espèces sur une trajectoire favorable afin qu'elles ne soient plus menacées dans la juridiction australienne.
- Renforcer les mesures d'atténuation des captures d'oiseaux de mer dans les pêcheries australiennes à la palangre, et étendre ces mesures à d'autres méthodes de pêche.
- S'engager dans des forums régionaux ainsi que par le biais de partenariats renforcés avec des Parties à l'ACAP, afin de mettre en place des stratégies face aux défis liés à la conservation des albatros et des pétrels, car ces espèces restent victimes d'un taux de mortalité accidentelle inacceptable dans les pêches en haute mer, qui entraînent un déclin continu de leurs populations.
- Développer des réponses collaboratives aux menaces émergentes pour la conservation des albatros et des pétrels, notamment en raison du changement climatique, des parcs éoliens offshore, des plastiques marins et des épidémies.



© Jaimie Cleeland



Résultats clés :

Brésil



Signature le 19 juin 2001
Ratification le 3 septembre 2008

Le Brésil a participé à l'Accord sur la conservation des albatros et des pétrels (ACAP) dès ses premières réunions préparatoires, en Australie en 2000 et en Afrique du Sud en 2001. Le pays a également contribué au développement de l'Accord au côté de 15 autres pays.

L'ACAP a été ouvert à la signature en juin 2001 et le Brésil a été l'une des premières nations signataires, le processus de ratification étant achevé en 2008. Avant même la ratification, le Brésil a toujours été proactif dans la mise en œuvre des mesures prévues par l'Accord. Présent à toutes les réunions techniques, le Brésil a fourni les résultats de recherches menées à bord des navires de pêche visant à atténuer la capture d'oiseaux de mer par les engins de pêche à la palangre. Le Brésil s'est également chargé de développer la recherche scientifique sur l'atténuation de l'impact des palangres pélagiques sur les populations d'albatros et de pétrels présentes dans les eaux juridictionnelles brésiliennes. Cette recherche a abouti à des contributions significatives aux recommandations de l'ACAP pour l'atténuation des captures accessoires, comme le développement, par un pêcheur brésilien, d'une ligne tori (dispositif d'effarouchement des oiseaux) à rubans plus courts, mieux adaptée et efficace pour minimiser les captures accessoires sur des navires de petite taille. Ce modèle s'est avéré adapté à la réalité de la flotte nationale et sud-américaine : il a donc été adopté par l'ACAP parmi les mesures d'atténuation recommandées.

La participation du Brésil à l'ACAP revêt une importance fondamentale pour la gestion des pêches nationales et la conservation des espèces d'albatros et de pétrels menacées. L'ACAP a permis à des scientifiques brésiliens d'effectuer des détachements dans des centres de recherche d'autres régions du monde au cours des 20 dernières années, soulignant que les sujets appris et discutés au sein de l'ACAP avaient déjà conduit à des réglementations et à de bonnes pratiques adoptées par le Brésil en tant que Partie à l'accord.

Au Brésil, le Plan d'action national pour la conservation des albatros et des pétrels (PLANACAP) est le principal instrument de gestion pour mettre en œuvre les bonnes pratiques et orientations de l'ACAP. Le PLANACAP considère

l'ACAP essentiel pour l'effort continu visant à qualifier, subventionner et rassembler toutes les initiatives brésiliennes et internationales, gouvernementales et non gouvernementales, liées à la conservation de ces espèces. Depuis 2006, le PLANACAP est très proactif dans les efforts visant à surmonter les difficultés rencontrées pour minimiser les menaces pesant sur les espèces d'albatros et de pétrels présentes au Brésil, et concentre notamment ses efforts sur l'atténuation des captures accessoires d'oiseaux menacés par la pêche, entre autres actions. Le PLANACAP termine son troisième cycle, couvrant sept taxons menacés d'extinction au niveau national, avec l'objectif général de « Réduire la mortalité des albatros et des pétrels causée par les actions humaines, et plus particulièrement par les captures accessoires ». Seuls les taxons océaniques migrateurs dont les captures accessoires constituent la principale menace sont concernés par le PLANACAP. L'importance de maintenir le PLANACAP couvrant uniquement les Procellariiformes et de se concentrer sur les menaces océaniques plutôt que sur les menaces côtières et insulaires se justifie par engagements pris par le Brésil envers l'ACAP. Ces 20 dernières années, le PLANACAP a poursuivi de manière quasiment ininterrompue les objectifs spécifiques suivants : encourager le respect de la législation en vigueur afin de réduire les captures accessoires d'albatros et de pétrels ; développer la recherche pour diagnostiquer et atténuer les menaces qui pèsent sur la conservation des albatros et des pétrels ; élaborer et appliquer des politiques publiques nationales et internationales pour la conservation des albatros et des pétrels ; et développer et mettre en œuvre des actions d'éducation, de communication et de formation environnementales visant la conservation des albatros et des pétrels. Le partenariat avec l'Institut Albatroz (Projeto Albatroz) et le Centre national de conservation et de recherche sur les oiseaux (CEMAVE/ICMBio) est essentiel pour mener à bien ces activités.

L'un des sujets les plus pertinents, pour le PLANACAP, concerne la réduction de la mortalité des Procellariiformes due aux captures accessoires au Brésil. L'ACAP a fourni de solides orientations sur ce sujet ces deux dernières décennies, aboutissant à la révision de l'Instruction normative interministérielle (INI) n°4, signée par les

ministères de l'Environnement (MMA) et de la Pêche et de l'Aquaculture (MPA) du Brésil le 15 avril 2011. Au cours des 20 dernières années, le Brésil a mis à jour son cadre juridique sur les captures accessoires avec une nouvelle réglementation entrée pleinement en vigueur le 1er mai 2015. L'INI MMA/MPA n°7, publiée le 30 octobre 2014, rend obligatoire l'utilisation de trois recommandations de l'ACAP, à savoir l'utilisation de dispositifs d'effarouchement des oiseaux (lignes tori), avec des rubans suspendus permettant d'éloigner les oiseaux lors de la pose des palangres ; pose nocturne des palangres, lorsque moins d'oiseaux de mer sont actifs et en quête de nourriture ; et utilisation d'un système de lest standardisé, qui permet de faire couler l'hameçon plus rapidement. La nouvelle INI comprend également des mesures de sécurité pour les pêcheurs, une préoccupation constante de l'ACAP, car elle offre une plus grande flexibilité dans les options de lests pour la pose des hameçons.

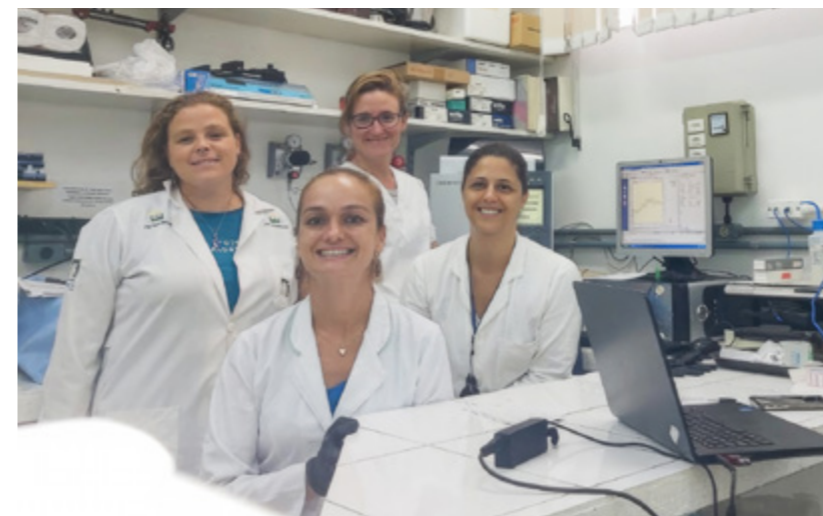
Ce cadre juridique national a permis d'actualiser la composition des mesures d'atténuation des captures accessoires, en adoptant certaines recommandations proposées dans les conseils en matière de bonnes pratiques de l'ACAP et en intégrant de nouveaux points sur la sécurité des opérations de pêche. Sa construction et son élaboration n'auraient pas été possibles ni effectives sans le soutien technique obtenu par le Brésil dans le cadre de sa participation à l'ACAP.

Grâce à de petites subventions, l'ACAP a financé directement d'importantes recherches brésiliennes pour la conservation des albatros et des pétrels, et pour la réduction du risque de mortalité lors des activités de pêche. Les données obtenues lors de ces études ont été systématiquement présentées et analysées lors des réunions de l'ACAP, devenant ainsi un point de référence national et international. Citons par

exemple les expériences utilisant des instruments de pêche plus sûrs et plus efficaces, tels que les « lumo leads » (lests bioluminescents coulissants) et les « hook pods » (cosses à hameçons), réalisés par le Projeto Albatroz grâce à un financement de l'ACAP et dont les résultats ont été présentés lors des réunions du Comité consultatif. D'autres actions du PLANACAP soutenues par l'ACAP au Brésil se concentrent sur les études de la prévalence du plastique chez ces oiseaux et sur le maintien de la santé des populations d'albatros et de pétrels menacés. L'objectif principal de ces initiatives était de renforcer et développer la recherche, les actions de gestion et les politiques publiques axées sur le maintien de la santé de l'environnement et des populations.

Parmi les résultats du dernier cycle du PLANACAP, nourris par la participation du Brésil à l'ACAP et venant enrichir les résultats de l'Accord au cours des 20 dernières années, l'on compte :

- l'expansion progressive des mesures d'inspection de la flotte palangrière.
- l'augmentation du nombre de formations réalisées auprès des pêcheurs dans les ports.
- l'élaboration d'un Plan opérationnel standard d'inspection basé sur les données du Programme national de suivi des navires de pêche par satellite (PREPS), avec identification des poses nocturnes.
- la réalisation d'un projet pilote visant à utiliser la surveillance électronique comme moyen de vérifier l'adoption de mesures d'atténuation en mer, initié avec l'Institut Chico Mendes pour la conservation de la biodiversité (ICMBio).





© Jacob Crisp

© Joaquín Muñoz

Résultats clés :

Chili



Signature le 19 juin 2001

Ratification le 13 septembre 2005

Le Chili est un centre de la biodiversité des oiseaux de mer : quelque 109 espèces y ont été signalées (Schlatter et Simeone, 1999).

Parmi celles-ci, 77 se reproduisent de manière avérée sur le territoire national (continental, insulaire et antarctique) et 13 (17 %) sont actuellement considérées, à l'échelle mondiale, comme menacées à un certain degré par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) (Tomita, 2020). D'autre part, sur les 22 espèces d'albatros protégées par l'ACAP, au moins 12 fréquentent régulièrement les eaux juridictionnelles du Chili lors de leurs migrations, tandis que 2 ont établi des colonies dans les îles méridionales appartenant au territoire national. En 2005, le Chili a ratifié l'Accord sur la conservation des albatros et des pétrels (ACAP) et, en 2007, le premier Plan d'action national a été élaboré pour réduire les captures accessoires dans les pêcheries palangrières.⁴

Au cours des 20 dernières années, le pays a contribué à la conservation des oiseaux de mer par diverses actions, notamment : **i)** inscription de l'espèce *Ardenna Creatopus*⁵ sur la liste des espèces de l'ACAP ; **ii)** organisation d'un système de surveillance et de contrôle des captures accessoires à l'aide d'observateurs scientifiques embarqués ainsi que d'un système de suivi électronique, **iii)** mesures d'atténuation innovantes dans les pêcheries palangrières nationales et internationales par l'utilisation de la Cachalotera, un système chilien de lestage des lignes,⁶ qui a permis d'éliminer la quasi-totalité du taux de mortalité des oiseaux de mer dans les opérations de pêche à la palangre de *Dissostichus eleginoides*⁷ ; **iv)** mise en œuvre de mesures d'atténuation et de bonnes pratiques de pêche pour réduire les prises accessoires d'oiseaux de mer dans les pêches à la palangre⁸ et au chalut,^{9,10} y compris l'utilisation de lignes d'effarouchement des oiseaux, de zones tampons et d'autres dispositifs, selon le cas, **v)** plans obligatoires de réduction des rejets et des captures accessoires dans les pêcheries chiliennes, **vi)** signature d'accords de coopération bilatérale, **vii)** soutien à la conservation des oiseaux de mer et aux initiatives internationales de réduction des captures lors de forums internationaux de la pêche, **viii)** création d'un groupe national d'oiseaux marins, **ix)** soutien à l'élaboration d'une stratégie nationale de conservation des oiseaux de mer, entre autres réalisations.

La gestion des pêcheries est passée d'une approche axée sur l'enregistrement des débarquements et des pêches à une approche écosystémique fondée sur un principe de précaution selon lequel les oiseaux de mer et leurs interactions avec les activités de pêche sont considérés comme prioritaires. Cela a suscité une série d'actions et de mesures et a créé une source d'apprentissage que le pays tient à partager avec la communauté internationale.

⁴ www.subpesca.cl/portal/616/articulos-79723_recurso_1.pdf

⁵ <https://www.acap.aq/es/documentos/resoluciones/2617-resolucion-5-1-enmienda-al-anexo-1-del-acuerdo/file>

⁶ <https://www.acap.aq/es/recursos/captura-accidental/hoja-informativa/1471-hoja-informativa-04-palangre-demersal-el-uso-de-peso-en-la-linea-el-sistema-chileno/file>

Conservation des espèces

En mars 2020, le Conseil des ministres pour le Développement durable a adopté un plan de rétablissement, de conservation et de gestion¹¹ de l'espèce *Ardenna Creatopus* (RECOGE-FB en espagnol) qui poursuit trois objectifs : **a)** réduire les menaces en mer, **b)** réduire les menaces terrestres et **c)** accroître le travail collaboratif et la sensibilisation. Ces objectifs font l'objet de dix lignes d'action. Pour sa part, le sous-secrétariat à la Pêche et à l'aquaculture, conformément à ses compétences et à ses relations avec l'ACAP, dirige l'objectif **a)**, lié aux menaces en mer. Le coût de la mise en œuvre du plan RECOGE-FB (*Ardenna creatopus*) est estimé à 4,59 millions de dollars sur un horizon de 20 ans.

En outre, en ce qui concerne les questions de conservation, le Chili dispose d'une loi sur la chasse, dûment réglementée,¹² qui interdit généralement la chasse ou la capture de spécimens d'animaux sauvages catalogués comme étant en danger critique d'extinction, en danger, vulnérables, quasi menacés ou pour lesquels les données sont insuffisantes. Cette liste comprend les espèces d'albatros, de pétrels et de puffins présentes sur le territoire national.

Conservation et restauration de l'habitat

Les espèces invasives présentes sur les sites de nidification¹³ comptent parmi les facteurs qui ont le plus d'impact sur les colonies de reproduction de l'espèce *Ardenna creatopus*. Le plan RECOGE-FB considère donc cette menace comme une priorité et envisage un programme d'éradication des espèces invasives, ainsi que des mesures d'atténuation des effets des animaux domestiques et de restauration des aires de nidification. L'ONG Oikonos mène actuellement des campagnes de responsabilisation des propriétaires d'animaux de compagnie et de stérilisation dans les principaux territoires de nidification de cette espèce. L'organisation a érigé une clôture pour éloigner les espèces exotiques de la colonie principale de l'île Robinson Crusoe ; parallèlement, en collaboration avec la Corporación Nacional Forestal (CONAF), elle a éradiqué les lapins de l'île de Santa Clara.

⁷ https://www.ifop.cl/wp-content/contenidos/uploads/RepositorioIfof/InformeFinal/2023/P-581191_seccion2.pdf

⁸ https://www.subpesca.cl/portal/615/articulos-84597_documento.pdf

⁹ https://www.subpesca.cl/portal/615/articulos-105375_documento.pdf

¹⁰ https://www.subpesca.cl/portal/615/articulos-112252_documento.pdf

¹¹ <https://www.diariooficial.interior.gob.cl/publicaciones/2022/03/10/43199/01/2096476.pdf>

¹² https://www.sag.gob.cl/sites/default/files/ley_de_caza_y_su_reglamento_2015.pdf

¹³ https://www.oikonos.org/wp-content/uploads/2021/06/alien_mammal_assemblage_effects_on_burrow_occupancy_and_hatching_success_of_the_vulnerable_pinkfooted_shearwater_in_chile.pdf



Gestion des activités humaines

Les sites de nidification des puffins sont particulièrement menacés par la pollution lumineuse due au tourisme et à la croissance urbaine.¹⁴ Le plan RECOGE-FB comprend des axes d'action visant à minimiser la consommation locale de poussins de puffins ainsi qu'à réduire la mortalité due aux infrastructures humaines. De plus, afin de réduire la menace de la pollution lumineuse pour les oiseaux, un guide pour un éclairage urbain respectueux des oiseaux de mer a été créé en 2022.¹⁵ L'ONG Oikonos a également modifié l'éclairage public de la communauté vivant sur l'île Robinson Crusoe, ce qui a permis de réduire le nombre de chutes lorsque les poussins *Ardenna creatopus* prennent leur envol.



Recherche et suivi

En ce qui concerne la recherche, au cours des dix dernières années, d'importantes contributions ont été apportées aux connaissances scientifiques sur les captures accessoires. Il s'agit notamment de programmes en cours autour de la surveillance des captures accessoires d'oiseaux de mer, entrepris par des observateurs scientifiques à bord des pêcheries nationales, ainsi que d'études financées par l'État (*Subsecretaría de Pesca y Acuicultura* – sous-secrétariat à la Pêche et à l'Aquaculture) et menées par l'Institut de promotion des pêches (*Instituto de Fomento Pesquero* – IFOP). Ces programmes fournissent une base de données de surveillance ensemble par ensemble pour plusieurs pêcheries, enregistrant les captures accessoires de 2015 à 2021 et à laquelle les informations de 2022 seront prochainement intégrées. L'utilisation d'outils de business intelligence permet d'identifier les sites spatio-temporels où les captures accessoires sont les plus nombreuses, ce qui permet une recherche ciblée de solutions basées sur l'utilisation de données scientifiques (Figure 1). Des analyses historiques concernant les flottes de pêche et les captures accessoires d'oiseaux de mer ont également été publiées.¹⁶

L'incorporation de l'*Ardenna creatopus* dans la liste des espèces inscrites à l'ACAP a contribué de manière significative à la production de plusieurs documents scientifiques, tous d'un grand intérêt pour la conservation de cette espèce.^{17,18,19}

À ce qui précède s'ajoute une liste plus complète de renseignements scientifiques sur l'espèce *Ardenna creatopus*, tels qu'ils ont été publiés à ce jour.²⁰

L'utilisation obligatoire d'appareils d'enregistrement d'images et d'enregistrement électronique a récemment été intégrée à la surveillance en mer du respect et de l'enregistrement des mesures d'atténuation des captures accessoires d'oiseaux de mer. L'application diffère selon le type de flotte, tout comme le maintien et l'amélioration des programmes d'observation à des fins scientifiques (annexe 1). Ces systèmes permettront de suivre 100% de l'activité de pêche des flottes industrielles à partir de 2020. Les mesures s'appliqueront également aux flottes artisanales comptant des navires d'une longueur égale ou supérieure à 15 m, mais seulement à partir de janvier 2024 en raison de certains défis techniques et réglementaires qui ont dû être résolus auparavant.

¹⁴ <https://www.oikonos.org/wp-content/uploads/2021/06/Rodr-et-al.-2017-Seabird-mortality-induced-by-land-based-artificial.pdf>

¹⁵ https://www.oikonos.org/wp-content/uploads/Guia_iluminacion_amigable.pdf

¹⁶ a) <https://doi.org/10.1093/icesjms/fts001>

b) <https://www.acap.aq/documents/working-groups/seabird-bycatch-working-group/sbwg1/sbwg11-meeting-documents/4190-sbwg11-doc-20-bycatch-rates-for-trawling-fleets-in-chile-2015-2021-summary/file>

c) <https://www.acap.aq/documents/working-groups/seabird-bycatch-working-group/seabird-bycatch-wg-meeting-9/sbwg9-information-papers/3363-sbwg9-inf-08-assessment-of-the-risk-of-trawl-and-longline-fisheries-to-acap-listed-seabirds-in-chile/file>

¹⁷ <https://www.oikonos.org/wp-content/uploads/2021/06/felis-et-al.-2019-migration-of-pink-footed-shearwater.pdf>

¹⁸ <https://www.oikonos.org/wp-content/uploads/2021/06/Carle-et-al.-pink-footed-shearwaters-fisheries.pdf>

¹⁹ <https://www.oikonos.org/wp-content/uploads/2021/06/adams-et-al-2019-pfsh-diving.pdf>

²⁰ <https://www.acap.aq/latest-news/cameras-reveal-acap-listed-pink-footed-shearwaters-face-threats-from-introduced-cats-and-rats?highlight=WyjcmVhdG9wXMiXQ==>

- <https://www.acap.aq/latest-news/featuring-acap-listed-species-and-their-photographers-the-pink-footed-shearwater-by-hector-gutierrez-guzman?highlight=WyjcmVhdG9wXMiXQ==>

- <https://www.acap.aq/latest-news/sooty-shearwater-mortality-in-chile-coincides-with-the-purse-seine-fishery?highlight=WyjcmVhdG9wXMiXQ==>

- <https://www.acap.aq/latest-news/albatross-task-force-chile-produce-two-quick-guides-to-help-reduce-seabird-bycatch?highlight=WyjcmVhdG9wXMiXQ==>

- <https://www.acap.aq/latest-news/assessing-light-pollution-impacts-on-pink-footed-shearwaters-and-other-seabirds-in-chile?highlight=WyjcmVhdG9wXMiXQ==>

- <https://www.acap.aq/latest-news/chile-s-acap-listed-pink-footed-shearwater-gets-a-recovery-conservation-and-management-plan?highlight=WyjcmVhdG9wXMiXQ==>

- <https://www.acap.aq/latest-news/oikonos-talks-to-acap-latest-news-on-its-winged-ambassadors-ocean-literacy-through-the-eyes-of-albatross-programme-and-world-albatross-day?highlight=WyjcmVhdG9wXMiXQ==>

- <https://www.acap.aq/latest-news/at-risk-to-gill-nets-longlines-and-purse-seines-tracking-pink-footed-shearwaters-on-migration?highlight=WyjcmVhdG9wXMiXQ==>

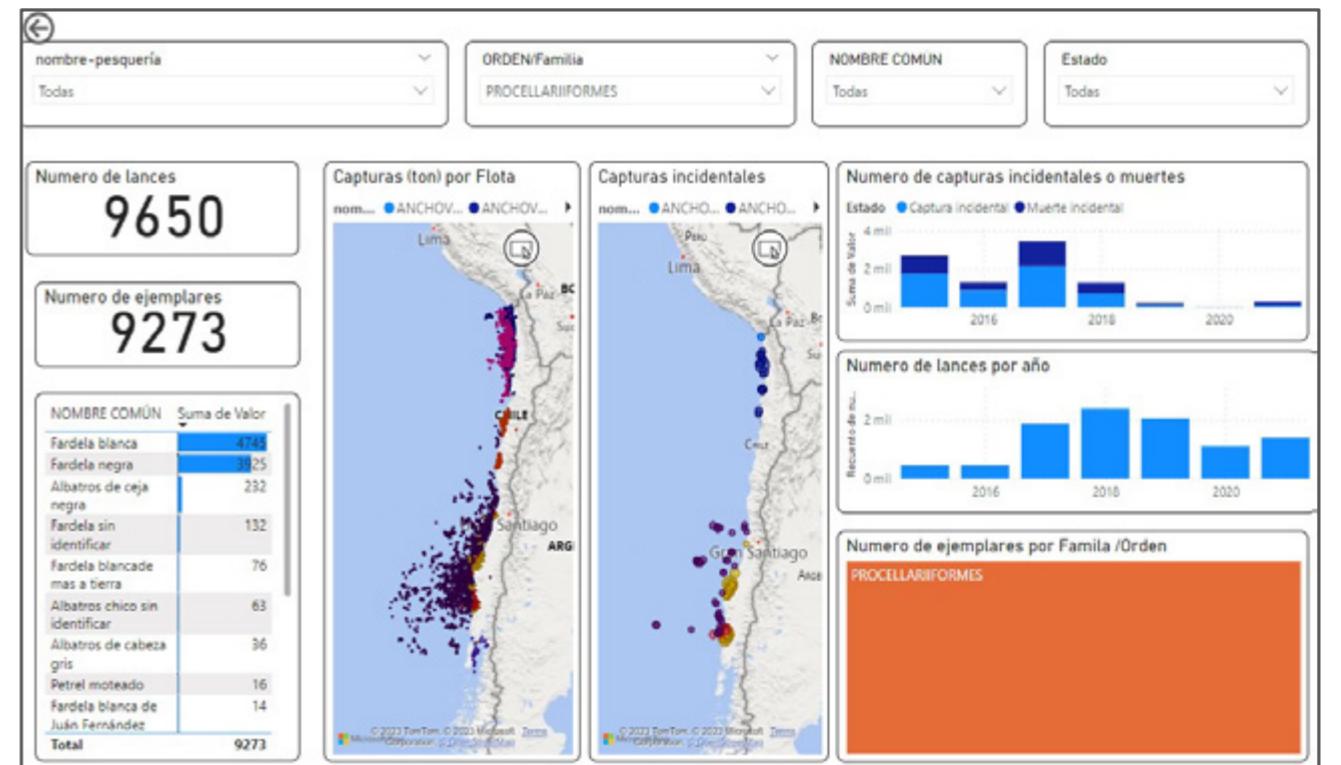


Figure 1. Tableau de bord montrant des séries de données géoréférencées et temporelles de 2015 à 2021 pour la pêche à la senne coulissante au Chili.

Pédagogie et sensibilisation du public

Dans ce contexte, il convient de souligner l'organisation de la première Journée mondiale de l'albatros (WAD 2020)²¹, l'élaboration de guides d'identification (annexe 2) et la participation fréquente des comités de gestion de diverses pêcheries nationales aux réunions opérationnelles, où l'accent a été mis sur l'importance de réduire les captures accessoires d'oiseaux de mer. De plus, en 2019, le Chili a signé un contrat de partage d'informations sur les opérations des navires de pêche avec Global Fishing Watch,²² permettant un accès public à des données sur l'emplacement et les parcours des navires de pêche.

L'ONG Oikonos mène par ailleurs un programme continu d'éducation environnementale ciblant les écoles situées dans les territoires où niche l'espèce *Ardenna creatopus*. Ce programme comprend notamment la « Copa Fardela », un championnat de football organisé depuis 10 ans sur l'île Mocha, qui offre l'occasion de mettre en lumière les problèmes de conservation et de sensibiliser le public à cette espèce et à la nécessité de prendre soin de son habitat.

Mise en œuvre de l'Accord, incluant l'atténuation des captures accessoires d'oiseaux de mer

Des mesures spécifiques de réduction des captures accessoires d'oiseaux de mer ont été adoptées en 2014, 2019 et 2021 pour les flottes de pêche palangrière ou au chalut (industrielle ou artisanale), établissant l'utilisation obligatoire de dispositifs de dissuasion ainsi que la mise en œuvre de bonnes pratiques de pêche et l'obligation de signaler ces événements dans des registres de pêche électroniques, entre autres mesures. Ces composantes sont appliquées différemment selon la pêcherie concernée, l'engin utilisé et le type de flotte.

Malgré l'absence de mesures d'atténuation pour la pêche à la senne coulissante, un programme concernant les rejets et les captures accessoires est en place depuis 2014, dans le cadre duquel des travaux ont été effectués pour déterminer les taux d'impact sur des espèces telles que l'*Ardenna creatopus*. La pêche a également été interdite en termes généraux à proximité des rassemblements d'oiseaux de mer.

Prochains défis et opportunités

En 2018, le Chili et la Nouvelle-Zélande²³ ont signé un accord pour travailler ensemble à la protection des oiseaux que les deux pays ont en commun. Celui-ci inclut un soutien à des initiatives qui visent à rendre possible la mise en place de mesures d'atténuation. Ainsi, le Chili s'est récemment engagé à co-parrainer l'initiative²⁴ « Seabird-Safe Longline Fishing Toolkit », présentée par la Nouvelle-Zélande au forum de l'APEC (Coopération économique pour l'Asie-Pacifique) en 2023.

Pour le pays, le plus grand défi à court terme est la réduction des captures accessoires d'oiseaux de mer, en particulier concernant les puffins dans le cadre de la pêche à la senne coulissante au Chili. Une autre question clé est la recherche de nouvelles pratiques et mesures d'atténuation pour toutes les pêcheries qui affectent de manière significative les oiseaux de mer résidents et de passage dans nos mers.

²¹ <https://www.paiscircular.cl/biodiversidad/chile-tiene-la-presidencia-del-primer-dia-mundial-de-los-albatros/>

²² <https://fb.watch/olZFsh0CW2/>

²³ https://www.subpesca.cl/portal/616/articles-105963_recurso_1.pdf

²⁴ <https://aimp2.apec.org/sites/PDB/Lists/Proposals/DispForm.aspx?ID=3325>



© Peter Hodum



© Zachary Arnold



© Pep Arcos

Résultats clés :

Espagne



Signature le 30 avril 2002
Ratification le 12 août 2003

L'Espagne est Partie de l'ACAP depuis 2003. La ratification de l'Accord par un pays pratiquant la pêche en mer, tel que l'Espagne, a constitué une étape clé au niveau international, et exprime l'engagement du pays en faveur du développement de pratiques de pêche responsables et respectueuses de la biodiversité marine. Une seule des espèces inscrites à l'Annexe de l'Accord se trouve dans les eaux juridictionnelles espagnoles : le *Puffinus mauretanicus*. Cependant, l'importante flotte de pêche hauturière de l'Espagne opère dans une vaste zone géographique qui chevauche l'aire de répartition d'autres espèces inscrites à l'Accord.

Conservation des espèces

L'espèce *Puffinus mauretanicus* figure au Catalogue espagnol des espèces menacées dans la catégorie « en danger critique d'extinction ». En 2005, la Stratégie nationale pour la conservation du *Puffinus mauretanicus* en Espagne a été approuvée. Une révision est actuellement en cours pour cette stratégie ; elle devrait être approuvée en 2024. De même, la communauté autonome des îles Baléares a approuvé un plan de rétablissement de cette espèce en 2004, et des travaux sur un plan national de rétablissement sont en cours.

Des actions visant à éradiquer les rongeurs et à contrôler les carnivores introduits dans les colonies de reproduction sont également en cours d'élaboration en vue d'éliminer les principales menaces terrestres qui pèsent sur l'espèce.

Dans ce contexte, dans le cadre du projet LIFE IP INTEMARES, un projet de barrière anti-prédateurs a été élaboré afin de protéger la plus grande colonie de l'espèce. Sa construction devrait être achevée en 2024.

Plusieurs de ces colonies font l'objet d'un suivi régulier.

Conservation et restauration de l'habitat

Depuis l'entrée en vigueur de l'Accord, un certain nombre de zones importantes pour la conservation en mer de l'espèce *Puffinus mauretanicus* (AICA en espagnol) ont été identifiées. Vingt de ces zones sont particulièrement importantes pour l'espèce dans les eaux espagnoles et ont donc été désignées comme zones de protection spéciale.

De même, dans le cadre du projet LIFE IP INTEMARES, des travaux sont en cours pour déclarer de nouvelles zones incluant des habitats importants pour l'espèce *Puffinus mauretanicus*, tels que le détroit de Gibraltar ou la côte centrale catalane - cette dernière en raison de son importance en tant que zone d'alimentation pour l'espèce pendant sa saison de reproduction.

En outre, des travaux sont en cours pour préparer une série de plans de gestion pour les zones du réseau Natura 2000 où l'espèce est présente.

Gestion des activités humaines

L'Espagne gère des programmes d'observation à bord des navires de pêche, qui recueillent des informations sur les captures accessoires d'oiseaux de mer. L'objectif scientifique de ces programmes est de surveiller les pêcheries appartenant à la flotte espagnole et d'obtenir des données et des échantillons à des fins scientifiques.

L'Institut espagnol d'océanographie gère le programme d'observation à bord qui recueille des données sur la plupart des pêcheries de la flotte espagnole (des informations plus détaillées sur ces programmes d'échantillonnage sont disponibles sur <https://www.ieo.es/en/pndb>). AZTI (un centre scientifique et technologique qui développe des projets liés à l'environnement marin et à l'alimentation) gère le programme d'observation à bord de la flotte basque.

Dans le cadre de ce programme, et en ce qui concerne la pêche à la palangre pélagique, le Centre océanographique de Malaga collecte et analyse systématiquement des données sur les captures accessoires d'oiseaux de mer en Méditerranée occidentale depuis 1997. De nouvelles formules de gestion de la pêche ont été proposées sur la base de ces résultats.

En outre, une série de mesures obligatoires visant à prévenir les captures accessoires d'oiseaux et de tortues de mer par les flottes palangrières pélagiques ont été intégrées à la législation nationale.

Par ailleurs, des informations de meilleure qualité ont été obtenues en collaboration avec le Portugal au sujet de l'occurrence de captures accessoires, en particulier dans le contexte des palangriers de fond, des engins de pêche à la palangre en Méditerranée, et des interactions avec les sennes coulissantes et les filets. Le travail mené par SEO/BirdLife à travers ses nombreux projets avec les pêcheurs, et notamment la distribution de cahiers à remplir sur les activités de pêche, a permis d'obtenir des informations importantes, bien que partielles.

De même, les facteurs de risque impliqués dans les captures accessoires sont mieux compris, et plusieurs projets ont contribué à améliorer la boîte à outils d'atténuation (temps de pose, type d'appât à utiliser, utilisation de lests, système de prise rapide, etc.).

Un atelier sur les captures accessoires de l'espèce *Puffinus mauretanicus* a été organisé en 2020, afin de rassembler les informations disponibles sur les prises accessoires de cette espèce dans les pêcheries opérant dans les eaux européennes. L'objectif était également de partager les expériences acquises avec le secteur en vue de tester d'éventuelles mesures d'atténuation, d'identifier les domaines à haut risque potentiels et les lacunes dans les connaissances, mais également de discuter des prochaines étapes pour résoudre ce problème. L'atelier a réuni des experts de France et du Portugal.

Enfin, il est à noter qu'en 2022, le Plan national de réduction des captures accessoires dans les activités de pêche a été approuvé conjointement par les ministères de la Pêche et de l'Environnement. Le Plan établit les lignes directrices permettant de déterminer les conséquences de la pêche sur les espèces protégées, ainsi que les flottes et les engins à risque.

Recherche et suivi

Plusieurs colonies ont fait l'objet d'un suivi continu au cours des dernières années (par ex. Sa Conillera-Bosc, Malgrats, Mola de Maó).

Les connaissances sur l'espèce *Puffinus mauretanicus* ont progressé dans les domaines liés à son écologie alimentaire, à sa répartition spatiale et temporelle, à la taille de sa population, à sa démographie, etc.

Dans le cadre du projet LIFE IP INTEMARES, plusieurs campagnes de marquage ont été menées sur des spécimens de *Puffinus mauretanicus* afin de déterminer des zones d'alimentation particulières pendant la période de reproduction, ainsi que d'analyser leurs schémas de migration une fois la période de reproduction terminée.

La situation démographique de l'espèce *Puffinus mauretanicus* a également été mise à jour, avec des modèles démographiques fournis pour les populations de Majorque (Genovart et al. 2016) et Ibiza (à paraître, subvention ACAP 2018). Les deux études révèlent un grave déclin de l'espèce, lié à la mortalité par capture accessoire.

Par ailleurs, des nichoirs ont été placés pour aider au suivi des espèces ; un pourcentage élevé d'entre eux sont occupés.

Pédagogie et sensibilisation du public

Plusieurs documents informatifs sur les captures accessoires d'oiseaux de mer ainsi que sur la conservation de l'espèce *Puffinus mauretanicus* ont été produits.

Des ateliers participatifs ont également été organisés avec le secteur de la pêche dans le cadre de divers projets. Une application mobile appelée BYCATCH a été développée dans le cadre d'une collaboration entre SEO/BirdLife et le Centre d'Estudis Avançats de Blanes (CEAB-CSIC). Elle permet de signaler les captures accessoires de certaines espèces marines vulnérables (oiseaux de mer, cétacés et autres mammifères marins, tortues de mer, requins et autres poissons d'intérêt, par ex.) qui se produisent lors d'activités de pêche, qu'elles soient professionnelles ou récréatives.

Mise en œuvre de l'Accord, incluant l'atténuation des captures accessoires d'oiseaux de mer

Grâce à la mise en œuvre de l'Accord en Espagne, plusieurs projets ont été développés qui ont permis, entre autres, d'améliorer la qualité des connaissances sur l'espèce et de promouvoir des mesures visant à atténuer les captures accessoires lors des activités de pêche. D'importants efforts ont été faits pour sensibiliser le secteur de la pêche, ainsi que les différentes administrations et le grand public.

Dans le cadre de l'ACAP, un protocole d'accord a été adopté avec la Nouvelle-Zélande pour mener des actions impliquant l'échange d'expériences, d'observations à bord, de bonnes pratiques, etc., toutes visant à réduire les effets de la capture accessoire sur les activités de pêche.

Prochains défis et opportunités

Mise en œuvre du Plan national de réduction des captures accessoires lors des activités de pêche

Approbation et mise en œuvre du plan de reconstitution de l'espèce *Puffinus mauretanicus* et des plans de gestion des zones de protection spéciales pour les oiseaux (ZEPA) sur terre et en mer, afin de contribuer à la conservation efficace de l'espèce.

Construction de la première barrière anti-prédateurs d'Espagne, pour protéger la principale colonie de reproduction de l'espèce *Puffinus mauretanicus*.

Poursuite des actions de contrôle et d'éradication des rongeurs et autres prédateurs introduits dans les colonies de reproduction.

Adoption de mesures visant à réduire l'impact des menaces émergentes en mer, telles que le développement d'installations flottantes de production d'énergie éolienne offshore.

Collaboration et coopération entre l'Espagne et ses voisins (Portugal, France, Union européenne) ainsi qu'avec d'autres parties à l'Accord.



© Enzo M R Reyes



© Héctor Gutiérrez Guzmán

Résultats clés :

Équateur



Signature le 18 février 2003
Ratification le 18 février 2003

L'Équateur s'emploie, par l'intermédiaire de ses institutions publiques, notamment le ministère de l'Environnement, de l'Eau et de la Transition écologique (Ministerio del Ambiente, Agua y Transición Ecológica - MAATE) et l'Institut de recherche sur l'aquaculture et la pêche (Instituto de investigación acuicultura y pesca - IPIAP), à développer des activités visant à promouvoir la protection, la conservation et l'utilisation durable de la faune sauvage et de ses écosystèmes dans le respect des réglementations environnementales en vigueur, y compris les traités et accords internationaux.

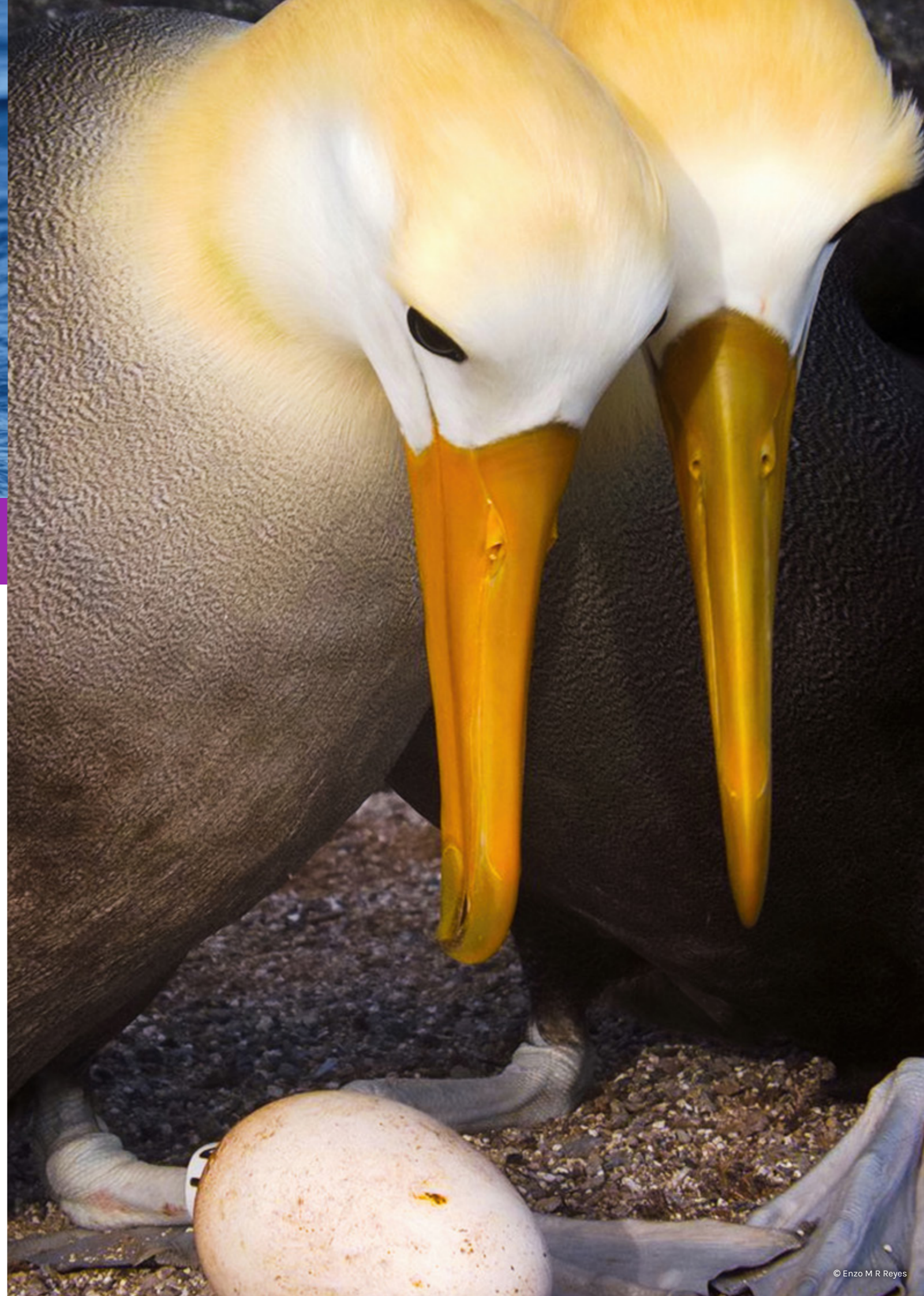
L'Équateur a mis au point plusieurs outils et règlements destinés à protéger et conserver la faune et les écosystèmes, notamment en établissant des aires protégées. Il existe actuellement huit aires marines protégées en Équateur : 1.- Réserve marine de Galera San Francisco, 2.- Refuge marin de l'île de Santa Clara, 3.- Réserve marine de Bajo Copé, 4.- Réserve marine des Galapagos, 5.- Réserve marine de Cantagallo-Machalilla, 6.- Réserve marine d'El Pelado ; et, 7.- Réserve marine Puerto Cabuyal - Punta San Clemente et réserve marine d'Hermandad. Cette dernière zone de conservation, établie en janvier de 2023, compte une superficie de 60 000 km² et complète l'actuelle réserve marine des Galápagos. Le MAATE a également développé, formalisé et mis en œuvre plusieurs plans d'action visant à protéger et conserver les espèces et les écosystèmes menacés, tels que la participation de l'Équateur au Plan d'action pour la conservation des albatros et des pétrels (PACAP).

À cet égard, et dans le cadre des activités découlant des instruments de conservation susmentionnés, il convient de noter que l'Équateur « surveille l'interaction des oiseaux de mer avec la pêche » en se concentrant sur les navires utilisant des chaluts, des palangres de surface, des sennes coulissantes

et des palangres de fond comme engins de pêche, dans le cadre d'un projet de recherche.

Des activités pédagogiques ont également été menées pour sensibiliser à la nécessité de protéger et conserver les espèces d'oiseaux de mer, y compris des ateliers pour les différents acteurs et utilisateurs des ressources halieutiques. Il s'agit notamment des associations équatoriennes de pêche au thon, qui ont été formées à l'identification des oiseaux de mer, notamment les espèces suivantes : *Phoebastria irrorata* et *Pterodroma phaeopygia*. Une identification précise contribuera en effet à recueillir des informations sur les observations d'oiseaux de mer et sur leurs interactions avec les engins de pêche, ainsi que des données sur l'écologie des albatros, des pétrels et d'autres oiseaux. Des activités de surveillance visant à recueillir de nouveaux enregistrements d'oiseaux de mer sont également en cours.

Enfin, les travaux du MAATE sur l'utilisation et la gestion de l'information sur la biodiversité doivent être médiatisés, car ils s'inscrivent dans le cadre du développement et de la mise en œuvre du Système d'information sur la biodiversité (Sistema de Información de la Biodiversidad - SIB-EC). Ce système d'information est une plateforme numérique qui trie et organise les informations sur la biodiversité générées quotidiennement en Équateur. La plateforme contient plusieurs modules d'information, parmi lesquels le « Module Plans d'action » est particulièrement remarquable. La plateforme peut être utilisée pour enregistrer, gérer et suivre le développement des activités incluses dans les plans d'action pour la conservation des espèces menacées, tels que le PACAP.



© Enzo M R Reyes



© Jérémy Dechartre

Résultats clés :

France



Signature le 19 juin 2001
Ratification le 18 février 2003
(par instrument d'approbation)

La France héberge l'unique population d'albatros d'Amsterdam. Bien qu'en augmentation elle reste à des niveaux très bas avec à peine plus d'une centaine de couples reproducteurs.

Les menaces identifiées par le passé restent présentes. La mise en œuvre du premier Plan national d'actions (2011-2015) a permis d'améliorer les connaissances sur cette espèce mais aussi d'initier des mesures concrètes pour sa conservation, liées principalement à l'impact des agents pathogènes et aux pêcheries. Un deuxième Plan national d'actions (2018-2027), coordonne les mesures permettant de stabiliser la croissance de la population en maintenant un succès reproducteur élevé (en agissant sur la menace pathogène et les prédateurs introduits) et une survie élevée des immatures ou des adultes (par la limitation de l'impact des pêcheries). Toutefois, il est indispensable de maintenir les efforts sur les actions en cours et d'engager rapidement de nouvelles actions.

Conservation et restauration de l'habitat

Située entre 500 et 600 m d'altitude, la zone de nidification de l'albatros d'Amsterdam correspond à un vaste plateau constitué de tourbières. La répartition historique de l'espèce n'est pas connue. Seule la présence d'ossements subfossiles laisse penser qu'elle était plus large que la répartition actuelle. Depuis le début du suivi annuel de la population en 1983, l'aire de répartition des nids n'a cessé d'augmenter avec une progression vers le sud. Les caractéristiques de l'habitat qui dirigent le choix de l'emplacement des nouveaux nids ne sont pas encore identifiées.

En 2023-2025, il est prévu de cartographier les habitats naturels de l'île Amsterdam. L'ensemble de ces données seront analysées pour caractériser l'habitat de nidification et pour modéliser et évaluer la capacité d'accueil théorique de l'île Amsterdam.

Recherche et suivi

Le plan national d'actions (2018-2027) prévoit de nombreuses actions. Des programmes de recherche sont mis en œuvre afin d'améliorer les connaissances et permettre la conservation de l'espèce. Un suivi est assuré annuellement lors du Comité de pilotage. Un bilan annuel est rédigé.

Conservation des espèces

Population

L'espèce était au bord de l'extinction dans les années 1980. Depuis, le nombre de couples reproducteurs a progressé atteignant 63 couples ayant pondé un œuf en 2022. Chaque année depuis 1984, l'ensemble des poussins prêts à l'envol est marqué individuellement (bague métal et bague colorée alphanumérique) par le projet IPEV-109. Le contrôle annuel des bagues des adultes reproducteurs permet le suivi démographique complet de la population.

En 2022, l'estimation des paramètres démographiques a été réalisée par le CEBC-CNRS :

- Le taux d'accroissement de la population est estimé à +5.08 % chaque année.
- Malgré quelques valeurs faibles dans les années 1990, le succès reproducteur (soit la probabilité qu'un œuf devienne un poussin à l'envol) est resté stable lors des 20 dernières années avec une moyenne de 63.4 % de réussite.
- Le taux de survie annuel varie très peu au cours du temps et est le plus élevé de toutes les espèces d'albatros confondues, avec des probabilités de survie calculées de :
 - 92% chez les juvéniles (1-2 ans),
 - 98% chez les immatures (de 3-7 ans)
 - 97% chez les adultes (>7 ans).

Dans l'ensemble ces paramètres indiquent le bon état de santé démographique de la population et -correspondent aux objectifs fixés du second plan national d'actions (2018-2027).

Alimentation

Des restes alimentaires de calmar sont retrouvés dans les pelotes de réjection des individus. Toutefois il manque toujours la connaissance des principaux groupes de proies (céphalopodes, poissons, autres) et espèces proies exploitées, et donc le niveau trophique de l'espèce au sein de l'écosystème marin. La méthode la plus directe et rapide pour déterminer le régime alimentaire, serait par l'analyse du régurgitât d'une dizaine de poussins.

Delord *et al.* (2022) fait état de consommation de rejets de pêche par les albatros d'Amsterdam.



Gestion des activités humaines

Pathogènes :

Le choléra aviaire induit d'importantes épizooties sur l'île Amsterdam, au sein des colonies d'albatros à bec jaune et de gorfou sauteur du nord. La bactérie responsable, *Pasteurella multocida* a été retrouvée sur des poussins d'albatros d'Amsterdam (Jaeger *et al.* 2018). Le CEFE-CNRS et le laboratoire CEVA BIOVAC ont développé un vaccin autologue contre cette bactérie ainsi qu'un test sérologique, afin d'évaluer s'il serait possible de protéger les poussins d'albatros via une vaccination des mères et le transfert d'anticorps maternels. Ce vaccin est testé depuis 2013 sur les poussins et les adultes d'albatros à bec jaune. Les premiers résultats montrent un effet positif, mais l'interférence des rats (par prédation sur les poussins notamment) empêche de conclure sur l'efficacité de la vaccination sur le taux de survie des poussins. Les tests seront poursuivis, suite à l'opération d'éradication des prédateurs introduits projetés en 2024 dans le cadre du projet RECI, restauration des écosystèmes insulaires de l'océan Indien (2019-2025).

Pêcheries :

Il existe un fort recouvrement entre les zones d'alimentation de l'albatros avec les zones de pêche dans la Zone Economique Exclusive autour d'Amsterdam mais surtout dans les eaux internationales (pêcheries à la palangre pélagique ciblant les thons - CTOI, CCSBT - dans une moindre mesure les pêcheries aux poissons démersaux de la zone SIOFA).

Au niveau national, 100 % des navires autorisés embarquent un observateur de l'effort de pêche. Aucun cas de captures accidentelles d'albatros d'Amsterdam n'a encore été observé.

Malgré le faible taux d'attraction des albatros d'Amsterdam par les navires de pêche tel que suggéré par les données de tracking, une étude récente de Delord *et al.* (2022) montre clairement que certains individus interagissent directement avec les navires dans les eaux côtières autour d'Amsterdam-Saint Paul. Les observateurs des pêches à bord de l'*Austral* dans la ZEE de Saint-Paul et Amsterdam ont rapporté sur la période 2018-2021, seize observations impliquant 15 individus différents. Tous les individus observés étaient immatures (âgés de 2 à 11 ans), excepté un individu adulte de 15 ans. Les observations font état d'interactions directes avec le bateau, notamment la consommation de rejets de pêche.

Espèces exotiques animales :

A ce jour aucun impact direct de mammifères introduits (souris, rat, chat) sur l'albatros d'Amsterdam n'a été enregistré. Toutefois, le rat surmulot pourrait constituer un réservoir et un vecteur de *Pasteurella multocida* (bactérie responsable du choléra aviaire). Le projet RECI (2019-2025) prévoit une opération d'éradication des rats surmulots, des souris domestiques et des chats haretés sur l'île d'Amsterdam en 2024.

Contaminants :

Afin d'acquérir des connaissances scientifiques sur l'exposition de l'albatros d'Amsterdam aux contaminants, des recherches ont été initiées en 2022 sur les polluants toxiques. Les résultats sont attendus pour 2025.



Pédagogie et sensibilisation du public

Les Terres australes et antarctiques françaises coordonnent les actions suivantes :

- formation des agents des TAAF se rendant dans le district d'Amsterdam, avant leur départ, afin de leur permettre de communiquer sur le PNA auprès du personnel des bases et des touristes ;
- présentation à bord du *Marion Dufresne* ;
- publication sur le site internet des TAAF et les réseaux sociaux et sur des revues grand public (*Espaces naturels* et *Oiseau Magazine*).

En 2018, des photographies d'albatros d'Amsterdam de Mme Jouvie, hivernante IPEV, ont été sélectionnées pour l'exposition annuelle de l'Académie des sciences à San Francisco en 2018.



Mise en œuvre de l'Accord, incluant l'atténuation des captures accessoires d'oiseaux de mer

Au niveau national, l'application de mesures d'atténuation efficaces (i.e. mise à l'eau de nuit, banderoles d'effarouchement, lestage des lignes) de capture accidentelle est en vigueur pour l'ensemble des navires autorisés. Son application est assurée par la présence d'un contrôleur de pêche à bord de 100% des navires dans les ZEE de Crozet et Kerguelen. Par ailleurs, afin d'améliorer la gestion des déchets, le décret n° 2006-1211 encadre la gestion des déchets organiques et des déchets de poissons. Un arrêté des TAAF précise que ces déchets doivent être, si possible broyés, puis rejetés lorsque le navire est en route de manière à ce qu'ils coulent rapidement, par des fonds supérieurs à 500 mètres. L'*Austral*, est équipé d'un broyeur de déchets depuis 2020 et plus aucun rejet de restes de poissons n'est effectué depuis les petites embarcations annexes.



Prochains défis et opportunités

A travers les mesures du décret de la réserve, la protection des albatros et des pétrels se trouve ainsi renforcée. Une nouvelle extension de la réserve RNN des TAAF a eu lieu en 2022 qui permet ainsi de couvrir l'ensemble des espaces maritimes des archipels Crozet et Kerguelen et des îles Saint-Paul et Amsterdam administrés par les Terres australes et antarctiques françaises (TAAF). Avec 1,6 millions de km², la réserve naturelle nationale des Terres australes françaises devient ainsi la plus grande aire marine protégée française et la deuxième plus grande aire marine protégée au monde. Cette extension pourra permettre une meilleure protection de l'albatros d'Amsterdam.

A noter également que depuis 2021 et jusqu'en 2025 (éventuellement renouvelable), la France met en œuvre un Plan national d'actions en faveur du puffin des Baléares (*Puffinus mauretanicus*). Le puffin des Baléares est considéré comme l'oiseau marin le plus menacé de l'écozone paléarctique occidentale. L'effectif mondial de l'espèce est restreint et décline rapidement. Son statut de conservation est jugé en « danger critique d'extinction » en Europe depuis 2004. L'espèce est protégée aux niveaux national, communautaire et international.



© Alex Adamiano

Résultats clés :

Norvège



Adhésion le 5 mars 2007

La Norvège a été l'un des premiers partisans de l'ACAP et d'autres traités internationaux visant à promouvoir la conservation mondiale des espèces d'albatros et de pétrels. Le pétrel *Macronectes giganteus* est la seule espèce inscrite à l'ACAP qui se reproduit dans la zone d'intérêt de la Norvège. Une reproduction sporadique de cette espèce a été enregistrée sur Bouvetøya (île Bouvet), bien que le statut actuel reste inconnu.

Les eaux adjacentes constituent de riches aires d'alimentation (habitats) pour plusieurs des espèces répertoriées. La Norvège a également déployé des efforts prolongés et ciblés pour comprendre la trajectoire de la population de la plus grande colonie au monde de pétrel *Thalassoica antarctica*, à Svarthamaren, Terre de la Reine Maud, Antarctique, actuellement non répertoriée parmi les espèces sur l'Annexe 1 de l'ACAP. La Norvège a activement soutenu l'élaboration et la mise en œuvre de mesures d'atténuation des captures accessoires d'oiseaux de mer.

La Norvège participe largement à une pêche au chalut gérée au niveau international et exploite des navires de croisière touristiques dans les eaux de l'Antarctique. De telles activités peuvent affecter négativement les albatros et les pétrels et sont donc conduites et gérées conformément aux orientations et aux réglementations du système du Traité sur l'Antarctique, qui sont basées sur les conseils en matière de bonnes pratiques de l'ACAP. La Norvège a participé à l'élaboration d'avis de conservation au sein de l'ACAP, y compris des mesures d'atténuation des captures accessoires d'oiseaux de mer. Dans l'Atlantique du Nord-Est, dans le cadre de la Convention OSPAR, la Norvège collabore également à minimiser les captures accessoires d'oiseaux de mer au sein d'un nouveau plan d'action complet pour la conservation des oiseaux de mer, porteur de synergies potentielles avec la conservation des oiseaux de mer en Antarctique.

Conservation des espèces

- Soutenir les actions et initiatives de l'ACAP et d'autres instruments internationaux pour la conservation des albatros, des pétrels, et des oiseaux de mer de l'Antarctique en général.

Gestion des activités humaines

- Veiller à ce que toutes les activités autorisées par la législation norvégienne, y compris touristiques, respectent les réglementations et directives pertinentes visant à limiter les impacts négatifs sur les oiseaux de mer de l'Antarctique.
- Participation active à la Commission pour la conservation de la faune et la flore marines de l'Antarctique (CCAMLR), dont la Norvège est partie contractante, afin de promouvoir la gestion écosystémique de l'extraction des ressources vivantes dans l'océan Austral.

Pédagogie et sensibilisation du public

- Élaboration de documents d'orientation destinés à sensibiliser le public et limiter les risques liés à l'introduction et à la propagation potentielles de la grippe aviaire hautement pathogène (IAHP) dans les colonies de pétrels situées dans les zones d'activité norvégiennes.

Mise en œuvre de l'Accord, incluant l'atténuation des captures accessoires d'oiseaux de mer

- La Norvège a soutenu activement l'ACAP ainsi que d'autres instruments internationaux pertinents pour le développement des connaissances et la mise en œuvre de mesures de conservation.

Recherche et suivi

- Recherche et suivi des colonies de pétrels *Thalassoica antarctica* et *Pagodroma nivea* dans la zone spécialement protégée de l'Antarctique n°142 - Svarthamaren, Terre de la Reine Maud, qui se poursuivent sur une base annuelle, soutenant le développement des connaissances relatives aux écosystèmes marins de l'Antarctique et aux habitats des albatros/pétrels. Des activités de suivi des pétrels *Thalassoica antarctica* et *Pagodroma nivea* ont également été lancées dans d'autres colonies de la région de Jutulssessen, Terre de la Reine Maud.
- Depuis la saison de pêche 2019/20, la Norvège teste continuellement des mesures d'atténuation à bord de ses chalutiers de pêche en continu utilisant des câbles de contrôle des filets dans les eaux de la CCAMLR. À l'aide d'un protocole convenu par les membres de la CCAMLR et avec la contribution de l'ACAP, la Norvège a élaboré des mesures d'atténuation pour prévenir la mortalité des oiseaux de mer dans les pêches au chalut en continu utilisant des câbles de contrôle des filets.
- Recherche et documentation nationales sur les captures accessoires d'oiseaux de mer et autres mesures efficaces de conservation des oiseaux de mer dans les eaux nationales/nordiques.

Prochains défis et opportunités

- Assurer une gestion appropriée (dont la protection spatiale) des habitats marins représentant des zones (d'alimentation) clés pour les espèces inscrites à l'ACAP.
- Veiller à ce que des mesures efficaces d'atténuation des captures accessoires d'oiseaux de mer continuent d'être élaborées et mises en œuvre dans les pêcheries de l'Antarctique.



© MRAG



© Oscar Thomas

Résultats clés :

Nouvelle-Zélande



Signature le 19 juin 2001
Ratification le 1er novembre 2001

La Nouvelle-Zélande compte 11 espèces d'albatros et cinq espèces de pétrels, dont dix espèces endémiques, soit plus d'espèces endémiques que toute autre Partie à l'ACAP. Cette situation est liée au grand nombre d'îles au large (offrant des sites de reproduction appropriés) et aux vastes aires d'alimentation autour de la Nouvelle-Zélande et dans les vastes océans Pacifique Sud et Austral.

En Nouvelle-Zélande, les oiseaux de mer sont considérés comme des « taonga » – des trésors culturels pour les Māori – et ils constituent un élément essentiel de la biodiversité océanique. À ce titre, la Nouvelle-Zélande a entrepris une série d'actions importantes pour améliorer l'état de conservation des albatros et des pétrels. Il convient de noter les efforts pionniers visant à éradiquer les rats, les souris, les lapins et le bétail sauvages (moutons, bovins et chèvres) des îles au large, en développant de nouvelles méthodes et expertises qui ont grandement bénéficié à d'autres pays, ainsi que le développement de nombreuses nouvelles mesures d'atténuation des captures accessoires d'oiseaux de mer. Les populations reproductrices inscrites à l'ACAP s'alimentent sur de vastes zones, notamment vers l'est de l'Amérique du Sud et au-delà, jusqu'au sud-ouest de l'Atlantique : l'atténuation des captures accessoires dans les flottes de pêche en haute mer est donc particulièrement importante pour ces espèces. De récentes études de suivi par satellite montrent que certaines des espèces les plus menacées de Nouvelle-Zélande, comme l'albatros *Diomedea antipodensis*, passent la plupart de leur temps à se nourrir en haute mer, dans des zones où le chevauchement avec les pêches palangrières pélagiques est considérable.

Conservation des espèces

- Les activités de la Nouvelle-Zélande visant à améliorer l'état de conservation des albatros et des pétrels englobent la législation, la politique, la recherche et la gestion des menaces.
- La Nouvelle-Zélande a collaboré avec l'Australie et le Chili pour inclure l'albatros *Diomedea antipodensis*, inscrit à l'ACAP et en voie de disparition à l'échelle mondiale, à l'Annexe 1 de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage ; le pays a également élaboré un plan d'action concerté répondant aux menaces qui pèsent sur cette population prioritaire reconnue par l'ACAP.

Conservation et restauration de l'habitat

- Amélioration de la qualité de l'habitat des espèces inscrites à l'ACAP grâce à l'éradication des nuisibles introduits et à la mise en œuvre de nouvelles mesures de biosécurité pour les îles de reproduction, la plus récente étant l'éradication des souris de l'île des Antipodes, entreprise en 2016 et confirmée en 2018.
- Création de réserves marines excluant la pêche autour des principaux sites de reproduction des groupes d'îles des Antipodes, Auckland, Bounty et Campbell.

Gestion des activités humaines

- Révision du Plan d'action national-Oiseaux de mer en 2020, qui définit la vision selon laquelle les néo-zélandais s'efforcent d'atteindre zéro mortalité d'oiseaux de mer liée à la pêche, en veillant notamment à ce que tous les pêcheurs commerciaux néo-zélandais utilisent des pratiques minimisant au maximum le risque de capture accessoire d'oiseaux de mer.
- Introduction de mesures obligatoires d'atténuation des captures accessoires d'oiseaux de mer pour les pêcheries pélagiques et démersales à la palangre et au chalut (navires de plus de 28 m).
- Élaboration de normes d'atténuation des captures accessoires d'oiseaux de mer reprenant les bonnes pratiques pour réduire le risque de capture d'oiseaux de mer dans les pêcheries commerciales néo-zélandaises.
- Aide aux pêcheurs dans l'élaboration et la mise en œuvre de plans spécifiques aux navires, intégrant les bonnes pratiques d'atténuation adaptées à leurs besoins opérationnels.

Recherche et suivi

- Élaboration d'une évaluation des risques pesant sur les oiseaux de mer nationaux afin d'identifier les espèces les plus menacées par la pêche commerciale. Les résultats de ce processus sont utilisés pour hiérarchiser les priorités de recherche et de gestion en Nouvelle-Zélande.
- Recherche sur les mesures d'atténuation des captures accessoires d'oiseaux de mer, dont : méthodes visant à réduire les captures d'oiseaux de mer dans les chaluts, tests de stratégies de lestage des lignes dans les pêches palangrières pélagiques et démersales, et amélioration des normes de construction des lignes tori dans les pêches au chalut.
- Établissement d'approches en matière de bonnes pratiques pour gérer le rejet des déchets de traitement des chaluts afin de minimiser les captures accessoires d'oiseaux de mer.
- Surveillance des interactions entre les espèces inscrites à l'ACAP et les pêcheries commerciales par le biais d'observateurs gouvernementaux et du développement d'un programme national de suivi numérique.
- Élaboration et publication d'estimations des captures accessoires d'oiseaux de mer dues à la pêche commerciale nationale, basées sur les données des observateurs gouvernementaux et du suivi numérique.
- Développement et élargissement d'une gamme de programmes démographiques ou destinés aux populations prioritaires reconnus par l'ACAP pour des espèces telles que les albatros *Thalassarche bulleri*, *Diomedea antipodensis*, *Thalassarche salvini*, ou encore le pétrel *Pterodroma macroptera*.
- Développement d'un programme complet de suivi des oiseaux de mer pour toutes les espèces de Nouvelle-Zélande inscrites à l'ACAP afin de mieux comprendre leurs menaces en mer. Incluant la mise à disposition des données de suivi via une licence Creative Commons.
- Développement d'un outil intégré de modélisation de la population et d'une évaluation des risques multi-menaces destinés à faciliter la hiérarchisation des stratégies de gestion des menaces démographiques pour l'albatros *Thalassarche antipodensis*.

Pédagogie et sensibilisation du public

- Publication d'informations en ligne sur les captures accidentelles d'espèces inscrites à l'ACAP dans les pêcheries commerciales néo-zélandaises.
- Production et diffusion d'une gamme de ressources visant à accroître la sensibilisation à la conservation des oiseaux de mer, notamment des bulletins d'information, des guides d'identification et des DVD.
- Interaction avec le secteur de la pêche récréative afin de mettre en lumière la question des captures accessoires d'oiseaux de mer.
- Création du programme de liaison sur les espèces protégées qui fournit des informations, des conseils et un soutien aux flottes de pêche commerciale côtières et littorales sur l'ensemble de la Nouvelle-Zélande.
- Développement d'ateliers Seabird Smart pour sensibiliser et intéresser les pêcheurs aux oiseaux de mer et aux risques que la pêche représente pour ces espèces. Renforcement des réglementations gouvernementales d'atténuation et d'autres mesures supplémentaires que les pêcheurs peuvent prendre pour éviter de capturer des oiseaux de mer.

Mise en œuvre de l'Accord, incluant l'atténuation des captures accessoires d'oiseaux de mer

- Le Plan d'action national néo-zélandais pour les oiseaux de mer définit des « normes d'atténuation » à mettre en œuvre par les pêcheries commerciales néo-zélandaises. Ces normes d'atténuation décrivent les bonnes pratiques d'atténuation pour chaque pêcherie et sont largement alignées sur les conseils de l'ACAP.
- Au niveau international, la Nouvelle-Zélande s'engage sur les questions de capture accessoire d'oiseaux de mer par divers canaux. Le pays participe activement aux Organisations régionales de la gestion des pêches compétentes, afin de promouvoir l'adoption de mesures appropriées d'atténuation des captures accessoires d'oiseaux de mer, coopère bilatéralement avec les principaux états du pavillon et états côtiers et travaille au sein d'organisations et de forums multilatéraux tels que l'ACAP et le Forum de coopération économique Asie-Pacifique (APEC).
- Le Southern Seabird Trust est une organisation caritative qui œuvre, tant au niveau national qu'international, avec les pêcheurs commerciaux et récréatifs, les agences associées et l'industrie, à la réduction des dommages causés par la pêche aux oiseaux de mer de Nouvelle-Zélande. Le Trust promeut la coopération internationale en matière de conservation des oiseaux de mer et développe actuellement une boîte à outils pour une pêche à la palangre sûre pour les oiseaux de mer, conçue pour aider l'industrie thonière mondiale à atteindre ses objectifs de durabilité en lui fournissant des informations solides sur les mesures visant à atténuer les captures accidentelles d'espèces inscrites à l'ACAP.

Prochains défis et opportunités

- Continuer à donner la priorité et à mettre en œuvre des recherches permettant de maintenir et élargir la base de connaissances substantielle nécessaire à la gestion de 16 des 31 espèces inscrites à l'ACAP.
- Entreprendre des recherches pour améliorer les connaissances sur la nature et l'étendue des captures accessoires d'oiseaux de mer dans les pêcheries côtières commerciales et récréatives, mais aussi sur les stratégies d'atténuation nécessaires pour minimiser les captures accessoires dans ces pêcheries.
- Continuer à améliorer progressivement les mesures actuelles de réduction des captures accessoires dans toutes les pêcheries néo-zélandaises afin d'atteindre l'objectif à long terme de zéro capture accessoire.
- Continuer le développement d'une évaluation des risques pour les oiseaux de mer dans l'hémisphère sud en partenariat avec d'autres pays ayant des intérêts de pêche commerciale dans la région.
- Améliorer la coopération internationale afin de faire face aux risques importants de captures accessoires en haute mer pour les espèces inscrites à l'ACAP.
- Veiller à ce que les pressions exercées sur le milieu marin ne dégradent pas la qualité des habitats des espèces inscrites à l'ACAP.
- Poursuivre l'amélioration de la gestion des habitats terrestres utilisés par les espèces inscrites à l'ACAP grâce à l'éradication d'autres prédateurs introduits sur les îles de reproduction des oiseaux de mer, tels que les cochons sauvages et les chats haret et potentiellement les souris sur l'île principale d'Auckland.

Résultats clés :

Pérou

© Jacob Crisp



Signature le 19 juin 2001
Ratification le 17 mai 2005

En 2005, le Pérou a ratifié son engagement envers l'Accord sur la conservation des albatros et des pétrels (ACAP). Depuis lors, le pays travaille en collaboration avec les autres Parties pour contribuer à la conservation des espèces d'albatros et de pétrels qui atteignent ses eaux sur leurs routes migratoires.

Au cours de la première décennie de l'Accord, grâce à l'impulsion et au soutien fournis par l'ACAP, l'Équateur et le Pérou ont adopté le Plan d'action pour l'espèce *Phoebastria irrorata*. À l'heure actuelle, les deux pays travaillent à la mise à jour de ce document. Un groupe de travail national, composé de différents organismes gouvernementaux, a été formé pour assurer le suivi des efforts nationaux de conservation des albatros et des pétrels. En outre, grâce à l'appui de l'ACAP, des recherches sont menées conjointement avec d'autres Parties sur la mise en œuvre de différentes pratiques d'atténuation des captures accessoires d'oiseaux de mer, principalement dans la pêche artisanale au Pérou. De plus, des programmes spéciaux sont organisés pour former les personnes à l'identification, à la remise à l'eau et à la manipulation des oiseaux de mer et d'autres espèces qui interagissent avec la pêche industrielle. Enfin, le Pérou a publié des recherches sur la répartition de certaines espèces d'albatros et de pétrels qui atteignent ses eaux. Cette information permet d'élargir la base de connaissances sur ces espèces et sert d'outil dans l'élaboration de plans de gestion et de conservation.

Conservation des espèces

- Dans le cadre de l'Accord, l'Équateur et le Pérou ont adopté le Plan d'action pour l'espèce *Phoebastria irrorata*. Des ateliers ont été organisés pour favoriser la mise en œuvre et l'avancement du Plan. À l'heure actuelle, les deux pays travaillent à la mise à jour de ce document.
- Mise en place du Groupe de travail national chargé du suivi des travaux menés par l'ACAP.

Pédagogie et sensibilisation du public

- Des programmes de formation ont été organisés pour les équipages de la pêche industrielle de l'anchois (*Engraulis ringens*) et de la pêche artisanale du mahi-mahi afin de les sensibiliser et les former à l'identification des oiseaux de mer. Les formations visaient également à enseigner les bonnes pratiques de manipulation pour la remise à l'eau de la faune marine lors d'activités de pêche (captures accessoires).
- Des supports visuels ont été développés et partagés sur les réseaux sociaux pour sensibiliser à la conservation des espèces inscrites à l'ACAP.
- Des accords ont été signés entre des institutions gouvernementales et des ONG pour l'élaboration de matériels de formation et d'un guide sur le « Protocole pour la remise à l'eau des tortues de mer, des albatros et des éléphants de mer dans la pêche artisanale », actuellement en cours de révision.

Recherche et suivi

- Les données d'observation des oiseaux recueillies par les observateurs lors d'expéditions de recherche scientifique ont été utilisées pour comprendre les variations interannuelles de la répartition des espèces inscrites à l'ACAP.
- Mise en place de journaux de pêche pour des ressources telles que le mahi-mahi (*Coryphaena hippurus*), la bonite (*Sarda chilensis*) et le marlin (émérillons et espadons). De nouvelles sections sont ajoutées afin que les informations sur les captures accessoires d'espèces inscrites à l'ACAP puissent être saisies.
- Élaboration de publications scientifiques sur la distribution de certaines espèces d'albatros et de pétrels inscrites à l'ACAP qui atteignent les eaux péruviennes.
- Échange d'informations et d'expériences afin de développer des initiatives autour de projets et d'activités visant à protéger les albatros et les pétrels.
- Participation à des expéditions scientifiques organisées pendant l'été austral dans les eaux de l'Antarctique et consistant à observer des oiseaux de mer à bord de navires scientifiques.

Gestion des activités humaines

- Inclusion d'espèces inscrites à l'ACAP classées comme espèces protégées par la législation du pays, qui interdit leur capture ou leur chasse.
- Création d'aires marines protégées, telles que la réserve nationale Dorsal de Nasca, qui vise à conserver un échantillon représentatif de l'écosystème marin couramment utilisé par les oiseaux marins comme zone de transit sur leurs routes migratoires.
- Processus de catégorisation des espèces menacées, y compris l'évaluation des espèces d'oiseaux marins couvertes par la législation du pays, telles que les albatros et les pétrels atteignant la côte péruvienne.
- Les entités étatiques ont travaillé en collaboration avec des organisations non gouvernementales (ONG) pour venir en aide aux spécimens échoués. À une occasion, un spécimen d'albatros *Phoebastria irrorata* a été réhabilité, bagué et finalement relâché en mer.

Mise en œuvre de l'Accord, incluant l'atténuation des captures accessoires d'oiseaux de mer

- Le Pérou, en collaboration avec la Nouvelle-Zélande, a récemment développé un projet visant à atténuer les captures accessoires d'albatros et de pétrels dans la pêche artisanale à la palangre ciblant les requins, adaptant ainsi les méthodes traditionnelles d'atténuation à la situation réelle du Pérou, ce qui devrait contribuer à la conservation de ces espèces menacées.

Prochains défis et opportunités

Opportunités

- Création d'un plus grand nombre d'aires naturelles protégées, y compris des zones de conservation des écosystèmes marins et des espèces qui les utilisent comme zones d'alimentation et de transit. Il s'agit de créer des opportunités d'améliorer la gestion et le développement des activités humaines dans la zone, réduisant ainsi les captures accessoires et protégeant ces espèces.
- Développement de projets de recherche et renforcement des capacités des chercheurs impliqués dans la conservation de ces espèces, afin d'accroître les connaissances sur les modèles de répartition des albatros et des pétrels dans les eaux péruviennes, ainsi que sur la biologie de ces espèces, et l'élaboration et la mise en œuvre de meilleures pratiques pour atténuer les prises accessoires. Le soutien financier fourni par l'Accord est essentiel pour atteindre ces objectifs.
- Mise à disposition de la documentation produite dans le cadre de l'Accord, afin d'élaborer de bonnes pratiques pour l'atténuation des captures accessoires.
- Conseils et soutien permanent fournis par l'Accord pour la mise en œuvre efficace de différents projets, tels que les plans de conservation.

Défis

- Intensification des efforts au niveau national pour parvenir à une gouvernance environnementale adéquate par le biais d'un renforcement institutionnel et réglementaire.
- Élaboration d'un plan d'action pour la conservation des oiseaux de mer, ainsi que sa mise en œuvre en bonne et due forme, incluant un programme de suivi et un rapport d'évaluation des progrès.
- Renforcement de la coordination multisectorielle concernant la reconnaissance des problèmes liés à la conservation de ces espèces, donnant la priorité aux mesures visant à résoudre ces problèmes.
- Mise en place d'un programme national d'observateurs à bord afin d'obtenir des données fiables sur l'ampleur et la nature des captures accessoires d'oiseaux de mer dans différentes pêcheries.
- Poursuite des travaux visant à atténuer les captures accessoires d'oiseaux de mer dans les pêcheries artisanales en dépit des défis existants, liés au nombre de navires et à la grande mobilité des flottes.
- Méthode de gestion des agents pathogènes qui peuvent affecter les espèces inscrites à l'ACAP en raison de leur vitesse de propagation, comme c'est le cas avec le H5N1, ou grippe aviaire.
- Renforcement des programmes de recherche à court, moyen et long terme, dans le but d'améliorer les connaissances sur les albatros et les pétrels.
- Approfondissement des connaissances sur le degré de chevauchement existant entre les pêcheries et les albatros et les pétrels ; et travaux visant à définir l'ampleur de l'impact potentiel de la pêche.
- Renforcement d'une coordination adéquate et efficace en matière de conservation des oiseaux de mer entre les différents niveaux de gouvernement - local, régional et central - et les autres parties intéressées.
- Œuvrer pour une véritable prise de conscience environnementale de la nécessité de conserver les populations d'oiseaux de mer, en particulier parmi les communautés de pêcheurs et le secteur de la pêche dans son ensemble.

Liens vers les publications :

- Fischer, J. H., Bell, M., Frost, P., Sagar, P. M., Thompson, D. R., Middlemiss, K. I., ... & Taylor, G. A. Year-round GLS tracking of Northern Buller's Albatross and comparison with Southern Buller's Albatross. <https://www.researchgate.net/profile/Cjr-Robertson-2/publication/372287756-identifying-northern-buller-s-albatross-thalassarche-bulleri-subsp-in-offshore-waters-of-southern-peru/links/644b0d36c41fb852dd8ecb12/identifying-northern-buller-s-albatross-thalassarche-bulleri-subsp-in-offshore-waters-of-southern-peru.pdf>
- Gonzalez, J. C., Orgeira, J. L., Jimenez, Y. G., Nieto, C., Romero, C., Alegre, A., & Quiñones, J. (2023). Habitat suitability under future climate scenarios in black-browed albatross (*Thalassarche melanophris*) in Southern South America and Antarctica. *Polar Biology*, 1-13. <https://link.springer.com/article/10.1007/s00300-023-03143-7>
- Fischer, J. H., Bose, S., Romero, C., Charteris, M., Crowe, P., Parker, G. C., ... & Quiñones, J. (2023). Combining tracking with at-sea surveys to improve occurrence and distribution estimates of two threatened seabirds in Peru. *Bird Conservation International*, 33, e41. <https://www.cambridge.org/core/journals/bird-conservation-international/article/abs/combining-tracking-with-at-sea-surveys-to-improve-occurrence-and-distribution-estimates-of-two-threatened-seabirds-in-peru/FD44010DC952EEF5929000ACE0CFICE>
- Moreno, C., & Quinones, J. (2022). Albatross and petrel interactions with an artisanal squid fishery in southern Peru during El Niño, 2015-2017. *Marine Ornithology*, 50, 49-56. http://www.marineornithology.org/PDF/50_1_50_1_49-56.pdf
- Quinones, J., Romero, C., Mangel, J. C., Alfaro-Shigueto, J., Moreno, C., & Zavalaga, C. (2022). At-sea surveys reveal new insights of fine-scale distribution and foraging behaviour of Chatham albatrosses (*Thalassarche eremita*) in central southern Peru. *Notornis*, 69, 72-78. <https://www.researchgate.net/profile/Javier-Quinones/publication/359798105-At-sea-surveys-reveal-new-insights-of-fine-scale-distribution-and-foraging-behaviour-of-Chatham-albatrosses-Thalassarche-eremita-in-central-southern-Peru/links/6495b758de7ed28ba4d74a/At-sea-surveys-reveal-new-insights-of-fine-scale-distribution-and-foraging-behaviour-of-Chatham-albatrosses-Thalassarche-eremita-in-central-southern-Peru.pdf>
- Quiñones, J., Alegre, A., Romero, C., Manrique, M., & Vásquez, L. (2021). Fine-Scale Distribution, Abundance, and Foraging Behavior of Salvin's, Buller's, and Chatham Albatrosses in the Northern Humboldt Upwelling System. *Pacific Science*, 75(1), 85-105. <https://bioone.org/journals/pacific-science/volume-75/issue-1/75.1.4/Fine-Scale-Distribution-Abundance-and-Foraging-Behavior-of-Salvins-Bullers/10.2984/75.1.4.short>
- Quiñones, J., Manrique, M., & Arata, J. (2021). Occurrence of Black-browed Albatross (*Thalassarche melanophris*) in southern Peru provides clues on their northern limit. *Ornithology Research*, 29(1), 50-55. <https://link.springer.com/article/10.1007/s43388-021-00043-4>
- Quiñones, J., Romero, C., & Zavalaga, C. (2021). Vessel survey observations confirm wintering dispersion of northern giant-petrel (*Macronectes halli*) juveniles in southern-central Perú ; what is their origin. *Notornis*, 68, 76-85. <https://www.researchgate.net/profile/Javier-Quinones/publication/350328459-Vessel-survey-observations-confirm-wintering-dispersion-of-northern-giant-petrel-Macronectes-halli-juveniles-in-southern-central-Peru-what-is-their-origin/links/64a2c7e9b9ed6874a5f40ee8/Vessel-survey-observations-confirm-wintering-dispersion-of-northern-giant-petrel-Macronectes-halli-juveniles-in-southern-central-Peru-what-is-their-origin.pdf>
- Quiñones, J., Calderon, J., Mayaute, L. U. I. S., & Bell, E. (2020). Black petrel (*Procellaria parkinsoni*) congregations at sea off Perú during the Austral summer. *Notornis*, 67, 573-576. <https://www.researchgate.net/profile/Elizabeth-Bell-5/publication/348675902-Black-petrel-Procellaria-parkinsoni-congregations-at-sea-off-Peru-during-the-Austral-summer/links/600a51c392851c13fe2a9ac2/Black-petrel-Procellaria-parkinsoni-congregations-at-sea-off-Peru-during-the-Austral-summer.pdf>

Material de divulgación : Elaborado por SERFOR y ProDelphinus :



© Michelle Risi

Résultats clés :

Royaume-Uni



Signature le 19 juin 2001
Ratification le 2 avril 2004

Les territoires d'outre-mer du Royaume-Uni dans l'océan Atlantique Sud abritent des proportions mondialement significatives des populations reproductrices de 12 des 31 espèces répertoriées par l'ACAP, dont trois espèces endémiques (albatros *Diomedea dabbenena* et *Thalassarche chlororhynchos*, et puffin *Procellaria conspicillata*).

Les eaux riches qui entourent ces territoires en font également de très bonnes zones d'alimentation, non seulement pour les espèces inscrites à l'ACAP qui se reproduisent dans la région, mais aussi pour celles qui s'y rendent depuis des zones plus éloignées. Ces mêmes eaux abritent également d'importantes pêcheries commerciales, ce qui entraîne inévitablement des chevauchements et des interactions potentielles entre les oiseaux et les engins de pêche. Les impacts du réchauffement climatique, du changement d'habitat, des maladies émergentes et, dans certains endroits, de l'introduction de mammifères non indigènes exercent des pressions supplémentaires sur ces populations. En tant que membre fondateur de l'ACAP, le Royaume-Uni a pris au sérieux ses responsabilités consistant à améliorer l'état de conservation de ses espèces inscrites à l'ACAP au cours des 20 dernières années. Un engagement pré-ACAP visant à établir et/ou maintenir des programmes de recherche et de surveillance à long terme des albatros *Diomedea exulans*, *D. dabbenena*, *Thalassarche chrysostoma*, *T. chlororhynchos* et *T. melanophris*, ainsi que des pétrels *Macronectes giganteus* et *M. halli* a abouti à certaines des meilleures et des plus anciennes données et enregistrements de publications scientifiques sur ces espèces. Ces connaissances se sont révélées inestimables pour comprendre les processus de population, les aires d'alimentation et l'écologie. L'éradication des mammifères introduits d'un certain nombre de sites de reproduction importants pour les espèces inscrites à l'ACAP, notamment l'ensemble de la Géorgie du Sud (South Georgia Islands/Isles Georgias del Sur)¹, a été un succès majeur, et le Royaume-Uni reste déterminé à tenter de nouvelles éradications sur d'autres îles clés dont il est responsable. Les contributions au développement innovant et à l'utilisation obligatoire de mesures efficaces d'atténuation des captures accessoires d'oiseaux de mer dans les flottes de pêche opérant dans les eaux gérées par le Royaume-Uni dans l'Atlantique Sud ont abouti à une mortalité d'oiseaux de mer proche de zéro depuis de nombreuses années. Il reste cependant évident que la mortalité des espèces inscrites à l'ACAP dans les eaux d'autres États et en haute mer est la principale cause du déclin continu de nombreuses populations se reproduisant dans les territoires d'outre-mer du Royaume-Uni. Réduire les captures accessoires dans ces pêcheries demeure un défi majeur pour le Royaume-Uni.

- Élaboration de plans de mise en œuvre de l'ACAP pour chacun des territoires d'outre-mer britanniques concernés. Ces plans comprennent un programme de travail hiérarchisé, englobant des activités de gestion des menaces, de recherche, de politique et de législation, visant à terme à améliorer l'état de conservation des espèces qui se reproduisent ou se nourrissent dans chaque territoire.
- Avancées majeures dans l'éradication des mammifères introduits des sites de reproduction de l'ACAP.
 - En Géorgie du Sud (South Georgia Islands/Isles Georgias del Sur)¹, les rennes et les rongeurs (rats et souris) ont été éradiqués avec succès et l'île a été déclarée exempte de rongeurs en mai 2018.
 - Aux îles Falkland (Falkland Islands/Isles Malvinas)¹, des campagnes d'éradication sont en cours depuis 2001. Au cours de cette période, les souris, les lapins, les chats haretts et les renards ont été éradiqués de cinq îles, ainsi que les rats de 65 îles, qui comprennent certains sites de reproduction de l'ACAP. Une étude de faisabilité visant à éradiquer plusieurs mammifères introduits (chats haretts, rats, souris et lapins) est actuellement menée sur New Island, un autre site de reproduction important de l'ACAP dans les îles Falkland (Falkland Islands/Isles Malvinas)¹.
 - Une tentative d'éradication des souris a eu lieu sur l'île Gough en 2021, mais n'a pas abouti. La faisabilité de futures tentatives d'éradication est étudiée sur la base des enseignements tirés de cette expérience.

Conservation et restauration de l'habitat

- Désignation par BirdLife International de 22 zones importantes pour la conservation des oiseaux, y compris celles répondant aux critères de sélection par la présence d'espèces inscrites à l'ACAP (13 sites) dans les îles Falkland (Falkland Islands/Isles Malvinas)¹.
- Zones terrestres (îles Falkland [Falkland Islands/Isles Malvinas], Géorgie du Sud et îles Sandwich du Sud [South Georgia and the South Sandwich Islands/Isles Georgias del Sur e Islas Sándwich del Sur])¹ et aires marines protégées ou aires marines gérées (Territoire antarctique britannique, îles Falkland [Falkland Islands/Isles Malvinas]¹, Géorgie du Sud et îles Sandwich du Sud [South Georgia and the South Sandwich Islands/Isles Georgias del Sur e Islas Sándwich del Sur]¹, Tristan da Cunha) désignées pour protéger les habitats et la biodiversité, y compris les espèces inscrites à l'ACAP. Plans de gestion pour ces zones mis à jour ou en cours d'élaboration.
- Mise en œuvre de protocoles de biosécurité stricts pour les principaux sites de reproduction, y compris un programme de chiens détecteurs de rongeurs pour la Géorgie du Sud (South Georgia Islands/Isles Georgias del Sur)¹.
- Protocoles et codes de gestion des visiteurs et de la recherche mis en œuvre dans la plupart des sites de reproduction.

Conservation des espèces

- Toutes les espèces inscrites à l'ACAP présentes dans les eaux nationales et étrangères du Royaume-Uni sont répertoriées comme espèces protégées par la législation nationale et leur capture ou leur mise à mort, délibérée ou accidentelle, est interdite.

Atténuation des captures accessoires d'oiseaux de mer

- En étroite collaboration avec l'industrie de la pêche, recherches entreprises sur les risques, pour les espèces inscrites à l'ACAP, des pêcheries opérant dans les eaux d'outre-mer du Royaume-Uni, ainsi que sur l'efficacité des mesures d'atténuation des captures accessoires d'oiseaux de mer.
- Législation, application et suivi du respect des bonnes pratiques en matière de mesures d'atténuation des captures accessoires dans les pêcheries commerciales. Il a ainsi été possible de réduire la mortalité des oiseaux de mer à des niveaux négligeables dans les pêches au chalut et à la palangre démersale autour des îles Falkland (Falkland Islands/Isles Malvinas)¹ et des îles Géorgie du Sud et Sandwich du Sud (South Georgia and the South Sandwich Islands/Isles Georgias del Sur e Islas Sándwich del Sur)¹.
- Mise en œuvre de Plans d'action nationaux successifs pour les oiseaux de mer (palangre et chalut) dans les îles Falkland (Falkland Islands/Isles Malvinas)¹.
- Promotion ou soutien des recommandations de l'ACAP sur les bonnes pratiques en matière de mesures d'atténuation visant à réduire la mortalité des oiseaux de mer dans les pêcheries au sein des ORGP dont le Royaume-Uni est Partie.

Recherche et suivi

- Surveillance continue à long terme des tendances démographiques et de la productivité de la plupart des populations reproductrices d'espèces inscrites à l'ACAP en Géorgie du Sud (South Georgia Islands/Isles Georgias del Sur)¹ aux îles Falkland (Falkland Islands/Isles Malvinas)¹, à Tristan da Cunha, à l'île Gough et à l'île Signy (Territoire antarctique britannique).
- Maintien du suivi annuel de la démographie des albatros *Diomedea exulans*, *D. dabbenena*, *Thalassarche chrysostoma*, *T. chlororhynchos*, *T. melanophris*, ainsi que des pétrels *Macronectes giganteus* et *M. halli*.
- Collecte de données détaillées sur la plupart des espèces inscrites à l'ACAP, concernant la biologie de la reproduction, la répartition en mer et le chevauchement avec les pêcheries.
- Élaboration et test de mesures d'atténuation des captures accessoires d'oiseaux de mer dans les pêcheries à la palangre et au chalut.
- Mise en œuvre d'importants programmes d'observation des pêches et des oiseaux de mer afin de surveiller les interactions entre les espèces inscrites à l'ACAP et les pêcheries commerciales et d'améliorer les mesures d'atténuation des captures accessoires d'oiseaux de mer.
- Publication de plus de 250 articles dans des revues scientifiques internationales depuis 2004 ; ces recherches ont révélé de nombreuses informations sur la biologie et l'écologie des espèces inscrites à l'ACAP, ainsi que sur le chevauchement et l'impact des pêcheries.
- Les résultats ont mis en évidence le déclin des populations, permis d'évaluer les risques liés à la pêche et ont été utilisés pour plaider en faveur de politiques de conservation améliorées, notamment une meilleure évaluation et atténuation des captures accessoires, ainsi que l'identification et la protection d'aires marines clés.
- Poursuite de l'évaluation des risques pour les oiseaux de mer liés aux pêcheries de la CICTA, ce qui a directement conduit à des améliorations dans l'atténuation des prises accessoires.

Prochains défis et opportunités

Défis

- Entreprendre une nouvelle tentative d'éradication des souris domestiques de l'île Gough constitue le principal défi immédiat auquel le Royaume-Uni est confronté. Sans éradication, des populations majeures d'oiseaux de mer disparaîtront de l'île, et l'albatros *Diomedea dabbenena* courra un risque élevé d'extinction.
- Maintenir le statut exempt de nuisibles des îles sur lesquelles des espèces de mammifères introduites ont été éradiquées avec succès.
- Contribuer à mettre en œuvre ou à améliorer les mesures d'atténuation des captures accessoires d'oiseaux de mer dans les pêcheries (y compris en haute mer et celles d'autres Parties/États de l'aire de répartition) dont on sait qu'elles sont en chevauchement avec les aires d'alimentation des espèces inscrites à l'ACAP du Royaume-Uni.
- Augmenter le niveau de couverture par les observateurs dans toutes les pêcheries britanniques concernées.
- Veiller à ce que des ressources suffisantes soient garanties pour permettre la poursuite de la recherche et du suivi des 12 espèces inscrites à l'ACAP qui se reproduisent dans les territoires britanniques d'outre-mer.
- Recenser les espèces particulièrement difficiles à étudier et dont les populations peuvent être menacées – par exemple les pétrels *Procellaria cinerea* sur l'île Tristan da Cunha/Gough, l'albatros *Phoebastria fusca* en Géorgie du Sud et sur les îles Sandwich du Sud (South Georgia and the South Sandwich Islands/Isles Georgias del Sur e Islas Sándwich del Sur)¹, les pétrels *Procellaria aequinoctialis* sur les îles Falkland (Falkland Islands/Isles Malvinas)¹ et les îles de Géorgie du Sud et Sandwich du Sud (South Georgia and the South Sandwich Islands/Isles Georgias del Sur e Islas Sándwich del Sur)¹.
- Comprendre et prendre en compte les impacts potentiels des menaces émergentes sur les espèces inscrites à l'ACAP – par exemple, pollution marine/plastique, maladies, changement climatique.

Opportunités

- Le vaste corpus de travaux menés sur la biologie et l'écologie des espèces inscrites à l'ACAP au cours des 20 dernières années, ainsi que l'évaluation du chevauchement ou des risques potentiels liés aux menaces connues pesant sur différentes populations placent le Royaume-Uni dans une position de force pour donner la priorité aux lacunes qu'il convient de corriger en matière de connaissances – par exemple les risques ou les menaces pesant sur des étapes particulières du cycle biologique et la manière dont ils peuvent être atténués.
- Partager les connaissances et l'expérience des programmes d'éradication et l'établissement des protocoles de biosécurité en cours.
- Établir des plans de gestion efficaces pour les aires marines et côtières protégées nouvellement désignées, prenant en considération les espèces inscrites à l'ACAP.
- S'appuyer sur le développement d'outils et de techniques innovants utilisés dans les pêcheries britanniques, tels que la surveillance électronique, pour améliorer le suivi des captures accessoires d'oiseaux de mer ainsi que l'évaluation et la mise en œuvre de techniques d'atténuation des captures accessoires d'oiseaux de mer dans les pêcheries commerciales.
- Fournir une plus grande contribution et partager les connaissances et l'expertise sur la conservation des oiseaux de mer avec les ORGP dont le Royaume-Uni est Partie.



© Alex Adamiano

Résultats clés :

Uruguay



Adhésion le 9 octobre 2008

Le sud-ouest de l'océan Atlantique est connu pour être une région clé en termes de richesse et d'abondance des Procellariiformes (albatros et pétrels). Les eaux uruguayennes sont donc d'une grande importance pour bon nombre de ces espèces, qui ont tendance à se regrouper en grand nombre autour des activités de pêche.

Les variétés d'oiseaux de mer associées à la pêche à la palangre et au chalut actives autour du plateau continental et du talus continental de l'Uruguay sont très diverses. On y trouve des espèces d'albatros, de pétrels et d'autres oiseaux de mer pélagiques de divers archipels et îles isolées de l'hémisphère sud. Plusieurs de ces espèces sont inscrites à l'ACAP, dont par exemple le *Thalassarche melanophris*, le *Thalassarche chlororhynchus*, le *Procellaria aequinoctialis* et le *Procellaria conspicillata*. Certaines des populations prioritaires de l'ACAP se trouvent dans les eaux uruguayennes, comme le *Diomedea exulans* de Géorgie du Sud (South Georgia/Isles Georgias del Sur) et le *Diomedea dabbenena*, endémique de l'île de Gough. Plusieurs espèces provenant de Nouvelle-Zélande sont également réparties dans ces eaux, notamment le *Diomedea epomohora* et le *Diomedea sanfordi*. Toutes ces espèces interagissent avec les pêcheries opérant sur le plateau continental, le talus continental et les eaux profondes de l'Uruguay. Des captures accessoires ont été détectées dans les pêcheries uruguayennes à la palangre pélagique, à la palangre de fond et au chalut de fond. L'Uruguay a donc mené plusieurs actions visant à définir le problème, développer des mesures d'atténuation efficaces et s'assurer de leur bonne application dans ses opérations de pêche industrielle.

Conservation des espèces

Pour répondre à la nécessité de réduire la mortalité des oiseaux de mer, mais aussi en raison de problèmes existants dans certaines de ses pêcheries, l'Uruguay a lancé en 2007 son Plan d'action national visant à réduire les captures accessoires d'oiseaux de mer dans les pêcheries uruguayennes (ou PAN - Oiseaux de mer de l'Uruguay), par l'intermédiaire de la Direction nationale des ressources aquatiques (*Dirección Nacional de Recursos Acuáticos* - DINARA) du Ministère de l'élevage, de l'agriculture et de la pêche (*Ministerio de Ganadería Agricultura y Pesca* - MGAP) dans le cadre de du Code de conduite pour une pêche responsable. L'objectif de ce plan était de concevoir un cadre général permettant à l'Uruguay de mettre en œuvre des mesures destinées à réduire les captures accessoires d'oiseaux de mer dans toutes les opérations de pêche entreprises par les navires battant pavillon uruguayen sur son territoire maritime national et dans les eaux internationales. En 2015, l'Uruguay a achevé un processus d'évaluation des progrès réalisés grâce aux propositions du PAN - Oiseaux de mer de l'Uruguay et d'analyse de nouvelles informations sur l'état de conservation des espèces d'oiseaux de mer ainsi que sur l'impact des différentes pêches et l'utilisation de mesures d'atténuation. Ce processus a conduit à la création du PAN - Oiseaux de mer de l'Uruguay 2015, qui comprend une série de mesures et de propositions qui ont été, pour la plupart, ajustées pour répondre aux besoins actuels. Le PAN - Oiseaux de mer de l'Uruguay 2015 a été élaboré à un moment où l'impact sur les oiseaux de mer du chalutage hauturier du *Merluccius hubbsi* faisait l'objet d'une enquête.

Le problème ayant déjà été signalé antérieurement, l'application des mesures d'atténuation proposées par l'ACAP a été recommandée à titre de précaution. Après plusieurs années d'enquête, la Direction nationale des ressources aquatiques a publié une résolution au début de 2020 exigeant que tous les chalutiers en eau profonde impliqués dans la pêche au *Merluccius hubbsi* mettent en œuvre des mesures d'atténuation. En plus de l'utilisation de dispositifs d'effarouchement, ces règlements interdisent l'utilisation de sondes de filet, qui exposent les oiseaux de mer à un risque élevé de mortalité accidentelle. L'Uruguay est le premier pays d'Amérique du Sud à prendre une mesure de ce type.

La Commission technique conjointe du front maritime (*Comisión Técnica Mixta del Frente Marítimo* - CTMFM), constituée par l'Uruguay et l'Argentine, a approuvé le Plan d'action régional visant à réduire l'interaction des oiseaux de mer avec les pêcheries dans la zone couverte par le traité relatif au Río de la Plata et à sa façade maritime. Ce plan, connu sous le nom de Plan d'action régional - Oiseaux de mer, a été approuvé en 2022 et a pour objectif général de fournir un cadre formel, conceptuel et opérationnel contribuant à améliorer l'état de conservation des oiseaux de mer présents dans la zone commune de pêche Argentine-Uruguay. L'objectif est d'atténuer les différents effets négatifs de l'interaction de ces espèces avec les pêcheries grâce à une approche de gestion écosystémique.

Ces outils de conservation ont été fondamentaux dans le travail effectué pour la recherche et la mise en œuvre des mesures d'atténuation en Uruguay.

Recherche et suivi

L'Uruguay surveille les captures accessoires d'oiseaux de mer dans diverses flottes nationales grâce au programme national d'observateurs à bord géré par le DINARA. Sur la base d'une enquête de l'Uruguay sur ses flottes de pêche industrielle et d'une autre étude menée à partir d'un navire de recherche dédié, il a été possible de déterminer les pêcheries concernées par ce problème ainsi que les espèces affectées dans chacune d'elles, puis de définir les mesures d'atténuation les plus efficaces. Toutes les pêcheries à la palangre et au chalut opérant traditionnellement en Uruguay, où le problème a été détecté, ont désormais mis en place des mesures d'atténuation pour réduire les captures accessoires d'oiseaux de mer. L'efficacité de toutes ces mesures a été évaluée par des recherches dans le pays, ce qui permet d'adapter les dispositions au contexte réel des flottes uruguayennes.

La recherche sur les captures accessoires d'oiseaux de mer en Uruguay a inclus diverses études visant à déterminer les zones et les périodes où les captures accessoires sont les plus nombreuses dans chacune des pêcheries, ainsi que l'efficacité de diverses mesures et dispositifs pour réduire ces interactions. De nombreuses études ont été menées pour déterminer l'efficacité de la pose nocturne des palangres, de l'utilisation de dispositifs d'effarouchement sur les palangres et les chaluts, et de l'utilisation du lestage des lignes de branchement sur les palangres pélagiques. Certaines des recherches ont permis de déterminer l'efficacité de nouvelles mesures d'atténuation, telles que la pose sous-marine des palangres pélagiques. Cette mesure d'atténuation a récemment été incluse dans les meilleures pratiques recommandées par l'ACAP pour les palangres pélagiques. En outre, des expériences ont été menées en Uruguay sur l'utilisation des cosses à hameçons ("hookpods") aux sur les palangres pélagiques, et l'utilisation de « *cachaloteras* » a également été testée sur des palangres de fond, parmi d'autres mesures d'atténuation pour les oiseaux de mer. Les résultats de cette recherche ont été intégrés dans le PAN - Oiseaux de mer de l'Uruguay et dans les réglementations existantes régissant le chalutage.

Prochains défis et opportunités

L'Uruguay a mis en place des mesures d'atténuation efficaces pour réduire les prises accessoires d'espèces inscrites à l'ACAP dans l'ensemble de ses pêcheries, même celles qui ne sont pas actuellement opérationnelles. Ces mesures ont été testées dans le pays. L'un des principaux défis est cependant de maintenir sur le long terme un programme d'observateurs qui permette une couverture adéquate et aussi représentative que possible des efforts déployés par chaque pêcherie. Un tel programme garantirait à la fois le suivi des captures accessoires et l'évaluation continue de l'efficacité des mesures d'atténuation mises en place. Il est également nécessaire de continuer à œuvrer pour développer des mesures de contrôle et de surveillance appropriées couvrant l'utilisation de mesures d'atténuation.



© Joaquín Muñoz

Observateurs de l'ACAP

Non-Parties coopérantes

Mexique

Le Mexique abrite des sites de reproduction, d'alimentation et de repos essentiels à un tiers des espèces d'oiseaux de mer du monde, dont les albatros *Phoebastria immutabilis* et *Phoebastria nigripes*. Au cours des 20 dernières années, les principales réalisations du Mexique en matière de conservation des oiseaux de mer sont les suivantes :

- Translocation d'environ 120 albatros *Phoebastria nigripes* de Midway, Hawaï à l'île de Guadalupe au Mexique dans un objectif de conservation, afin fonder une population reproductrice et d'atténuer les impacts de l'élévation du niveau de la mer liée au changement climatique.
- Promotion de la reconstitution de 85 % des populations d'oiseaux de mer qui avaient disparu par le passé et renforcement des colonies en déclin dans les îles de Basse-Californie, dans l'océan Pacifique.
- Mise en œuvre d'un Programme national de restauration des îles depuis plus de vingt ans.
- Formulation participative d'un Programme national pour la conservation des oiseaux de mer qui identifie les priorités en matière de gestion et de conservation.
- Participation au Comité trilatéral pour la conservation et la gestion de la faune et des écosystèmes et à l'Initiative trilatérale pour les îles, dont l'objectif est de promouvoir la collaboration en matière de conservation et de restauration des écosystèmes insulaires et des environnements côtiers et marins adjacents en Amérique du Nord.
- Organisation d'une coordination entre les agences fédérales mexicaines afin de soutenir les programmes à long terme.
- Éradication de 60 populations de mammifères envahissants sur 39 îles prioritaires.
- Mise en œuvre d'un Programme national de biosécurité sur les îles afin de protéger les populations reproductrices sur les îles où vivent les oiseaux de mer.
- Protection de toutes les îles grâce à un décret présidentiel de 2016, qui a créé la Réserve de la biosphère des îles de Basse-Californie dans l'océan Pacifique.
- Inscription de l'archipel de Revillagigedo sur la liste du patrimoine mondial en 2016 et création du Parc national de Revillagigedo en 2017, la plus grande réserve marine entièrement protégée d'Amérique du Nord.
- Développement de mesures d'atténuation et d'un programme d'observation de la flotte de pêche à la sardine dans le golfe de Californie.
- Identification des zones clés pour la conservation de l'albatros *Phoebastria immutabilis* dans le Pacifique mexicain.
- Réalisation d'études démographiques à long terme sur l'albatros *Phoebastria immutabilis*.
- Mise en place de programmes éducatifs, et production et diffusion de divers types de matériel de sensibilisation pour accroître la prise de conscience de l'importance de la conservation des oiseaux de mer.

États-Unis d'Amérique (USA)

Réalisations en matière de conservation des oiseaux de mer : 2004-2024

Les États-Unis jouent un rôle majeur en matière de conservation des oiseaux de mer, tant au niveau national qu'international, et sont un observateur actif de l'Accord sur la conservation des albatros et des pétrels (ACAP).

Conservation des espèces

- La Loi sur les espèces en voie de disparition (Endangered Species Act) continue d'être un outil efficace pour le rétablissement des espèces. En 2008, les États-Unis ont rédigé un plan de rétablissement pour l'albatros *Phoebastria albatrus*, une espèce en voie de disparition. Un examen du statut, en 2020 a montré que la population enregistre désormais un taux de croissance de 8,9 %, avec environ 7 365 individus.²⁵

Gestion des activités humaines

- Les États-Unis sont déterminés à lutter contre la mortalité des oiseaux de mer dans leurs pêcheries et ont adopté plusieurs réglementations visant à atténuer les captures accidentelles. Par exemple, les pêcheries palangrières américaines du Pacifique sont tenues de se conformer aux exigences de la NOAA en matière d'atténuation des captures d'oiseaux de mer dans les pêcheries, telles que l'utilisation de lignes de branchement lestées et de rejets stratégiques des déchets de poisson, ainsi que la pose nocturne obligatoire et l'utilisation d'appâts spécifiques pour les navires utilisant des palangres peu profondes. Ces mesures ont considérablement réduit les interactions avec les oiseaux de mer.²⁶ Dans les flottes palangrières démersales d'Alaska, les mesures d'atténuation ont conduit à une réduction de 80 % des captures accidentelles d'oiseaux de mer. Les États-Unis continuent de travailler avec le secteur halieutique afin de recueillir des informations, d'améliorer les options d'atténuation, et de mener des recherches sur les bonnes pratiques.

Conservation et restauration des habitats

- Ces travaux sont complétés par l'amélioration de l'habitat des oiseaux reproducteurs et la création de nouveaux sites de reproduction pour les espèces inscrites à l'ACAP. Par exemple, the US Fish and Wildlife Service (l'USFWS) a mis en œuvre des projets visant à éliminer les plantes et les mammifères invasifs d'importantes colonies de reproduction comme l'atoll de Midway.
- L'USFWS a également transféré deux espèces d'albatros vers de nouvelles colonies aux États-Unis et au Mexique, à l'abri des inondations qui menacent la plupart de leurs sites de reproduction.

²⁵ « *Phoebastria albatrus* », États-Unis, Service de la pêche et de la faune, <https://www.fws.gov/species/short-tailed-albatross-phoebastria-albatrus>

²⁶ « Mise en œuvre du Plan d'action national des États-Unis visant à réduire les captures accidentelles d'oiseaux de mer dans les pêcheries à la palangre », National Oceanic and Atmospheric Administration, <https://repository.library.noaa.gov/view/noaa/19531>

Économies membres coopérantes de l'APEC

Taipei chinois

- Depuis 2019, le Taipei chinois participe activement à l'ACAP et aux réunions connexes en tant qu'observateur. Nous saluons l'adoption par l'ACAP de la résolution 6.8 en 2018.
- Avec nos navires de pêche thonière à la palangre opérant dans trois océans, où ils peuvent interagir avec des albatros et des pétrels, nous avons mis en œuvre des mesures conformes aux résolutions et recommandations des Organisations régionales de la gestion des pêches pour atténuer les captures accessoires d'oiseaux de mer. Nous sommes déterminés à parvenir à un équilibre entre la pêche et la conservation écologique.
- Notre collaboration avec des organisations internationales telles que BirdLife International et la Taiwan Wild Bird Federation a conduit à des mesures expérimentales d'atténuation basées sur les lignes tori, à des manuels d'identification des oiseaux de mer et à la formation d'observateurs. En 2022, nous avons contribué au Fonds spécial de l'ACAP afin de soutenir un programme de petites subventions pour les captures accessoires d'oiseaux de mer, promouvant ainsi la conservation de ces oiseaux.
- Au niveau national, nous avons surveillé les sites de reproduction du puffin *Calonectris leucomelas* dans la zone protégée de Mien-hua et de l'île Huaping. En 2022, notre Plan de conservation de la sterne *Thalasseus bersteini* a réuni les agences gouvernementales pour la conservation de cette espèce en danger critique d'extinction.
- Nous attendons avec impatience davantage d'opportunités d'échange de connaissances et de coopération avec les Parties, les États de l'aire de répartition, les économies membres de l'APEC et les organisations non gouvernementales afin de faire progresser collectivement la conservation des oiseaux de mer.

Organisations intergouvernementales



CCAMLR

Commission pour la conservation de la faune et de la flore marines de l'Antarctique (CCAMLR)

La CCAMLR félicite l'ACAP à l'occasion de son 20^{ème} anniversaire. La CCAMLR est reconnue dans l'Accord en tant qu'organisation régionale existante pertinente pour l'ACAP ; depuis 2010, elle entretient avec l'ACAP un protocole d'accord qui facilite la coopération et l'échange d'informations entre les deux organisations. Les travaux de la CCAMLR visant à atténuer la mortalité accidentelle des oiseaux de mer associée à la pêche ont débuté en 1993 par l'intermédiaire du Groupe de travail sur la mortalité accidentelle liée à la pêche (IMAF). L'ACAP a été régulièrement invitée en tant qu'expert aux réunions de l'IMAF, et en tant qu'observateur aux réunions du Comité scientifique et de la Commission de la CCAMLR. Les mesures prises par la CCAMLR afin de réduire la mortalité des oiseaux de mer dans la zone de la Convention, y compris la mortalité accidentelle des albatros et des pétrels, ont été extrêmement efficaces, le nombre estimé de mortalités accidentelles d'oiseaux dans les pêcheries de la CCAMLR étant passé d'environ 4 000 par an en 2004 à une centaine aujourd'hui. Des observateurs scientifiques sont présents sur tous les navires pêchant dans les eaux de la CCAMLR avec l'instruction d'observer les interactions entre les oiseaux de mer et les engins de pêche, et l'efficacité des mesures d'atténuation requises par les réglementations de la CCAMLR est régulièrement examinée. La CCAMLR continue de collaborer avec l'ACAP afin d'améliorer les méthodes permettant de suivre, d'éviter et d'atténuer la mortalité accidentelle des oiseaux de mer dans les pêcheries à la

palangre et au chalut. Nous souhaitons à l'ACAP tout le succès possible pour les 20 prochaines années.



Commission pour la conservation du thon rouge du sud (CCTRS)

La Commission pour la conservation du thon rouge du Sud (CCTRS) a toujours apprécié sa relation avec l'ACAP et sa contribution au fil des années. Le protocole d'accord entre l'ACAP et la CCTRS est en place depuis

2015 et a permis aux deux organisations de collaborer pour atteindre nos objectifs communs en matière d'oiseaux de mer. La CCTRS se réjouit de poursuivre cette collaboration dans les années à venir, en particulier alors que nous travaillons à respecter les engagements de notre Stratégie pluriannuelle sur les oiseaux de mer.

Organisations non-gouvernementales



BirdLife International

Le programme marin de BirdLife International représente un réseau de partenaires et d'organisations non-gouvernementales collaboratrices. Le Programme

marin a apporté plusieurs contributions aux objectifs de l'Accord sur la conservation des albatros et des pétrels au cours des vingt dernières années.

La publication « *Tracking Ocean Wanderers* » résume la répartition en mer des albatros et des pétrels à partir des données de suivi par satellite comparée aux cartes de l'effort de pêche à la palangre. La base de données de suivi des oiseaux de mer s'est depuis développée : elle contient désormais plus de 34 millions de points de données provenant de plus de 160 espèces, grâce aux jeux de données soumis par plus de 270 chercheurs et chercheuses. Cette ressource a soutenu les évaluations des espèces inscrites à l'ACAP et a facilité de nombreuses initiatives importantes de conservation des oiseaux de mer.

Les activités de terrain du Groupe de travail sur les albatros (Albatross Task Force) ont contribué à renforcer notre compréhension collective de l'ampleur et des caractéristiques des captures accessoires d'oiseaux de mer dans plusieurs pays, à alimenter l'élaboration des conseils scientifiques sur les bonnes pratiques de l'ACAP et à guider leur mise en œuvre concrètes en mer. L'un des principaux objectifs a été le partage de connaissances techniques avec les programmes d'observateurs des pêcheries, en encourageant et en promouvant la recherche collaborative nationale, bilatérale et multilatérale.

La mobilisation auprès des Organisations régionales de la gestion des pêches thonières, basée sur les données de suivi et la recherche expérimentale sur l'atténuation, a favorisé l'adoption de mesures de conservation des oiseaux de mer et amélioré la couverture et les rapports des observateurs.

L'interaction avec l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement en produits de la mer a permis d'informer les principaux détaillants des pêcheries à haut risque, et la contribution à la norme du Marine Stewardship Council a renforcé les critères selon lesquels les pêcheries sont certifiées.

Enfin, BirdLife a défendu l'Accord au titre de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine des zones situées au-delà de la juridiction nationale.



Humane Society International, Australie

La protection des albatros et des pétrels est essentielle à la mission de Humane Society International/ Australie. Nous sommes fiers d'être, depuis 20 ans, au côté de la

communauté ACAP avec qui nous partageons cette mission. Durant cette période, l'ACAP a réalisé d'énormes progrès dans notre connaissance des oiseaux, des menaces auxquelles ils sont confrontés et de la manière de les combattre ; mais il demeure urgent de convaincre d'autres parties prenantes. D'anciennes menaces persistent et de nouvelles menaces émergent : la nécessité que l'Accord soit efficace n'a donc jamais été aussi pressante.

Les conseils de l'ACAP visant à atténuer les menaces liées à la pêche pesant sur les albatros et les pétrels ont été perfectionnés ; il convient désormais de redoubler d'efforts pour garantir leur adoption à l'échelle mondiale, par les Membres actuels et par les pays dotés de flottes de pêche en eaux lointaines, que nous devons rallier à notre cause.

L'expertise de l'ACAP doit également être rapidement orientée vers le nouveau risque des parcs éoliens offshore. De nouveaux conseils urgents seront nécessaires pour la conception et l'emplacement des turbines, alors même que nous espérons de tout cœur que ces efforts visant à décarboner nos économies et à freiner le changement climatique porteront leurs fruits. Nous devons en effet également travailler à aider les oiseaux à s'adapter aux impacts du réchauffement des océans, à l'évolution dans l'abondance des proies, aux inondations et aux maladies.

Les 20 prochaines années seront incroyablement difficiles. Ces oiseaux remarquables et leur extraordinaire détermination à survivre doivent nous inspirer pour assurer le succès de l'ACAP. Nous devons reconnaître que le rythme du changement que nous avons collectivement atteint au cours des 20 dernières années, aussi louable soit-il, ne sera pas suffisant pour éviter des extinctions au cours des 20 prochaines années. Nous n'avons d'autre choix que d'accroître notre détermination et d'intensifier nos efforts.



Projeto Albatroz

En tant qu'ONG travaillant en étroite collaboration avec les pêcheurs à la palangre dans l'un des plus grands points chauds de conservation de l'océan Atlantique Sud, Projeto Albatroz

est présent aux réunions de l'ACAP depuis 2008 et travaille à la mise en œuvre des objectifs de l'ACAP en matière de conservation des albatros et des pétrels au Brésil.

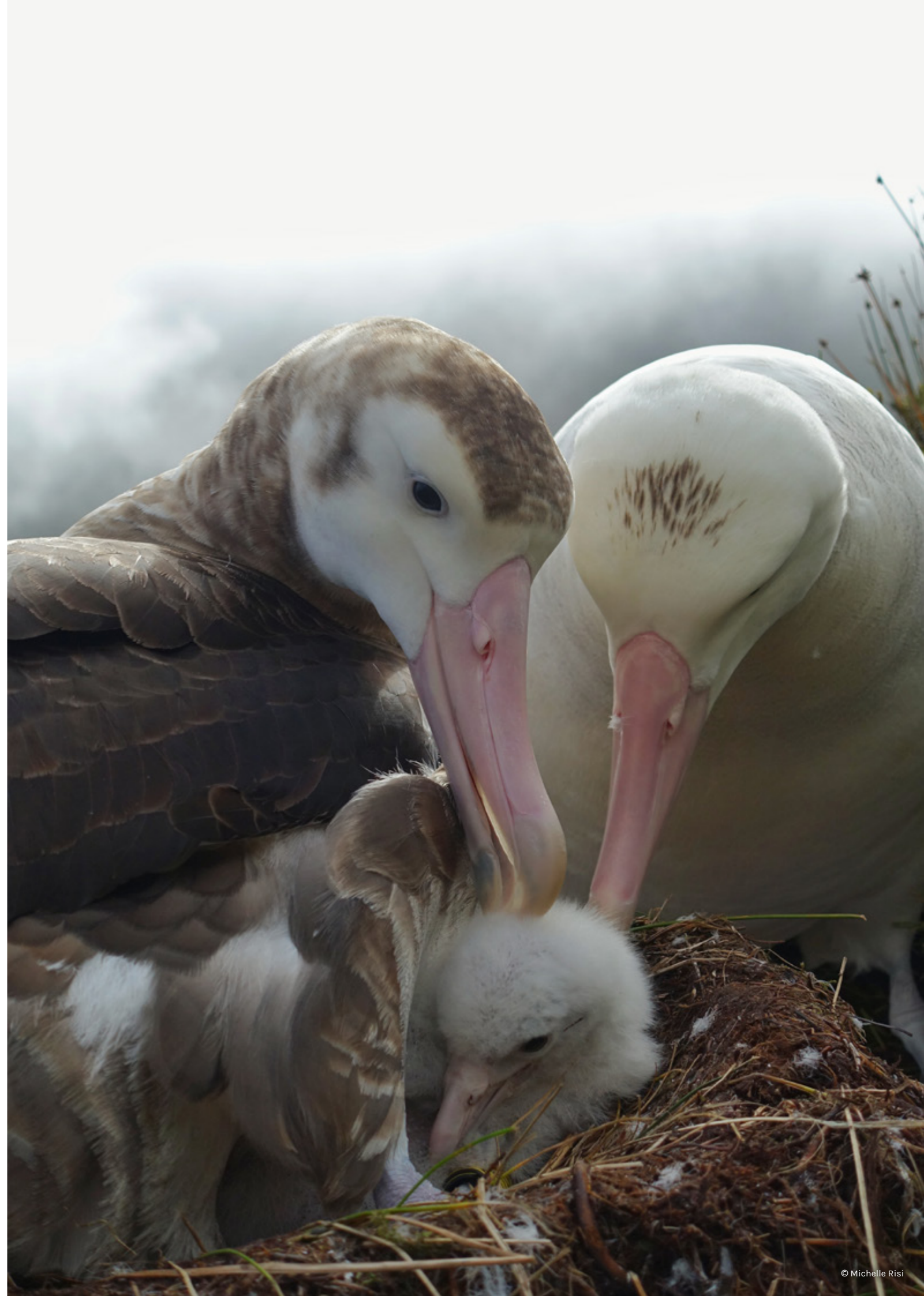
Notre partenariat est et restera essentiel pour le développement d'efforts de recherche scientifique et d'éducation environnementale qui promeuvent des politiques publiques et des stratégies de conservation au niveau mondial, si importantes pour la protection des oiseaux tels que les albatros et les pétrels.

L'ACAP nous offre de riches échanges de données et d'expériences avec les plus grands experts et chercheurs au monde en matière d'oiseaux de mer, permettant à notre personnel scientifique d'être toujours au fait des bonnes pratiques et des statistiques nécessaires pour travailler en mer avec ces oiseaux fascinants. Par ailleurs, l'ACAP soutient et contribue au développement de recherches biologiques, d'études impliquant des mesures d'atténuation sur le terrain, comme l'utilisation d'hameçons « hookpod » et « hookpod mini » au côté de Birdlife International, ainsi qu'à la formation de scientifiques en tant qu'observateurs à bord. Tatiana Neves, actuellement Vice-Présidente du Comité consultatif de l'ACAP, souligne qu'en participant aux différents Groupes de travail de l'ACAP et du Comité consultatif, il est aussi possible de garantir une participation à la plus haute autorité au monde en matière de conservation des albatros et des pétrels. Par conséquent, le Projeto Albatroz célèbre le 20^{ème} anniversaire de l'ACAP, et reconnaît son importance mondiale pour les oiseaux en voie de disparition, son soutien au développement scientifique, mais également l'inspiration nécessaire qu'il fournit pour continuer à étudier et à protéger, jour après jour, ces oiseaux exceptionnels.



© Archive ICMBio/CEMAVE

Projeto Albatroz



© Michelle Risi

Annexe 1. Parties à l'ACAP

Parties à l'Accord	Date de signature	Date de ratification, d'acceptation/approbation ou d'adhésion	Entrée en vigueur pour les Parties
Afrique du Sud	6 novembre 2003	6 novembre 2003	1 ^{er} février 2004
Argentine	19 janvier 2004	29 août 2006	1 ^{er} novembre 2006
Australie	19 juin 2001	4 octobre 2001	1 ^{er} février 2004
Brésil	19 juin 2001	3 septembre 2008	1 ^{er} décembre 2008
Chili	19 juin 2001	13 septembre 2005	1 ^{er} décembre 2005
Équateur	18 février 2003	18 février 2003	1 ^{er} février 2004
Espagne	30 avril 2002	12 août 2003	1 ^{er} février 2004
France	19 juin 2001	28 juin 2005 (approbation)	1 ^{er} septembre 2005
Norvège	s/o	5 mars 2007 (accession)	1 ^{er} juin 2007
Nouvelle-Zélande	19 juin 2001	1 ^{er} novembre 2001	1 ^{er} février 2004
Pérou	19 juin 2001	17 mai 2005	1 ^{er} août 2005
Royaume-Uni	19 juin 2001	2 avril 2004	1 ^{er} juillet 2004
Uruguay	s/o	9 octobre 2008 (accession)	1 ^{er} janvier 2009



© Jonathan Plissner

Annexe 2. Résumé du statut des espèces d'albatros et de pétrels inscrites à l'ACAP

Espèces	Année répertoriée par l'ACAP	État de conservation de l'UICN 2021 ²⁷	Nombre de sites (ACAP) ²⁸	Espèces endémiques d'un seul pays	Couples reproducteurs annuels (dernier recensement) ²⁹	Tendance démographique actuelle 2001-2020 ³⁰	Degré de confiance de la tendance
ALBATROS							
<i>Diomedea exulans</i>	2004	VU	28			↓	Élevé
<i>Diomedea dabbenena</i>	2004	CR	1	RU	1,456 (2015-2017)	↓	Élevé
<i>Diomedea antipodensis</i>	2004	EN	6	NZ	7,107 (1995-2020)	↓	Élevé
<i>Diomedea amsterdamensis</i>	2004	EN	1	France	51 (2020)	↑	Élevé
<i>Diomedea epomophora</i>	2004	VU	4	NZ	7,921 (1989-2018)	↔	Bas
<i>Diomedea sanfordi</i>	2004	EN	5	NZ	4,080 (2018)	↓	Bas
<i>Phoebastria irrorata</i>	2004	CR	2	Équateur	9,615 (2001)	↓	Moyen
<i>Phoebastria albatrus</i>	2009	VU	2		889 (2002-2017)	↑	Élevé
<i>Phoebastria immutabilis</i>	2009	NT	17		806,693 (1982-2019)	↔	Élevé
<i>Phoebastria nigripes</i>	2009	NT	13		70,524 (1995-2019)	↑	Moyen
<i>Thalassarche cauta</i>	2004	NT	3	Australie	15,019 (2015-2021)	↓	Bas
<i>Thalassarche steadi</i>	2004	NT	5	NZ	62,922 (2009-2017)	?	-
<i>Thalassarche salvini</i>	2004	VU	12	NZ	26,496 (1986-2019)	↓	Bas
<i>Thalassarche eremita</i>	2004	VU	1	NZ	5,296 (2017)	↔	Élevé
<i>Thalassarche bulleri</i>	2004	NT	10	NZ	33,268 (1984-2019)	↔	Moyen
<i>Thalassarche chrysostoma</i>	2004	EN	29		80,863 (1982-2020)	↓	Moyen
<i>Thalassarche melanophris</i>	2004	LC	65		689,468 (1982-2020)	↑	Élevé
<i>Thalassarche impavida</i>	2004	VU	2	NZ	24,338 (2020)	↔	Moyen
<i>Thalassarche carteri</i>	2004	EN	6		33,974 (1984-2016)	↓	Élevé
<i>Thalassarche chlororhynchos</i>	2004	EN	6	RU	33,650 (1974-2011)	↔	Bas
<i>Phoebastria fusca</i>	2004	EN	15		12,074 (1974-2021)	↓	Très faible
<i>Phoebastria palpebrata</i>	2004	NT	71		15,975* (1954-2021)	?	-
PÉTRELS							
<i>Macronectes giganteus</i>	2004	LC	119		46,127 (1958-2021)	↑	Moyen
<i>Macronectes halli</i>	2004	LC	50		11,551 (1973-2021)	↑	Moyen
<i>Procellaria aequinoctialis</i>	2004	VU	73		1,118,033 (1984-2019)	↓	Très faible
<i>Procellaria conspicillata</i>	2004	VU	1	RU	34,000-50,000 (2018)	↑	Élevé
<i>Procellaria parkinsoni</i>	2004	VU	2	NZ	6,970 (2016-2021)	↔	Bas
<i>Procellaria westlandica</i>	2004	EN	1	NZ	6,223 (2019)	↑	Bas
<i>Procellaria cinerea</i>	2004	NT	17		86,959* (1981-2018)	↓	Très faible
<i>Ardenna creatopus</i>	2015	VU	3	Chili	33,520 (2009-2016)	↔	Bas
<i>Puffinus mauretanicus</i>	2012	CR	5	Espagne	3,184 (2008-2013)	↓	Élevé

²⁷ CR en danger critique d'extinction
EN en danger
VU vulnérable
NT quasi menacé
LC préoccupation mineure

²⁸ Site : généralement une île ou un îlot entier et distinct, ou une portion d'une île importante
²⁹ Base de données de l'ACAP. <data.acap.aq>. 27 août 2021
* hors estimations pour îles Auckland de 5 000 couples : non fiable / non étayé
Estimations mondiales incomplètes : chiffres des îles du Prince-Édouard inconnus

³⁰ ↑ en augmentation
↓ en déclin
↔ stable
? inconnu

Liste rouge des espèces menacées de l'UICN. Version 2021-1. <www.iucnredlist.org>

n.b. il est possible que la tendance générale pour les espèces ne reflète pas des tendances spécifiques particulières au niveau d'une région ou d'un site donné.

Glossaire



ABNJ	Zones situées au-delà de la juridiction nationale (voir aussi Haute mer).
Aire marine protégée	Les AMP offrent un certain niveau de protection aux espèces et aux écosystèmes situés à l'intérieur de leurs limites géographiques, définies grâce à un cadre juridique déterminant le type d'activité économique qui peut y être exercé (s'il en existe).
APSOI	Accord de pêche du sud de l'océan Indien – une Organisation régionale de la gestion des pêches responsable de la gestion des stocks de poissons autres que le thon en haute mer dans le sud de l'océan Indien.
Captures accessoires / captures accidentelles	La capture accessoire est la capture accidentelle ou non intentionnelle d'une espèce animale non ciblée dans le cadre d'une pêche.
CCAMLR	Commission pour la conservation de la faune et de la flore marines de l'Antarctique.
CC / Comité consultatif	Le Comité consultatif de l'ACAP est composé de représentants délégués par les Parties à l'ACAP. Le Comité consultatif fournit des conseils d'experts et des informations aux Parties à l'ACAP, au Secrétariat et à d'autres parties prenantes afin de faciliter la prise de décisions et la planification stratégique.
CCTRS	Commission pour la conservation du thon rouge du Sud – une ORGPt (Organisation régionale de la gestion des pêches thonières) responsable de la gestion du thon rouge du Sud dans l'ensemble de son aire de répartition.
CICTA	Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique – Organisation régionale de la gestion des pêches thonières (ORGPt) responsable de la gestion du thon et des espèces apparentées dans l'océan Atlantique et les mers adjacentes.
CMS	Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage.
CNUDM BBNJ	L'Accord conclu en vertu de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine des zones situées au-delà de la juridiction nationale (CNUDM BBNJ) fournit un cadre juridique pour la gouvernance des eaux situées au-delà des frontières nationales. Il intègre un certain nombre de mécanismes visant à assurer la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine des zones situées au-delà de la juridiction nationale. Il s'agit notamment de : dispositions relatives aux ressources génétiques marines (RGM) ; outils de gestion par zone (ABMT), y compris les aires marines protégées (AMP) ; études d'impact sur l'environnement (EIE) ; renforcement des capacités et transfert de technologies marines (CB&TMT).
CTOI	Commission des thons de l'océan Indien – Organisation régionale de la gestion des pêches thonières (OTGPt) responsable de la gestion du thon et des espèces apparentées dans l'océan Indien.
Dispositif d'effarouchement des oiseaux / Ligne tori	Un dispositif d'effarouchement des oiseaux, ou ligne tori, est une longue ligne à laquelle des banderoles sont attachées à intervalles réguliers, et qui est remorquée par un bateau de pêche à la palangre ou au chalut afin de dissuader les oiseaux de plonger à la recherche d'hameçons appâtés lorsqu'ils coulent sous la surface de l'eau.
EMS / Surveillance électronique	La surveillance électronique implique l'utilisation de caméras vidéo et de capteurs à bord des bateaux de pêche pour enregistrer et recueillir des données sur les activités de pêche telles que les espèces capturées, la localisation, les captures accessoires et le type d'engin de pêche utilisé.
Endémique	Originaire d'un endroit ou d'un pays spécifique.
État de l'aire de répartition	Un État de l'aire de répartition est un État qui exerce sa juridiction sur tout ou partie de l'aire de répartition d'albatros ou de pétrels, ou qui est l'État de pavillon de navires opérant en dehors de ses limites juridictionnelles nationales et effectuant ou risquant d'effectuer des captures d'albatros et de pétrels.
FAO	L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO/OAA) est l'agence des Nations Unies responsable de l'agriculture et de la pêche. Elle vise à diriger les efforts internationaux visant à éliminer la faim.
Gouvernement dépositaire	Gouvernement auquel sont confiés les actes écrits, ainsi que les réserves et les déclarations du Traité.
Groupes de travail	Le Comité consultatif de l'ACAP compte trois Groupes de travail : le Groupe de travail sur les captures accessoires (GTCA), le Groupe de travail sur le statut des populations et de la conservation (GTSPC) et le Groupe de travail sur la taxonomie (GTT). Les Groupes de travail sont composés de représentants et de représentantes des 13 Parties à l'ACAP, ainsi que d'experts et d'expertes invités possédant une expertise pertinente, qu'elle soit technique ou autre.
Haute mer	Le droit international définit la haute mer comme les zones de l'océan se trouvant en dehors de la Zone économique exclusive (ZEE), de la mer territoriale ou des eaux intérieures d'un État (pays), ou des eaux archipélagiques d'un État archipélagique (voir aussi ABNJ).
IATTC	Commission interaméricaine du thon tropical (CIAT) – Organisation régionale de la gestion des pêches thonières (ORGPt) responsable de la gestion du thon et des espèces apparentées dans les eaux de l'océan Pacifique à l'est du 150°.
MCG	Mesure de conservation et de gestion. Les Mesures de conservation et de gestion sont des décisions juridiquement contraignantes, prises par les ORGPt CCAMLR, et relatives aux mesures auxquelles les pêcheries des Membres doivent adhérer/ qu'elles doivent mettre en œuvre dans leur domaine de compétence de l'OROP ou de CCAMLR.
Non Partie	Le terme « non Partie » désigne un État qui n'a pas ratifié, n'a pas adhéré ou n'est pas devenu Partie à l'ACAP.
Observateur	Les non membres de l'ACAP peuvent se voir accorder le statut d'observateur, qui leur permet de participer aux activités de l'Accord.

Observateur / Observateur des pêches	Un observateur, ou observateur des pêches, est employé pour enregistrer et suivre les captures et les données scientifiques connexes sur les navires de pêche. Ils ou elles recueillent des données vitales telles que les espèces capturées (y compris les captures accessoires), la localisation des navires et le type d'engin utilisé.
ONG	Organisation non gouvernementale (ONGi signifiant Organisation Non Gouvernementale Internationale).
ORGP / ORGPt	Les Organisations régionales de la gestion des pêches sont des organismes conventionnels qui ont le pouvoir d'établir des mesures de conservation et de gestion des pêches dans certaines zones spécifiques de haute mer. Il existe environ 17 ORGP, couvrant diverses zones géographiques. Cinq d'entre elles sont des ORGP thonières, ou ORGPt, qui gèrent la pêche au thon et à d'autres grandes espèces de poissons.
OSPAR	OSPAR est le mécanisme par lequel 15 gouvernements et l'UE coopèrent pour protéger l'environnement marin de l'Atlantique du Nord-Est. OSPAR est ainsi nommé en raison des Conventions d'origine, d'Oslo et de Paris (« OS » pour Oslo et « PAR » pour Paris).
PAI-Oiseaux de mer	Plan d'action international pour la réduction des captures accidentelles d'oiseaux de mer dans les pêcheries à la palangre (PAI-Oiseaux de mer) : Le Plan d'action international pour la réduction des captures accidentelles d'oiseaux de mer dans les pêches à la palangre (PAI-Oiseaux de mer) a été élaboré par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) en 1998. Le plan encourage tous les pays membres de la FAO à mettre en œuvre leurs propres Plans d'action nationaux (PAN-Oiseaux de mer). Dans le cadre du PAI-Oiseaux de mer, les pays évaluent d'abord le problème des captures accessoires d'oiseaux de mer dans leurs propres pêcheries et/ou dans leurs eaux côtières. Si un problème lié aux captures accessoires est identifié, chaque pays concerné doit élaborer et mettre en œuvre son propre Plan d'action national (PAN-Oiseaux de mer), sur la base des recommandations énumérées dans le PAI-Oiseaux de mer.
PAN-Oiseaux de mer	Voir PAI-Oiseaux de mer ci-dessus.
Partie	Partie est le terme utilisé pour désigner un État (ou une organisation d'intégration économique régionale) qui a ratifié ou adhéré à l'Accord sur la conservation des albatros et des pétrels.
Pêche à la senne coulissante	Technique de pêche utilisée pour attraper des poissons pélagiques et de surface, où un filet est placé autour d'un banc de poissons, puis « resserré » sous le banc à l'aide de coulisses, avant d'être hissé à bord.
Pêche démersale	La pêche démersale cible les espèces de poissons de fond et utilise principalement deux méthodes ; la pêche à la palangre, où des hameçons appâtés sont placés à intervalles réguliers le long d'une ligne de pêche, ou la pêche au chalut, dans laquelle un filet est tiré derrière un bateau de pêche pour capturer le poisson.
Pêche pélagique	La pêche pélagique cible les poissons de la zone des eaux moyennes et de surface. Elle peut utiliser deux méthodes ; la pêche à la palangre, où des hameçons appâtés sont placés à intervalles réguliers le long d'une ligne de pêche, ou la pêche au chalut dans laquelle un filet est tiré derrière un bateau de pêche pour capturer le poisson.
Procellariiformes	Les oiseaux procellariiformes comprennent quatre familles : Diomedidae (albatros), Procellariidae (fulmars, prions, pétrels et puffins), Oceanitidae (océanites) et Pelicanoididae (pétrels-plongeurs).
Projet Common Oceans Tuna	Le projet Common Oceans Tuna est une initiative du Programme Common Oceans de la FAO (une alliance mondiale visant à agir dans les zones marines situées au-delà de la juridiction nationale (ABNJ)). L'objectif principal du projet Common Oceans Tuna est de promouvoir des pratiques durables en matière de pêche au thon grâce à la collaboration de partenaires internationaux, afin d'améliorer la gestion responsable des pêcheries de thon et de protéger la biodiversité marine dans les zones océaniques situées au-delà de la juridiction nationale (ABNJ).
Résolution 6.8	La résolution 6.8 fait référence à la mise en œuvre de l'article VIII (15) de l'Accord sur la conservation des albatros et des pétrels concernant toute économie membre du Forum de coopération économique pour l'Asie-Pacifique (APEC) dont les navires pêchent dans l'aire de répartition des albatros et des pétrels. Par cette résolution, les Parties à l'ACAP ont convenu de la participation de toute économie membre du Forum de coopération économique pour l'Asie-Pacifique dont les navires pêchent dans l'aire de répartition des albatros et des pétrels, en tant qu'observateur aux travaux de la Réunion des Parties et de ses organes subsidiaires.
Réunion des Parties (RdP)	La Réunion des Parties (RdP) est l'organe décisionnel de l'Accord et se compose de représentants et de représentantes de chaque Partie à l'Accord.
SEAFO	Organisation des pêches de l'Atlantique du Sud-Est – Organisation régionale de la gestion des pêches responsable de la conservation et de l'utilisation durable de toutes les ressources marines vivantes de l'océan Atlantique Sud-Est.
SPRFMO	Organisation régionale de gestion des pêches du Pacifique Sud – une Organisation régionale de gestion des pêches responsable de la conservation et de l'utilisation durable des ressources halieutiques de l'océan Pacifique Sud.
Translocation	La translocation est un outil de conservation utilisé pour établir des colonies d'oiseaux de mer sur de nouveaux sites, ou rétablir des colonies sur d'anciens sites de reproduction. Elle consiste généralement à déplacer les œufs vers le nouveau site avant leur éclosion.
WCPFC	Commission des pêches pour le Pacifique occidental et central – une Organisation régionale de la gestion des pêches thonières (ORGPt) responsable de la gestion du thon et des espèces apparentées dans l'ouest et le centre de l'océan Pacifique.
ZEE	Une « zone économique exclusive » ou « ZEE », telle que spécifiée par la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982, est une zone de l'océan s'étendant généralement sur 200 milles marins (environ 370 kilomètres ou 230 milles) au-delà de la mer territoriale d'un pays, à l'intérieur de laquelle un pays côtier a juridiction sur les ressources vivantes et non biologiques.
Zones importantes pour la conservation des oiseaux	Les zones importantes pour la conservation des oiseaux sont des zones identifiées par BirdLife International comme étant d'importance mondiale pour la conservation d'une population ou d'un groupe d'oiseaux.

The logo features the letters 'A C A P' in a spaced-out, sans-serif font at the top. Below them is a large, stylized '20' with a 'TH' subscript. Underneath the '20' is the word 'ANNIVERSARY' in a smaller, spaced-out font, followed by the years '2004 - 2024' in the same style.

A C A P
20TH
ANNIVERSARY
2004 - 2024

www.acap.aq

119 Macquarie St,
Hobart, Tasmania 7000,
Australia

© ACAP, 2024